

1886

— DEUXIÈME ANNÉE —

1886

601/A/8/6

ALMANACH

POUR TOUS

1886

Contenant des renseignements religieux, civils, agricoles,
commerciaux, industriels et scientifiques
dont on a besoin tous les jours.

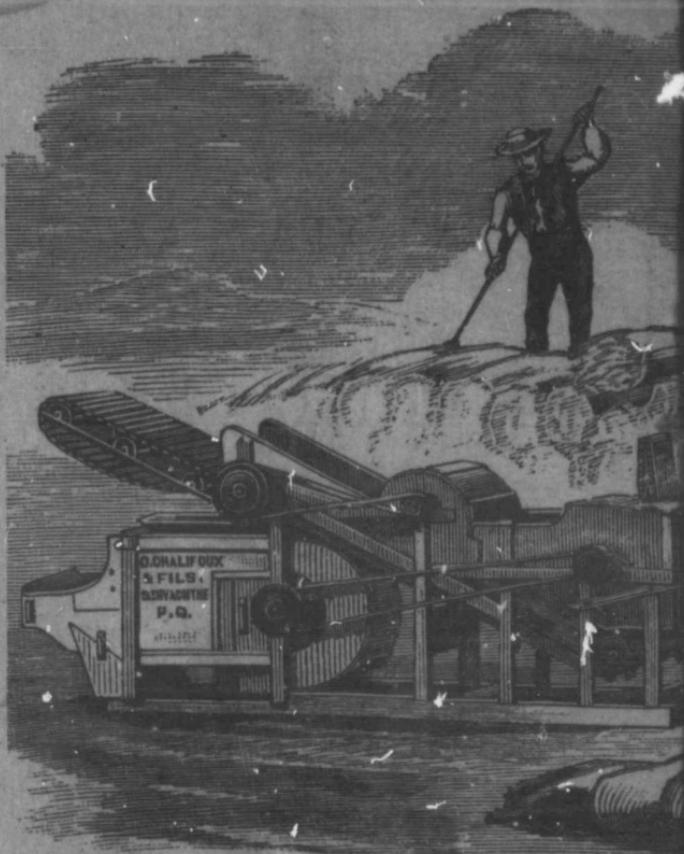
Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada,
en l'année 1885, par L. A. CHOQUET & FRÈRE,
ès qualité, au bureau du Ministre de
l'Agriculture.

CANADA

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

ET LES PRINCIPAUX MARCHANDS

**Batteur, Séparateur et Nouveau crible du
Moulin à battre de
O. CHALIFOUX & FILS.**



AUX CULTIVATEURS

O. CHALIFOUX & FILS

Fabrique d'Instruments Agricoles

SAINT-HYACINTHE, QUE.

La plus recommandable pour le fini, la qualité, et le fonctionnement de ses machines.

MOULINS A BATTRE

AVEC MANÈGE (*horse power*) INCLINÉ, SUR ROULETTES

Comprenant :

LE MANÈGE, LE BATTEUR, LE SÉPARATEUR ET NOUVEAU
CRIBLE (sans silencieux)

Et formant la machine la plus parfaite qui soit sur le marché.

VOYEZ LA GRAVURE CI-DESSUS, ET VENEZ VOIR.

N'allez pas ailleurs avant de voir nos instruments. 

1886

— DEUXIÈME ANNÉE —

1886

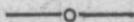
ALMANACH
POUR TOUS
1886

Contenant des renseignements religieux, civils, agricoles,
commereiaux, industriels et scientifiques
dont on a besoin tous les jours.

Enregistré conformément à l'Acte du Parlement du Canada,
en l'année 1885, par L. A. CHOQUET & FRÈRE,
ès qualité, au bureau du Ministre de
l'Agriculture.

SAINT-HYACINTHE
L. A. CHOQUET & FRÈRE
Libraires-Éditeurs-Importateurs
140, coin des rues Cascades et Mondor, 140

À NOS LECTEURS



Le succès qu'a obtenu notre "*Almanach pour tous*," dans sa première année, nous engage à en continuer la publication et à la soigner de plus en plus. Nos lecteurs ne le trouveront pas inférieur à ce qu'il était l'an dernier, nous osons l'espérer.

Nous répétons l'avis que nous avons donné l'année dernière à nos lecteurs: "Si l'on remarque que nous avons négligé ou abrégé certains détails donnés dans d'autres almanachs au long, qu'il soit bien entendu que cela a été fait avec intention; dans le choix des matières nous trions ce qui est *le plus utile au plus grand nombre*; c'est là une règle que nous avons adoptée et dont nous ne nous départirons pas."

En adhérant à cette décision, nous sommes en mesure de donner une foule de renseignements sans aucun danger d'ennuyer nos lecteurs.

Encore une fois, nous demandons à nos lecteurs de nous faire leurs remarques qui seront toujours acceptées avec remerciements. Ce que désire le public ne peut être connu que par des appréciations et une juste critique. Qu'on prenne ce moyen de nous éclairer dans notre marche, et nous ne négligerons rien pour être utiles à nos amis.

Nous faisons à tous nos bons souhaits pour 1886.

L. A. CHOQUET & FRÈRE.

ANNÉE 1886

ANNÉE 6849 de la création du monde (Bénédictins).

- 1886 du calendrier grégorien et de la naissance de N.-S. Jésus-Christ.
- 394 de la découverte de l'Amérique.
- 352 de la découverte du Canada.
- 123 du traité de Paris, cession du Canada à l'Angleterre.
- 110 de l'Indépendance des Etats-Unis.
- 50 de l'avènement de la Reine Victoria (20 juin).
- 19 de la Confédération (1er juillet).
- 9 du Pontificat de Léon XIII (20 février).

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or.....	6
Epacte.....	XXV
Cycle solaire.....	19
Indiction romaine.....	14
Lettre dominicale.....	C
Lettre du martyrologe....	F

Quatre-Temps.

Mars.....	17, 19 et 20
Juin.....	16, 18 et 19
Septembre.....	15, 17 et 18
Décembre.....	13, 17 et 18

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 21 février.
Cendres, 10 mars.
Pâques, 25 avril.
Rogations, 31 mai, 1 et 2 juin.
Ascension, 3 juin.

Pentecôte, 13 juin.
Trinité, 20 juin.
Fête-Dieu, 24 juin.
1er Dimanche de l'Avent, 28 novembre.

Fêtes d'obligation.

Tous les dimanches de l'année.
Circoucision, 1er janvier.
Epiphanie, 6 janvier.
L'Annonciation, 25 mars.
Ascension, 3 juin.

Fête-Dieu, 24 juin.
St-Pierre et St-Paul, 29 juin.
Toussaint, 1er novembre.
Immaculée Conception, 8 déc.
Noël, 25 décembre.

Jours de jeûne.

Les Quatre-Temps (v. plus haut).
Le Carême (exc. les dimanches).
Les Avents (mercredis et vendredis).
Veille de la Pentecôte, 12 juin.

Veille de la St-Pierre, (28 juin).
Veille de l'Assomption, (14 août).
Veille de la Toussaint, (30 oct.)
Veille de Noël, (24 décembre).

Jours d'abstinence.

Le dimanche des Rameaux ; tous les jours de jeûne de l'année, excepté les lundis, mardis et jeudis qui suivent les cinq premiers dimanches du carême ; tous les vendredis de l'année.

Célébration des mariages.

On peut célébrer les mariages toute l'année, à l'exception du temps compris entre le premier dimanche de l'Avent (28 novembre) et l'Epiphanie (Fête des Rois, 6 janvier), et aussi à l'exception du temps des Pâques, c'est-à-dire du temps compris entre le mercredi des Cendres et le dimanche de Quasimodo (celui qui suit PAQUES).

Fêtes légales.

Tous les dimanches de l'année.
 La Circoncision, 1er janvier.
 L'Epiphanie le 6 janvier.
 Le mercredi des Cendres, 10 mars.
 L'Annonciation, 25 mars.
 Le Vendredi Saint, 23 avril.
 Le lundi de Pâques, 26 avril.
 L'Ascension, 3 juin.
 La Fête-Dieu, 24 juin.
 La St-Pierre et St-Paul, 29 juin.
 La Toussaint, 1er novembre.
 L'Immaculée Conception, 8 déc.
 Le jour de Noël, 25 décembre.
 La fête de la Confédération, 1er juillet (et le 2 juillet si le 1er est un dimanche).

Tout autre jour fixé par proclamation royale ou du gouverneur comme jour de pénitence ou d'actions de grâces (*general fast or thanksgiving*). L'anniversaire de la naissance du Souverain (fête de la Reine, 24 mai).

Fêtes de Banques.

Les mêmes fêtes que ci-contre, à l'exception du mercredi des Cendres ; sont de plus fêtes de Banques, le lendemain du jour de l'an et le lendemain de Noël, quand ces fêtes se trouvent être un dimanche.

Tout autre jour fixé par proclamation du gouverneur comme fête publique, ou jour de jeûne général ou d'actions de grâces générales, pour toute la Confédération ; ou par proclamation du lieutenant-gouverneur de cette province, comme jour de fête publique, de jeûne ou d'actions de grâces. L'anniversaire de la naissance (ou le jour fixé par proclamation pour la célébration de l'anniversaire de la naissance) du Souverain régnant.

Eclipses en 1886.

L'année 1886 est assez remarquable par le fait qu'elle ne verra que deux éclipses, toutes deux de soleil.

1. *Eclipse annulaire de soleil*, le 5 mars. Invisible dans la province de Québec; visible dans l'extrême Ouest et Ontario, Manitoba et le Nord-Ouest comme éclipse partielle.

2. *Eclipse totale de soleil*, le 29 août, invisible dans la province de Québec; visible comme éclipse partielle sur une partie du lac Érié et près de Sarnia et Windsor, O.

Commencement des saisons. (Temps du 72° L. (I.))

PRINTEMPS : le 20 mars, à 10 h. du matin.
(Equinoxe).

ÉTÉ : le 21 juin, à 8 h. du matin.
(Solstice d'Été).

AUTOMNE : le 22 septembre, à 10 h. du soir.
(Equinoxe).

HIVER : le 21 décembre, à 4 h. du soir.
(Solstice d'Hiver.)

Durée des jours.

Les jours allongent depuis le 22 décembre au 21 juin et raccourcissent depuis le 22 juin au 21 décembre.

Les jours ont augmenté		Les jours ont raccourci	
Au 1er janv.	de 0 h. 4 m.	Au 1er juillet	de 0 h. 3 m.
" 1er fév.	de 1 h. 2 m.	" 1er août	de 0 h. 54 m.
" 1er mars	de 2 h. 28 m.	" 1er sept.	de 2 h. 17 m.
" 1er avril	de 3 h. 59 m.	" 1er oct.	de 3 h. 51 m.
" 1er mai	de 5 h. 28 m.	" 1er nov.	de 5 h. 24 m.
" 1er juin	de 6 h. 33 m.	" 1er déc.	de 6 h. 30 m.
" 22 juin	de 6 h. 47 m.	" 22 déc.	de 6 h. 47 m.

Durée des jours suivant les lieux.

Les durées respectives des jours et des nuits varient, par degrés insensibles, suivant la latitude des lieux. Ce phénomène dépend de l'obliquité de l'écliptique ou orbite solaire sur l'équateur; cette obliquité est de 23 degrés environ.

Sous l'équateur, les jours et les nuits ont constamment une égale durée de 12 heures. Quand on s'éloigne de l'équateur vers les pôles, l'inégalité de longueur des jours et des nuits prend des proportions d'autant plus grandes qu'on se rapproche davantage des pôles. Au pôle même, le soleil reste au-dessus de l'horizon pendant six mois et au-dessous pendant les six autres mois consécutifs ; l'année y est donc partagée en un jour et une nuit de six mois chacun.

Pour se rendre compte de la différence de longueur des plus longs jours et des plus longues nuits, il suffit de connaître la latitude des principaux lieux. La province de Québec étant comprise entre les 45^e et 49^e degrés de latitude nord, voici le tableau des jours les plus longs et les plus courts pour chacun de ces degrés :

Latitude.	Durée du jour le plus long.		Durée du jour le plus court.	
	heures	minutes	heures	minutes
45 degrés	15	35	8	25
46	15	43	8	17
47	15	52	8	8
48	16	00	8	0
49	16	9	7	51

Lever et Coucher de la Lune.

Au quatrième jour de son âge la lune éclaire jusque vers 10 heures du soir.

Au cinquième jour, vers 11 heures.

Au sixième jour, vers minuit.

Au septième jour, vers une heure du matin.

Au 15^e jour elle est pleine et se lève à six heures du soir.

Au 16^e vers 7 heures et un quart.

Au 17^e vers 8 heures et demie.

Au 18^e vers 10 heures.

Au 19^e vers 11 heures.

Au 20^e vers minuit.

Cette table est assez exacte pour faire savoir les nuits que la Lune éclaire.

Lever et Coucher du Soleil.

L'heure donnée dans le calendrier qui suit, des levers et couchers du soleil, est celle du 46e degré de latitude N, qui a été choisi comme étant le plus central pour notre province. La table qui suit donne le moyen de trouver avec facilité l'heure du lever et du coucher du soleil pour tout autre endroit de cette province. Il suffira d'ajouter ou de retrancher, suivant qu'il est indiqué dans le tableau ci-après par les signes + (ajouter) et—(retrancher), à l'heure du coucher donnée dans le tableau de chaque mois, la quantité de minutes donnée pour la latitude cherchée. On fait l'opération inverse pour le lever du soleil, c'est-à-dire que l'on retranche au lieu d'ajouter et que l'on ajoute au lieu de retrancher.

LATITUDE.		45°	46°	47°	48°	49°
		M.	M.	M.	M.	M.
Janvier	1-15	+ 4	0	-4	-7	-11
"	16-31	3	0	3	6	9
Février	1-14	2	0	2	5	7
"	15-28	1	0	1	3	5
Mars	1-15	1	0	1	1	2
"	16-23	1	0	1	0	0
"	24-31	0	0	0	+ 1	+ 1
Avril	1-15	-1	0	+ 1	2	3
"	16-30	2	0	2	4	6
Mai	1-15	3	0	3	5	8
"	16-31	3	0	3	7	10
Juin	1-30	4	0	4	8	12
Juillet	1-15	4	0	4	8	12
"	16-31	3	0	3	7	10
Août	1-15	2	0	2	5	8
"	16-31	2	0	2	3	5
Septembre	1-15	1	0	1	1	2
"	16-27	0	0	0	0	0
Octobre (Sep.)	28-15	+ 1	0	-1	-1	-2
"	16-31	2	0	2	3	5
Novembre	1-15	3	0	3	5	8
"	16-30	3	0	3	7	10
Décembre	1-31	4	0	4	8	12

JOURS	SOLEIL		P. de Q.	Les jours augmentent en ce mois de 0h. 58m.
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
V.	1	7 43	4 25	<i>Circoncision.</i> —S. Otilon; ste Fulgence; s. Magnus.
S.	2	7 43	4 26	S. Basile; s. Macaire; s. Isidore.
D.	3	7 43	4 27	S. Daniel; s. Florent; ste Geneviève.
L.	4	7 43	4 28	S. Grégoire; s. Rigobert; s. Tite; ste Isabelle.
M.	5	7 42	4 29	S. Siméon-Stylite; ste Aimée; ste Emilienne.
M.	6	7 42	4 30	<i>Epiphanie.</i> —Ste Mélanie; ste Macre.
J.	7	7 42	4 31	S. Théodore; s. Crispin; s. Janvier.
V.	8	7 42	4 32	S. Lucien; s. Sévérin; s. Patient; ste Gudule.
S.	9	7 42	4 33	S. Julien; s. Marcelin; s. Pierre.
D.	10	7 41	4 35	S. Guillaume; s. Paul; s. Marcién.
L.	11	7 41	4 36	Ste Hortense; s. Théodose; ste Mathilde.
M.	12	7 40	4 37	S. Ernest; ste Césarine; s. Reinhold; s. Modeste.
M.	13	7 40	4 38	S. Léonce; s. Longin; ste Véronique; ste Yvette.
J.	14	7 39	4 40	S. Hilaire; s. Félix; s. Euphrasie; s. Macrine.
V.	15	7 38	4 41	S. Maur; s. Bon; ste Faustine; s. Paul, ermite.
S.	16	7 37	4 43	S. Marcel; s. Bérard; s. Honorat; s. Furcy.
D.	17	7 37	4 44	<i>Saint-Nom de Jésus.</i> —S. Antoine; ste Léonille.
L.	18	7 36	4 46	Chaire de s. Pierre; s. Léobard; s. Prisque.
M.	19	7 35	4 47	S. Canut; s. Sulpice; s. Marius; ste Germaine.
M.	20	7 34	4 48	S. Sébastien; s. Fabien; s. Anthyme.
J.	21	7 34	4 50	Ste Agnès; ste Euloge; s. Parre.
V.	22	7 33	4 51	S. Vincent et s. Anastase; s. Victor; ste Théodelinde.
S.	23	7 32	4 52	S. Ildephonse; ste Emmérence; épousailles de la ste-
D.	24	7 31	4 54	S. Timothée; s. Babyas; s. Suran. [Vierge.
L.	25	7 30	4 55	S. Prix; s. Amarin; conversion de s. Paul.
M.	26	7 29	4 56	S. Polycarpe; s. Théogène; s. Aubery; ste Paule.
M.	27	7 28	4 57	S. Jean Chrysostome; s. Julien; ste Angèle; s. Avit.
J.	28	7 27	4 59	S. Cyrille; s. Valère; s. Julien; s. Flavien.
V.	29	7 26	5 00	S. François de Sales; s. Constant; s. Samuel.
S.	30	7 25	5 02	Ste Martine; ste Bathilde; ste Aldegonde.
D.	31	7 24	5 04	S. P.-Nolasque; s. Jules; ste Marcelle.

PHASES DE LA LUNE.

N. L. le 5, à 2h. 55m. matin.
 P. Q. le 13, à 7h. 36m. matin.
 P. L. le 20, à 2h. 56m. matin.
 D. Q. le 26, à 8h. 43m. soir.

FÊTES MOBILES.

“

FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
 Circoncision, le 1er; Epiphanie, le 6.

FÉVRIER

9

Les jours augmentent en ce mois de 1h. 20m.

FÊTES, SAINTS ET PATRONS.

JOURS	SOLKIL		P. de Q.	
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		
L.	1	7 22	5 06	S. Ignace ; s. Sévère ; s. Sigisbert ; ste Brigitte.
M.	2	7 21	5 07	<i>Purification</i> —S. Corneille ; s. Flou ; s. Candide.
M.	3	7 19	5 09	S. Blaise ; s. Félix ; ste Olive.
J.	4	7 18	5 10	S. André Corsin ; s. Philéas ; ste Jeanne.
V.	5	7 17	5 12	Ste Agathe ; s. Avit ; ste Alix.
S.	6	7 16	5 13	S. Tite ; s. Waast ; s. Guérin ; ste Dorothee.
D.	7	7 14	5 14	S. Romuald ; s. Moïse ; s. Richard ; ste Julienne.
L.	8	7 13	5 16	S. Jean de Matha ; s. Paul ; s. Honorat.
M.	9	2 12	5 17	S. Raymond de Penrafort ; s. Nicéphore ; ste Appoline.
M.	10	7 10	5 18	Ste Scholastique ; s. Silvain ; s. Guillaume.
J.	11	7 09	5 20	Ste Geneviève ; s. Séverin ; ste Euphrosine.
V.	12	7 08	5 22	S. Ildefonse , s. Modeste ; ste Eulalie ; s. Méléce.
S.	13	7 06	5 24	SS. MM. du Japon ; s. Dositée ; ste Catherinae.
D.	14	7 04	5 25	S. Valentin ; s. Antonin ; s. Cyrille d'Alexandrie.
L.	15	7 03	5 27	S. Faustin ; s. Jovite ; ste Apage.
M.	16	7 01	5 28	S. Onésime ; ste Julienne ; ste Odde.
M.	17	6 59	5 30	S. Théodule ; ste Marianne ; s. Constant.
J.	18	6 57	5 31	S. Siméon ; s. Flavien ; ste Suzanne.
V.	19	6 56	5 33	S. Gabin ; s. Barbat ; s. Boniface ; s. Conrad.
S.	20	6 54	5 34	S. Euchèr ; s. Eleuthère.
D.	21	6 52	5 35	S. Sévérien ; s. Pepin ; ste Eléonore.
L.	22	6 51	5 37	Chaire de s. Pierre à Antioche ; ste Marguerite.
M.	23	6 49	5 38	S. Sérène ; ste Romaine ; s. Reinhard.
M.	24	6 48	5 39	S. Mathias ; s. Prétextat ; s. Edilbert.
J.	25	6 47	5 41	S. Pierre Damien . s. Juste ; s. Victorin ; s. Walburge.
V.	26	6 45	5 42	Ste Marguerite de Cortone ; s. Faustinièn ; s. Porphyre.
S.	27	6 43	5 44	S. Léandre ; s. Galmier ; s. Gélase.
D.	28	6 41	5 45	S. Roman ; s. Rufin ; s. Oswald ; ste Honorine.

PHASES DE LA LUNE.

N. L. le 3, à 10h. 27m. soir.
 P. Q. le 11, à 9h. 58m. soir.
 P. L. le 18, à 1h. 27m. soir.
 P. Q. le 25, à 0h. 23m. soir.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime le 21.

FÊTES LEGALES ET DE BANQUES.

“

JOURS	SOLEIL		Les jours augmentent en ce mois de 1h. 37m.
	P. de Q.		
de la semaine du mois			FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
	lever	coucher	
L.	1	6 39 5 46	S. Aubin ; ste Antonine ; ste Eudoxie.
M.	2	6 37 5 48	S. Simplicie ; s. Jovin ; s. Foulques.
M.	3	6 36 5 49	S. Titien ; ste Camille ; ste Cunégonde.
J.	4	6 33 5 50	S. Casimir, s. Ephrem ; s. Adrien ; s. Luce.
V.	5	6 31 5 52	S. Phocas ; s. Théophile ; s. Frédéric ; s. Gerasime.
S.	6	6 30 5 53	S. Claudien ; ste Colette ; s. Fridolin.
D.	7	6 28 5 54	Ste Perpétue ; ste Félicité ; ste Lance et les Clous.
L.	8	6 26 5 56	S. Ponce ; s. Philémon ; ste Bèate ; s. Jean de Dieu.
M.	9	6 24 5 57	S. Patient ; ste Alvère ; ste Françoise.
M.	10	6 22 5 58	<i>Cendres.</i> —S. Victor ; s. Crescent ; les 40 martyrs.
J.	11	6 21 6 00	S. Thomas d'Aquin ; s. Firmin ; s. Eulage ; ste Rosine.
V.	12	6 19 6 01	S. Pol de Léon ; s. Grégoire ; s. Polycarpe.
S.	13	6 17 6 02	Ste Euphrasie ; s. Nicéphore ; s. Ernest ; s. Rodrigue.
D.	14	6 15 6 03	S. Eutyche ; ste Mathilde ; s. Lubin.
L.	15	6 13 6 05	S. Tranquille ; s. Zacharie ; s. Longin ; s. Christophe.
M.	16	6 11 6 06	S. Cyriaque ; s. Patrice ; ste Henriette ; s. Fabien.
M.	17	6 09 6 07	S. Patrice ; s. Agricole ; ste Gertrude,
J.	18	6 07 6 09	S. Gabriel ; s. Alexandre ; s. Narcisse ; s. Anselme.
V.	19	6 05 6 10	S. Joseph ; s. Amance ; s. Sibylline.
S.	20	6 03 6 11	S. Cyrille de Jer ; s. Joachim ; s. Vulfran ; s. Hubert.
D.	21	6 01 6 12	Ste Clémence ; s. Benoit ; s. Justinien.
L.	22	6 00 6 14	S. Octavien ; s. Paul, évêque ; ste Lée ; ste Catherine.
M.	23	5 58 6 15	S. Victorien ; s. Frumence ; s. Eberhard.
M.	24	5 55 6 17	S. Benolt abbé ; s. Siméon ; s. Romule.
J.	25	5 53 6 19	<i>Annonciation.</i> —S. Quirin ; s. Herbland ; ste Berthe.
V.	26	5 52 6 20	S. Emmanuel ; s. Montan ; s. Ludger ; s. Cartule.
S.	27	5 50 6 21	S. Rupert ; s. Jean, ermite ; ste Matutine ; ste Lydie.
D.	28	5 48 6 22	S. Gontrand, roi ; s. Castor ; s. Rogat.
L.	29	5 46 6 24	S. Eustasie, s. Pasteur ; s. Jonas ; s. Marc.
M.	30	5 44 6 25	S. Amédée ; s. Rieul ; ste Angéline.
M.	31	5 42 6 26	S. Benjamin ; s. Gui ; ste Cornélie ; ste Balbine.

PHASES DE LA LUNE.	FÊTES MOBILES.
N. L. le 5 à 5h. 16m. soir.	Cendres, le 10.
P. Q. le 13 à 8h. 29m. matin.	Quatre-Temps, les 17, 19 et 20.
P. L. le 19 à 11h. 48m. soir.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
D. Q. le 27 à 5h. 56m. matin.	Cendres, (légal seulement,) le 10.
	L'Annonciation. le 25.

Les jours augmentent en ce mois de 1h. 29m.

FÊTES, SAINTS ET PATRONS.

JOURS	SOLKIL		P. de Q.	
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		
J.	5	39	6 28	S. Hugues ; s. Valère ; ste Théodore.
V.	2	5	37 6 30	S. François de Paul ; s. Théodose ; ste Marie Egyptienne.
S.	3	5	36 6 31	S. Herman ; s. Richard ; s. Urbice ; ste Rosamunde.
D.	4	5	34 6 32	S. Ambroise ; s. Théodule ; s. Isidore ; s. Platon.
L.	5	5	32 6 33	S. Vincent Ferrier ; s. Zénon ; ste. Irène ; ste Emilie.
M.	6	5	30 6 35	S. Isidore ; s. Célestin ; s. Celse ; s. Sixte.
M.	7	5	28 6 36	S. Hégésippe ; s. Calliope ; s. Romuald ; s. Epiphane.
J.	8	5	26 6 37	S. Gauthier ; s. Amance ; ste Macarie.
V.	9	5	25 6 38	S. Christian ; ste Marie ; s. Gaucher.
S.	10	5	23 6 40	S. Macaire ; s. Fulbert ; s. Ezéchiël ; ste. Azélie.
D.	11	5	21 6 41	<i>Passion.</i> —S. Léon, pape ; s. Isaac ; s. Daniel.
L.	12	5	19 6 42	S. Jules, pape ; s. Eustache ; s. Hélié.
M.	13	5	17 6 44	S. Hermenégilde ; s. Ours ; s. Ide.
M.	14	5	16 6 45	S. Justin ; s. Tiburce et s. Valérien ; ste Avoie.
J.	15	5	14 6 47	SS. Maxime et Olympiade ; stes Anastasie et Basilisse.
V.	16	5	12 6 48	N.-D. de Pitié ; s. Quintillien ; s. Calixte ; s. Paterne.
S.	17	5	09 6 50	S. Anicet ; s. Rodolphe ; s. Néophite.
D.	18	5	08 6 51	<i>Rameaux.</i> —S. Parfait ; s. Apollone ; s. Gaudin.
L.	19	5	06 6 52	S. Léon, pape ; s. Socrate ; s. Timon ; s. Hermogène.
M.	20	5	04 6 53	S. Marcellin ; s. Sulpice ; s. Astier ; s. Marien,
M.	21	5	03 6 55	S. Anselme ; ste Libre ; ste Ildegonde ; s. Arator.
J.	22	5	01 6 56	S. Apelles ; s. Léon ; s. Luc ; ste Opportune.
V.	23	5	00 6 57	<i>Vendredi-Saint.</i> —S. Georges ; ste Georgette.
S.	24	4	58 6 58	S. Ariste ; s. Fidèle ; s. Léger ; s. Wilfrid.
D.	25	4	56 7 00	<i>Pâques.</i> —S. Marc ; Phébade ; s. Calixte.
L.	26	4	55 7 01	S. Clet ; s. Piquier ; ste Espérance ; s. Marcellin.
M.	27	4	53 7 02	S. Anthime ; s. Anastase ; ste Zite ; s. Tertulien.
M.	28	4	51 7 03	S. Paul de la Croix ; ste Prudence ; ste Valérie ; s. Vital.
J.	29	4	50 7 04	S. Pierre ; s. Robert ; ste Antoinette ; ste. Sibylle.
V.	30	4	48 7 06	Ste Catherine de Sienna ; s. Entrope ; s. Briec.

PHASES DE LA LUNE.

N. L. le 4 à 9h. 42m. matin.
 P. Q. le 11 à 3h. 56m. matin.
 P. L. le 18 à 10h. 11m. matin.
 D. Q. le 26 à 0h. 28m. matin.

FÊTES MOBILES.

Pâques, le 25.
 FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
 Vendredi-Saint, le 23.
 Lundi de Pâques, le 26.

JOURS	SOLEIL		Les jours augmentent en ce mois de 1h. 5m.
	P. de Q.		
de la semaine du mois	lever		FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
	coucher		
S.	1	4 46 7 08	S. Jacques ; s. Philippe ; s. Sigismond ; ste Florine.
D.	2	4 44 7 09	S. Athanase ; s. Valbert ; s. Exupère et ste Zoé.
L.	3	4 43 7 11	Invention de la Ste. Croix. S. Juvénal ; s. Alexandre.
M.	4	4 42 7 12	S. Silvain ; s. Florian ; ste Monique ; s. Porphire.
M.	5	4 40 7 13	S. Pie V ; s. Hilaire ; s. Victor ; s. Jovinien.
J.	6	4 39 7 14	S. Jean ; s. Dietrich ; ste Judith ; ste Prudence.
V.	7	4 37 7 15	S. Stanislas ; s. Gottfried ; ste Gisèle.
S.	8	4 36 7 17	S. Désiré ; ste Aglaé ; ste Tarbe.
D.	9	4 35 7 18	Ste Famille ; s. Grégoire ; s. Béat ; s. Hermas.
L.	10	4 33 7 19	S. Antonin ; s. Isidore ; s. Gordien ; ste Solange.
M.	11	4 32 7 20	S. François Hyéronime ; s. Adolphe.
M.	12	4 31 7 21	S. Nérée ; s. Achillée ; ste Rictrude ; s. Pancrace.
J.	13	4 30 7 22	S. Servais ; ste Glycère ; s. Léon.
V.	14	4 29 7 24	SS. Philippe et Jacques ; ste Félice ; s. Boniface.
S.	15	4 27 7 25	S. Isidore ; s. Euphrase ; ste Denise.
D.	16	4 26 7 26	S. Honoré ; s. Adam ; s. Ubald.
L.	17	4 25 7 27	S. Pascal ; s. Jean Népomucène.
M.	18	4 24 7 28	S. Venant ; s. Eric ; s. Félix ; ste Euphrasie.
M.	19	4 23 7 29	S. Pierre Célestin ; s. Dunstan ; s. Yves ; ste Pudentienne.
J.	20	4 22 7 30	S. Bernardin de Sienne ; s. Helbert.
V.	21	4 21 7 31	S. Paschal Baylon ; s. Constantin ; ste Virginie.
S.	22	4 20 7 32	S. Anselme ; s. Emile ; ste Julie ; ste Héléne.
D.	23	4 19 7 33	S. Didier ; s. Guibert.
L.	24	4 19 7 35	S. Donatien ; s. Rogatien ; ste Jeanne ; ste Esther.
M.	25	4 18 7 36	S. Grégoire VII ; s. Urbain ; s. Humbert ; s. Liey.
M.	26	4 17 7 37	S. Philippe de Néri ; s. Béranger ; s. Brix.
J.	27	4 17 7 37	Ste M.-Madeleine-de-Pazzi ; s. Lucien ; s. Olivier.
V.	28	4 16 7 38	S. Augustin ; s. Germain ; s. Guillaume.
S.	29	4 16 7 39	S. Athanase ; s. Maximin ; ste Théodosie ; s. Sempronius.
D.	30	4 15 7 40	S. Ferdinand ; ste Manguille ; ste Emélie.
L.	31	4 14 7 41	Rogations.—S. Sylve ; ste Pétronille ; ste Apolline.

PHASES DE LA LUNE.	FÊTES MOBILES.
N. L. le 3, à 10h. 54m. soir.	Rogations, le 31 mai, et le 1er et 2 juin.
P. Q. le 10, à 9h. 32m. soir.	
P. L. le 17, à 9h. 59m. soir.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
D. Q. le 25, à 6h. 48m. soir.	Fête de la Reine, le 24.

Les jours augmentent de 0h. 14m. jusqu'au 21, et diminuent ensuite de 0n. 3m.

FÊTES, SAINTS ET PATRONS.

JOURS	SOLKIL		P. de Q.	
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		
M.	1	4 12 7 43		S. Grégoire de Naziance ; s. Pamphile, s. Nicodème.
M.	2	4 11 7 44		SS. Pothin, Alcibiade, Erasme, Marcellin ; sté Blandine.
J.	3	4 11 7 45		Ascension.—S. Isaac ; ste Clotilde ; sté Olive.
V.	4	4 10 7 45		S. François-Caracciolo ; s. Optat ; s. Quirin ; ste Saturnine.
S.	5	4 10 7 46		S. Boniface ; s. Ildebrand ; ste Marcie.
D.	6	4 10 7 47		S. Claude ; s. Norbert ; s. Gérard ; ste Pauline.
L.	7	4 09 7 48		S. Sabinien ; s. Mériadec ; s. Robert ; ste Lucrèce.
M.	8	4 09 7 48		S. Médard ; s. Godard ; s. Héraclé ; s. Cloud.
M.	9	4 09 7 49		S. Ricard ; s. Vincent ; ste Pélagie ; ss. Félicien et Pierre.
J.	10	4 09 7 49		S. Landri ; s. Evremont ; s. Céréal ; ste Marguerite.
V.	11	4 08 7 50		S. Barnabé ; s. Parise.
S.	12	4 08 7 51		S. Olympe ; s. Onuphre ; ste Basilide ; s. Jean-Fac.
D.	13	4 08 7 51		Pentecôte.—S. Antoine de Padoue ; ste Aquiline.
L.	14	4 08 7 52		S. Basile-le-Grand ; s. Ruffin ; s. Valère ; s. Etisée.
M.	15	4 08 7 52		S. Guy ; s. Hilarien ; ste Léonide ; ste Modeste.
M.	16	4 08 7 53		S. Jean-François ; s. Cyr ; stes Juliette, Justine.
J.	17	4 08 7 53		S. Manuel ; s. Ismaël ; s. Alban ; ste Blanche ; ste Laure.
V.	18	4 08 7 53		S. Amand ; s. Léonce ; ste Marine ; s. Marcellien.
S.	19	4 08 7 54		SS. Gervais et Protais ; s. Dié ; ste Aline ; ste Michelle.
D.	20	4 09 7 54		Ste Trinité.—S. Silvère ; ste Bénigne ; ste Flore.
L.	21	4 09 7 54		S. Leufroy ; s. Louis de Gonzague.
M.	22	4 09 7 54		S. Basile ; s. Paulin ; ste Achate.
M.	23	4 09 7 54		Vigile de s. Jean-Baptiste ; s. Jacob ; s. Félix.
J.	24	4 10 7 55		Fête-Dieu.—Nativité de s. Jean-Baptiste.
V.	25	4 10 7 55		S. Guillaume ; S. Prosper ; s. Maxime.
S.	26	4 10 7 55		SS. Jean et Paul ; s. Adéodat ; s. Maixent ; s. Pelage.
D.	27	4 11 7 55		S. Fernand ; s. Adelin ; s. Ladislas ; ste Adèle ; ste Josué.
L.	28	4 11 7 55		Vigile de s. Pierre et s. Paul ; s. Irénée ; s. Léon.
M.	29	4 12 7 55		S. Paul, s. Pierre ; ste Alix.
M.	30	4 12 7 55		Commémoration de s. Paul ; s. Martial ; s. Bertrand.

PHASIS DE LA LUNE.

N. L. le 2, à 9h. 07m. matin.
 P. Q. le 9, à 2h. 38m. matin.
 P. L. le 16, à 3h. 50m. matin.
 D. Q. le 24, à 11h. 47m. matin.

FÊTES MOBILES.

Rogations, 31 mai, 1er et 2 juin—Ascension, le 3.—Pentecôte, 13.—Quatre-Temps, 16, 18, 19.—Trinité, 20.—Fête-Dieu, 24.

FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.

Ascens., 3.—F. Dieu, 24.—SS.P. et Paul, 29.

JOURS	SOLEIL		P. de Q.	Les jours diminuent en ce mois de 0h. 51m.
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
J.	1	4 13	7 54	S. Gal ; s. Thierry ; s. Théobald ; s. Martin ; s. Aaron.
V.	2	4 13	7 54	Visit. de la Vierge à ste Elisabeth, ss. Consul, Othon.
S.	3	4 14	7 54	Sacré-Cœur ; s. Anatole ; s. Bertrand ; ss. Euloge, Brigide.
D.	4	4 15	7 54	Translation du corps de s. Martin ; s. Laurien ; ste Berthe.
L.	5	4 15	7 53	S. Michel-des-Saints ; stes Philomène, Charlotte, Zoé.
M.	6	4 16	7 53	S. Isaac ; s. Tranquillin ; s. Dominique.
M.	7	4 17	7 53	SS. Cyrille et Méthode ; s. Eudes ; s. Lucien.
J.	8	4 17	7 52	Ste Elisabeth ; s. Kilian ; s. Procope.
V.	9	4 18	7 52	S. Zénon ; s. Cyrille ; ste Anatolie ; ste Véronique.
S.	10	4 19	7 51	Les Sept Frères Martyrs ; stes Félicité, Amélie, Rufine.
D.	11	4 20	7 51	S. Marcien ; s. Pie I ; s. Savin.
L.	12	4 21	7 50	S. Jean Gualbert ; s. Meriou ; s. Viventiot.
M.	13	4 21	7 49	S. Anaclet ; s. Silas ; s. Eugène ; s. Gabriel ; ste Sara.
M.	14	4 22	7 48	S. Bonaventure ; s. Camille de Lellis ; s. Mauzer
J.	15	4 23	7 47	S. Henri ; s. Besnard ; ste Evronie ; s. Swithun.
V.	16	4 25	7 46	Fête de N.-D. du Mont-Carmel ; s. Valentin ; ste Ruth.
S.	17	4 26	7 46	S. Alexis ; s. Spérat ; s. Théodose ; ste Marceline.
D.	18	4 27	7 45	S. Arnoul ; s. Frédéric ; ste Marine.
L.	19	4 28	7 44	S. Vincent de Paul ; s. Arsène ; s. Martin ; ste Macrine.
M.	20	4 29	7 43	S. Jérôme Emilien ; s. Elie ; ste Marguerite ; s. Sévère.
M.	21	4 30	7 42	Ste Praxède ; s. Victor ; s. Daniel ; ste Julie.
J.	22	4 31	7 41	Ste Marie-Madeleine ; s. Vandrille ; s. Platon.
V.	23	4 32	7 40	S. Apollinaire ; ste Primice ; ste Romule.
S.	24	4 33	7 39	Ste Christine ; ste Nicette.
D.	25	4 34	7 38	S. Jacques le Majeur, pat. des meuniers ; ste Valentine.
L.	26	4 35	7 37	Ste Anne ; s. Eraste ; s. Turpin ; ste Christianne.
M.	27	4 36	7 36	Les sept Dormants ; ss. Aurèle, Pantaléon ; ste Natalie.
M.	28	4 37	7 35	S. Innocent ; s. Nazaire ; s. Samson.
J.	29	4 39	7 34	S. Loup ; stes Béatrix, Lucile, Séraphine, Marthe.
V.	30	4 40	7 33	S. Ours ; ss. Abdon et Sennen ; ste Maxime.
S.	31	4 41	7 31	S. Ignace de Loyola ; s. Germain l'Auxerrois ; s. Fabius.

PHASES DE LA LUNE.		FÊTES MOBILES.
N. L.	le 1er, à 5h. 18m. soir.	
P. Q.	le 8, à 8h. 30m. matin.	"
P. L.	le 15, à 10h. 20m. soir.	
D. Q.	le 24, à 2h. 33m. matin.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
N. L.	le 31 à 0h. 37m. matin.	Fête de la Confédération, le 1er.

Les jours diminuent en ce mois de 1h. 23m.

FÊTES, SAINTS ET PATRONS.

JOURS	SOLEIL		P. de Q.	
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		
D.	1	4 43	7 29	S. Pierre aux Liens ; s. Eusèbe ; s. Justin ; ste Sophie.
L.	2	4 44	7 28	S. Alphonse ; s. Rutilé ; s. Etienne ; s. Gustave.
M.	3	4 45	7 27	S. Geoffroy ; s. Eon ; ste Marane ; ste. Lydie.
A.	4	4 46	7 25	S. Dominique ; s. Euphrone ; s. Aristarque.
J.	5	4 48	7 24	Notre-Dame des Neiges ; s. Abel ; s. Oswald.
V.	6	4 49	7 22	Transfiguration de N.-S. ; ss. Just, Magnus ; ste Berthe.
S.	7	4 50	7 21	S. Albert ; s. Donatien ; s. Gaetan ; s. Donat.
D.	8	4 51	7 20	S. Cyriaque ; s. Marin ; ste Hugoline ; s. Justin.
L.	9	4 52	7 18	S. Alphonse de Liguori ; s. Romain.
M.	10	4 54	7 17	S. Laurent ; ste Asterie.
M.	11	4 55	7 15	Ss. Tiburce, Géry, Hermann ; stes Suzanne, Philomène.
J.	12	4 56	7 14	Ste Claire ; ste Économie ; s. Hercule.
V.	13	4 57	7 12	S. Hippolyte ; ste Radégonde. [ste Athanasie.
S.	14	4 58	7 11	Vigile de l'Assomption.—S. Alfred le Grand ; s. Eusèbe ;
D.	15	4 59	7 09	Assomption de la Ste. Vierge ; s. Arnoul.
L.	16	5 01	7 07	S. Hyacinthe ; s. Roch ; s. Raoul ; s. Joachim ; s. Isaac.
M.	17	5 02	7 06	S. Mammez ; s. Septime ; s. Serf ; ste Augusta.
M.	18	5 03	7 04	S. Roch ; s. Agapit ; s. Firmin ; ste Hélène.
J.	19	5 04	7 03	S. Sebald ; s. André ; s. Jules.
V.	20	5 05	7 01	S. Bernard ; s. Herbert ; s. Samuel ; s. Philibert.
S.	21	5 07	6 59	S. Privat ; s. Natal ; ste Jeanne-Françoise.
D.	22	5 08	6 58	S. Joachim ; s. Symphorien ; s. Fabricien ; s. Maur.
L.	23	5 09	6 56	S. Eléazar ; s. Sidoine ; s. Philippe.
M.	24	5 10	6 54	S. Berthélemy ; s. Ouen ; ste Aure.
M.	25	5 11	6 52	S. Louis, roi de France ; s. Geniès ; s. Iriès.
J.	26	5 13	6 51	S. Philippe de Béniti ; s. Zéphirin ; s. Segond.
V.	27	5 14	6 49	S. Césaire ; s. Elmer ; s. Syagre.
S.	28	5 15	6 47	S. Augustin ; s. Julien ; s. Vivien.
D.	29	5 16	6 45	Ss. Albéric, Adelphe ; ste Savine ; Décollation de S.J.B.
L.	30	5 17	6 43	S. Fiacre, patron des jardiniers ; ste Rose ; ste Rebecca.
M.	31	5 19	6 42	S. Raimond ; ste Aristide ; s. Ovide ; s. Paulin.

PHASES DE LA LUNE.

N. L. le 6, à 4h. 18m. soir.
 P. L. le 14, à 1h. 36m. soir.
 D. Q. le 22, à 4h. 53m. soir.
 N. L. le 29, à 8h. 06m. matin.

FÊTES MOBILES.

FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.

JOURS		SOLEIL		Les jours diminuent en ce mois de 1h. 34m.
		P. de Q.		
de la semaine	du mois	lever	concher	FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
		M.	1	
J.	2	5 22	6 37	S. Etienne ; s. Antonin ; s. Just, s. Callista.
V.	3	5 23	6 35	S. Grégoire le Grand ; s. Mansui ; s. Saul ; s. Phœbé.
S.	4	5 24	6 33	S. Gerbert ; s. Marcel ; ste Hermione ; ste Rosalie.
D.	5	5 26	6 31	S. Bertin ; s. Victorin ; s. Laurent-Justinien.
L.	6	5 28	6 30	S. Eleuthère ; s. Ève ; s. Eugène.
M.	7	5 29	6 28	S. Cloud ; s. Euverte ; ste Reine.
M.	8	5 30	6 26	Nativité de la Vierge.—S. Corbinien ; s. Thomas.
J.	9	5 32	6 24	S. Pierre Claver ; s. Omer ; s. Véran.
V.	10	5 33	6 22	S. Nicolas ; S. Oger ; s. Némésien.
S.	11	5 34	6 20	S. Emilien ; s. Patient ; ste Théodore.
D.	12	5 35	6 18	S. Raphaël ; s. Gui ; s. Serdot ; ste Bone.
L.	13	5 36	6 16	S. Nom de Marie ; S. Amé ; s. Maurille.
M.	14	5 38	6 14	S. Cyprien ; Exaltation de la Sainte Croix.
M.	15	5 39	6 12	S. Lubin ; s. Achard.
J.	16	5 41	6 10	Ste Euphémie ; ste Edithe ; ste Lucie ; s. Corneille.
V.	17	5 42	6 08	S. Lambert ; s. Maigrin ; ste Ariadné.
S.	18	5 43	6 06	S. Ferréol ; stes Sophie, Stéphanie ; s. Jos. de Cupertino.
D.	19	5 45	6 04	S. Janvier ; s. Seine ; s. Eustache.
L.	20	5 46	6 02	S. Eustache ; s. Montan ; ste Fauste.
M.	21	5 47	6 00	S. Matthieu ; ste Bernardine ; ste Iphigénie.
M.	22	5 48	6 58	S. Thomas-de-Villeneuve ; s. Maurice ; s. Vital ; s. Florent.
J.	23	5 49	6 56	S. Lin ; s. Paterne ; s. Polyxène.
V.	24	5 51	6 54	Fête de N.-D. de la Merci.—S. Andoche ; s. Gérard.
S.	25	5 52	6 52	S. Firmin ; s. Solenne ; ste Aurée.
D.	26	5 53	6 50	S. Théotiste ; s. Sinier ; ste Eutropie ; ste Justine.
L.	27	5 55	6 48	S. Cosme ; s. Damien ; s. Déodat ; s. Céran.
M.	28	5 56	6 46	S. Vincelas ; s. Exupère ; s. Fauste ; s. Héliodore.
M.	29	5 57	6 44	S. Michel ; s. Grimoald ; s. Plante.
J.	30	5 58	6 42	S. Jérôme ; s. Gaudens ; s. Léopard.

PHASES DE LA LUNE.	FÊTES MOBILES.
P. Q. le 5, à 3h. 7 m. matin.	Quatre-Temps, les 15, 17 et 18.
P. L. le 13, à 6h. 2m. matin.	
D. Q. le 21, à 1h. 7m. matin.	
N. L. le 27, à 4h. 30m. soir.	
	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.
	“

Les jours diminuent en ce mois de 1h. 33m.

FÊTES, SAINTS ET PATRONS.

JOURS	SOLKIL		P. de Q.	
	de la semaine	du mois		
	lever	coucher		
V.	1 5	59 5	40	S. Remi ; s. Piat ; s. Bavon ; ste Julie.
S.	2 6	00 5	38	Les ss. Anges Gardiens ; s. Léger.
D.	3 6	02 5	36	Fête du s. Rosaire ; s. Candide ; s. Gérard ; s. Juvin.
L.	4 6	03 5	35	S. François d'Assise ; s. Lucius ; ste Aure.
M.	5 6	04 5	33	S. Apollinaire ; s. Placide.
M.	6 6	05 5	31	S. Bruno ; s. Artaud ; s. Romain ; ste Foy.
J.	7 6	07 5	29	S. Serge ; s. Hélain ; s. Marcel ; ste Julie ; ste Justine.
V.	8 6	08 5	27	Ste Brigitte ; S. Baudry ; ste Benoîte ; ste Julie.
S.	9 6	09 5	25	S. Denis ; s. Rustique ; s. Arnaud.
D.	10 6	10 5	23	S. Hughes, s. François de Borgia.
L.	11 6	12 5	22	S. Bruno ; s. Nicaise ; s. Germain ; ste Placidie.
M.	12 6	13 5	20	S. Séraphin ; s. Witfrid ; s. Maximilien.
M.	13 6	14 5	18	S. Edouard ; s. Venant ; s. Gérard.
J.	14 6	15 5	16	S. Callixte ; s. Céleste ; ste Ménéhould.
V.	15 6	17 5	14	S. Dié ; s. Bertrand ; ste Thérèse ; ste Aurélie.
S.	16 6	19 5	12	S. Vial ; s. Mommelin ; s. Gal ; s. Ambroise.
D.	17 6	20 5	10	S. Florentin ; s. Artémis ; ste Edwige.
L.	18 6	22 5	09	S. Luc ; s. Just.
M.	19 6	23 5	07	S. Pierre d'Alcantara ; s. Amable ; s. Savinien.
M.	20 6	24 5	05	S. Jean de Canti ; s. Georges ; s. Aurèle.
J.	21 6	26 5	04	Ste Ursule ; s. Hilarion ; ste Céliuie.
V.	22 6	27 5	02	S. Népotien ; s. Mellon ; s. Valier ; ste Alodie.
S.	23 6	28 5	00	S. Albin ; s. Aymon ; s. Séverin.
D.	24 6	30 4	59	S. Magloire ; s. Marsan ; s. Raphaël.
L.	25 6	31 4	57	S. Crépin ; s. Front.
M.	26 6	32 4	56	S. Evariste ; ste Flore ; s. Morin.
M.	27 6	34 4	54	S. Armand ; s. Didier ; ste Savine.
J.	28 6	35 4	53	S. Jude et s. Simon ; S. Alfred, roi.
V.	29 6	37 4	51	S. Maximilien ; s. Mazorien ; s. Narcisse ; ste Eusébie.
S.	30 6	38 4	49	Vigile de la Toussaint ; s. Lucain ; s. Srapion ; s. Thalase.
D.	31 6	40 4	48	S. Quentin ; s. Wolfrand.

PHASES DE LA LUNE.

P. Q. le 4, à 5h. 45m. soir.
 P. L. le 12, à 10h. 35m. soir.
 D. Q. le 20, à 9h. 52m. matin.
 N. L. le 27, à 2h. 27m. matin.

FÊTES MOBILES.

"

FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.

JOURS		SOLEIL		Les jours diminuent en ce mois de 1h. 6m.
		P. de Q.		
de la semaine	du mois	lever	coucher	FÊTES, SAINTS ET PATRONS.
		L.	1	
M.	2	6 43	4 44	Commemoration des Trépassés.—S. Eudoxe ; s. Tobie.
M.	3	6 44	4 43	S. Hubert, patron des chasseurs ; ste Sylvie.
J.	4	6 46	4 42	S. Charles-Borromée ; s. Amans ; ste Modeste.
V.	5	6 47	4 40	S. Zacharie ; s. Lié ; ste Berthilde ; s. Millau.
S.	6	6 49	4 39	S. Léonard, patron des fruitiers ; s. Protaire ; ste Attique.
D.	7	6 50	4 38	S. Ernest ; s. Florent ; ste Amarante.
L.	8	6 51	4 36	Les Stes Reliques.—S. Dieudonné ; s. Drouaud ; s. Maur.
M.	9	6 53	4 35	S. Théodore ; s. Vanne ; ste Eustalie.
M.	10	6 54	4 34	S. André Avellin ; s. Tibère ; s. Léon.
J.	11	6 56	4 33	S. Martin ; s. Véran ; s. Bertin.
V.	12	6 57	4 32	S. René ; s. Paterne ; s. Publius.
S.	13	6 58	4 31	S. Stanislas de Kostka ; S. Fleury ; s. Brice.
D.	14	7 00	4 30	S. Ruf ; ste Vénérande ; s. Didace.
L.	15	7 01	4 29	S. Gertrude ; s. Eugène ; s. Léopold ; s. Maclou.
M.	16	7 02	4 28	S. Josaphat ; s. Edme ; s. Eucher.
M.	17	7 04	4 27	S. Grégoire de Tours ; s. Agnan ; s. Hugues.
J.	18	7 05	4 26	S. Odor ; s. Mandé ; ste Aude ; s. Pélégrin.
V.	19	7 06	4 25	Ste Elizabeth de Hongrie ; s. Crispin ; s. Buzeu.
S.	20	7 08	4 24	S. Félix de Valois ; s. Edmond ; s. Octave.
D.	21	7 09	4 23	Présent. de la Vierge.—SS. Colomban, Estève, Aubeu.
L.	22	7 10	4 22	Ste Cécile ; ste Mareme ; s. Pragmace.
M.	23	7 11	4 22	S. Clément ; ste Lucrèce.
M.	24	7 13	4 21	S. Séverin ; ste Flore ; ste Firmine ; s. Jean de la Croix.
J.	25	7 14	4 20	Ste Catherine ; ste Juconde ; S. Livier.
V.	26	7 15	4 20	S. Pierre d'Alex. ; s. Conrad ; ste Victorine ; s. Philéas.
S.	27	7 17	4 19	S. Virgile ; s. Maxime ; s. Léonard.
D.	28	7 18	4 19	<i>Avent.</i> —S. Sosthène ; s. Sapinien ; s. Irénée.
L.	29	7 19	4 18	S. Saturnin ; s. Brandon ; ste Rosade.
M.	30	7 20	4 18	S. André ; s. Trojan.

<p>● PHASES DE LA LUNE.</p> <p>P. Q. le 3, à 0h. 17m. soir.</p> <p>P. L. le 11, à 2h. 18m. soir.</p> <p>D. Q. le 18, à 5h. 52m. soir.</p> <p>N. L. le 25, à 2h. 30m. soir.</p>	<p>FÊTES MOBILES.</p> <p>1er Dimanche de l'Avent, le 28.</p> <p>FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.</p> <p>La Toussaint, le 1er.</p>
--	---

JOURS		SOLRIL P. de Q.		Les jours diminuent de 0h. 17m., jusqu'au 21, et augmentent ensuite de 0h. 4m.
de la semaine	du mois	lever	coucher	
M.	1	7 22	4 17	S. Eloi ; s. Philaret ; s. Airy.
J.	2	7 23	4 16	Ste Bibiane ; ste Arélie.
V.	3	7 25	4 16	S. François-Xavier ; s. Anême ; s. Abdon ; ste Sophronie.
S.	4	7 26	4 15	S. Pierre Chrysologue ; s. Christian ; ste Barbe.
D.	5	7 27	4 15	S. Bas ; s. Nicet ; ste Consolate.
L.	6	7 28	4 15	S. Nicolas ; s. Léonce ; ste Aselle.
M.	7	7 29	4 15	Vigile. S. Ambroise ; s. Agathon ; s. Gerbaud ;
M.	8	7 30	4 15	Immaculée Conception.—S. Romarique ; s. Thibaut.
J.	9	7 31	4 15	S. Anguerrand ; ste Léocadie ; ste Valère ; s. Ambroise.
V.	10	7 32	4 15	S. Guimer ; s. Gausbert ; s. Edibe.
S.	11	7 32	4 15	S. Damase ; s. Savin ; s. Avre.
D.	12	7 33	4 15	S. Florent ; s. Maxient ; s. Valeri ; s. Epinaque,
L.	13	7 34	4 15	Ste Lucie ; ste Othilie ; s. Aubert.
M.	14	7 35	4 15	S. Nicaise ; s. Agnel ; s. Spiridion.
M.	15	7 36	4 15	Octave de la Conception ; s. Mesmin ; s. Eusèbe.
J.	16	7 36	4 15	S. Adon ; s. Béan ; ste Adélaïde ; ste Albine.
V.	17	7 37	4 16	S. Lazare ; s. Sturme ; s. Olympiade ; ste Vivine.
S.	18	7 38	4 16	S. Gatien ; ste Yolande ; s. Flamien.
D.	19	7 38	4 17	S. Timoléon ; s. Némésion ; s. Ribier ; ste Thé.
L.	20	7 39	4 17	S. Libérat ; s. Philogone ; s. Ammon ; s. Malou.
M.	21	7 39	4 17	S. Thomas ; s. Thémistocle.
M.	22	7 40	4 18	S. Israël ; s. Zénon ; ste Jutte ; s. Honorat.
J.	23	7 40	8 18	S. Dagobert ; s. Cléomène ; s. Yves ; ste Victoire.
V.	24	7 41	4 19	Vigile et jeûne de Noël.—S. Sénoch.
S.	25	7 41	4 20	Noël.—Ste Eugénie ; ste Anastasie.
D.	26	7 42	4 20	S. Etienne ; s. Zozime ; s. Ménandre.
L.	27	7 42	4 21	S. Jean l'Évangéliste ; s. Alain ; s. Théophane.
M.	28	7 42	4 22	Les saints Innocents.—S. Caton ; ste Théophile.
M.	29	7 42	4 23	S. Crescent ; s. Thomas Becket ; s. Ursin ; s. David.
J.	30	7 42	4 23	S. Roger ; s. Sabin ; ste Anysie.
V.	31	7 43	4 25	S. Silvestre ; s. Attale ; ste Colombe ; ste Rustique.

PHASES DE LA LUNE.		FÊTES MOBILES.	
P. Q.	le 3, à 9h. 37m. matin.	2e, 3e, 4e dim.	de l'Av., les 5, 12, 19.
P. L.	le 11, à 4h. 42m. matin.	Quatre-Temps, les 15, 17 et 18.	
D. Q.	le 18, à 1h. 51m. matin.	FÊTES LÉGALES ET DE BANQUES.	
N. L.	le 25, à 5h. 6n. matin.	Immaculée Conception, le 8.	
		Noël, le 25.	

HIERARCHIE CATHOLIQUE.

PAPE ACTUELLEMENT RÉGNANT.

S. S. LÉON XIII (Giacchino Pecci,) (258^e successeur de saint Pierre) né à Carpinetto près d'Anagni, États-Pontificaux, le 2 mars 1810, prélat de la maison de Grégoire XVI et référendaire à la signature, le 16 mars 1836 ; ordonné prêtre le 23 décembre de la même année ; archevêque de Damiette *in partibus infidelium* le 27 janvier 1843, et envoyé comme nonce à Bruxelles ; préconisé archevêque-évêque de Pérouse le 19 janvier 1846, créé en même temps cardinal et réservé *in pello* par Grégoire XVI ; proclamé cardinal par Pie IX dans le consistoire du 19 décembre 1853 ; élu souverain pontife, le 20 février 1878 et couronné le 3 mars suivant.

Le Pape a pour conseil le Sacré Collège, qui doit être composé suivant la Bulle de Sixte V, du 3 décembre 1586, de soixante-dix cardinaux, partagés en trois ordres : six cardinaux-*évêques*, cinquante cardinaux-*prêtres* et quatorze cardinaux-*diacres*. Les cardinaux-*évêques* ont chacun pour titre un évêché voisin de Rome, d'où leur vient le nom d'*évêques suburbicaires*. Les cardinaux-*prêtres* et les cardinaux-*diacres* ont chacun pour titre une église de cette capitale du monde chrétien.

Province ecclésiastique de Québec.

La province de Québec comprend les diocèses de Québec, Montréal, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Ottawa, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi, Nicolet, le vicariat apostolique de Pontiac, et la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent.

Archidiocèse de Québec.

Comprend les comtés de Québec, Portneuf, Montmorency, Kamouraska, Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester, Lévis, Beauce Lotbinière, Mégantic, et une partie de Témiscouata.

Érigé en diocèse le 1^{er} octobre 1674. En métropole le 12 juillet 1844. La cathédrale fut érigée en *basilique mineure* par un bref de Pie IX, et la célébration en eut lieu le 1^{er} octobre 1874.

Archevêque (4^e), S. G. MGR ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU (16^e év.), né à Ste-Marie de la Beauce le 17 février 1820 ; ordonné prêtre le 10 septembre 1842, nommé le 24 septembre 1870, sacré évêque le 19 mars 1871.

Diocèse de Montréal, (Érigé le 31 mai 1836.)

Comprend les districts de Montréal, Beauharnois, Joliette et une partie des districts de Richelieu et Terrebonne,

Evêque (3e), S. G. MGR EDOUARD-CHARLES FABRE, né à Montréal le 28 février 1827; ordonné prêtre le 23 février 1850; élu le 1er avril 1873, consacré évêque de Gratianopolis et coadjuteur de Montréal, le 1er mai 1873 à l'église du Gesù, devient évêque de Montréal le 19 septembre 1876.

S. G. MGR PIERRE-ADOLPHE PINSONNEAULT, né à Saint-Philippe, le 23 novembre 1815; consacré évêque de London le 18 mai 1856; a donné sa démission le 18 décembre 1866; réside à l'évêché de Montréal avec le titre d'évêque de Birta.

Diocèse d'Ottawa, (Érigé le 30 juillet 1847.)

Le diocèse d'Ottawa comprend dans la province d'Ontario les comtés de Prescott, Russell, Carleton et Lanark nord; dans la province de Québec les comtés d'Ottawa et Argenteuil.

Evêque (2e), S. G. MGR J. THOMAS DUHAMEL, né à Contrecoeur, le 6 novembre 1841, ordonné prêtre à Ottawa le 19 décembre 1863; élu évêque d'Ottawa le 16 août 1874, sacré à Ottawa le 28 octobre suivant.

Diocèse des Trois-Rivières, (Érigé le 8 juin 1852.)

Comprenant le district des Trois-Rivières, une partie des districts d'Arthabaska, Richelieu et Québec.

Evêque (2e), S. G. MGR LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE, né à Ste-Anne-de-la-Pérade, le 4 septembre 1818, ordonné prêtre le 6 janvier 1844, élu évêque d'Anthédon le 20 novembre 1866, consacré le 25 février 1867, coadjuteur de l'évêque des Trois-Rivières, nommé administrateur le 2 avril 1869, promu au siège des Trois-Rivières le 3 juin 1870.

Diocèse de Saint-Hyacinthe, (Érigé le 8 juin 1852.)

Comprend les comtés de St-Hyacinthe, Richelieu, Rouville, Bagot, Iberville, Missisquoi, Shefford, trois paroisses dans le comté de Verchères, le township de Brome et une partie des townships d'Ely, de Stukely et de Bolton.

Evêque (4e), S. G. MGR LOUIS-ZÉPHIRIN MOREAU, né à Bécancour le 1er avril 1824, ordonné prêtre le 10 décembre 1845, élu évêque de Saint-Hyacinthe le 19 novembre 1875, sacré le 16 janvier 1876.

Mgr Joseph Larocque, évêque de Germanicopolis, ancien évêque de Saint-Hyacinthe, retiré au monastère du Précieux-Sang.

Diocèse de Saint-Germain de Rimouski,

(Érigé le 15 janvier 1867.)

Comprend les districts de Rimouski et de Gaspé, et la plus grande partie des comtés de Témiscouata et Saguenay.

Evêque (1er), S. G. MGR JEAN-PIERRE-FRANCOIS LA FORCE LANGEVIN, né à Québec le 22 septembre 1821, ordonné prêtre le 12 septembre 1844, élu évêque de St-Germain de Rimouski le 15 janvier 1867; sacré évêque le 1er mai suivant.

Diocèse de Saint-Michel de Sherbrooke,

(Erigé le 28 août 1874.)

Evêque (1er), S. G. MGR ANTOINE RACINE, né à St-Ambroise de la Jeune-Lorette, le 26 janvier 1822, ordonné prêtre le 12 septembre 1844, le même jour et à la même messe que Mgr de Rimouski. Vicaire à la Malbaie en 1844, curé de Stanfold, Blandford et Eulstrode en 1849; curé de St-Jean de Québec; sacré évêque dans l'église St-Jean de Québec, le 18 octobre 1874.

Diocèse de Chicoutimi, (Erigé le 28 mai 1878)

Comprend les comtés de Chicoutimi et Charlevoix et une partie du Saguenay à l'ouest de la rivière Portneuf.

Evêque (1er), S. G. MGR DOMINIQUE RACINE, né à Saint-Ambroise le 24 janvier 1828, ordonné prêtre le 24 septembre 1853, élu évêque de Chicoutimi le 28 mai 1878, sacré le 4 août 1878 dans la basilique de Québec, par Mgr Taschereau, archevêque de Québec.

Diocèse de Nicolet, (Erigé le 10 juillet 1885.)

Comprend toute la partie de l'ancien diocèse de Trois-Rivières située au Sud du Fleuve St. Laurent.

Evêque (1er), S. G. MGR ELPHÈGE GRAVEL, né à Saint-Antoine le 12 octobre 1838; ordonné prêtre le 11 septembre 1870; sacré évêque à Rome, le 2 août 1885; a pris possession de son diocèse le 25 du même mois.

LA PLUS GRANDE HORLOGE DU MONDE.

L'horloge du palais de Westminster où le Parlement anglais tient ses séances, est la plus grande du monde. Ses quatre cadrans ont chacun 22 pieds de diamètre. A chaque demi-minute la grande aiguille avance de près de sept pouces. L'horloge va huit jours et demi sans exiger la remonte. Il faut deux heures pour remonter l'appareil de la sonnerie. Le balancier a 19 pieds de longueur; les roues sont de fonte; la cloche d'heure a 2 pieds de hauteur et 5 pieds de diamètre, elle pèse plus de 14 tonnes et le marteau pèse plus de 100 livres.

Vicariat apostolique de Pontiac, (Erigé le 11 juillet 1882).

Evêque (1er), S. G. MGR NARCISSE-ZÉPHIRIN LORRAIN, évêque de Cythère et vicaire apostolique de Pontiac, né le 3 juin 1842, à St-Martin, ordonné prêtre le 4 août 1867, vicaire-général du diocèse de Montréal en 1880, sacré évêque le 21 septembre 1882, dans l'église Notre-Dame de Montréal, a pris possession de son diocèse à Pembroke, le 22 septembre 1882.

Préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent,

(Erigé le 29 mai 1882.)

MGR FRANCOIS-XAVIER BOSSÉ, né à Sainte-Anne Lapocatière, le 6 septembre 1838, ordonné prêtre le 4 octobre 1863, curé de Cascaédiac en 1864, de la Rivière-aux-Renards en 1866, de Percé en 1873, nommé préfet apostolique le 29 mai 1882.

Autres provinces : Ontario.

Archevêque de Toronto : Mgr John Joseph Lynch.

Evêque de Kingston : Mgr James V. Cleary.

“ d'Hamilton : Mgr J. Joseph Carbery.

“ de London : Mgr John Walsh.

“ de Peterborough : Mgr Jean Frs. Jamot.

Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Edouard et N.-Brunswick.

Archevêque d'Halifax (N.-E.) : Mgr C. O'Brien.

Evêque d'Arichat (N.-E.) : Mgr John Cameron.

“ de Saint-Jean (N.-B.) : Mgr John Sweeney.

“ Evêque de Chatham (N.-B.) : Mgr James Rogers.

“ de Charlottetown (I.-P.-E.) : Mgr Peter McIntyre.

Manitoba, Nord-Ouest et Colombie Anglaise.

Archevêque de St-Boniface (Ma.) : Mgr Alexandre-A. Taché.

Evêque de St-Albert (N.-O.) : Mgr Vital Grandin,

Vic. Apostolique d'Athabaska (Riv. Mack.) : Mgr Henri., Faraud.

“ “ “ “ Mgr Isid. Clut. coadj.

“ “ de la Colombie Anglaise : Mgr Ls. Jos. d'Herbomez.

“ “ “ “ Mgr P. P. Durieu coadj.

Evêque de Vancouver : Mgr John Brondel.

Terreneuve.

Evêque de Saint-Jean : Mgr Thos J. Power.

“ de Havre de Grâce : Mgr Ronald McDonald.

GOUVERNEMENT CIVIL.

PROVINCE DE QUÉBEC.

SOVERAIN. — Sa Majesté *Alexandrina* VICTORIA, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes, — née à Kensington Palace, le 24 mai 1819; avènement au trône le 20 juin 1837; couronnement le 28 juin 1838. — Mariée le 10 janvier 1840 au prince Albert, Duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, (né le 26 août 1819, mort le 14 décembre 1861.) — Fille du duc de Kent, fils de George III et frère de Guillaume IV.

PRINCE DE GALLES. — Son Altesse Royale ALBERT EDOUARD, né le 9 novembre 1841; marié le 20 mars 1863 à la princesse Alexandra de Danemark (née le 1er décembre 1844). Héritier présomptif de la couronne.

GOUVERNEUR - GÉNÉRAL. — Son Excellence le Très Honorable *Henry-Charles-Keith-Petty-Fitzmaurice*, marquis de LANSDOWNE, né le 14 janvier 1845; sous secrétaire des Indes en 1880; marié le 8 novembre 1860, à Lady Maud-Evelyn-Hamilton, fille du duc d'Abercorn.

Vicomte Melgund, secrétaire du gouverneur.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR de la province de Québec. — L'honorable Louis-François-Rodrigue MASSON, quatrième fils de feu M. Jos. Masson, né à Terrebonne le 7 novembre 1833; élève du collège de Saint-Hyacinthe dans les derniers cours; marié en premières noces en 1856, à Louise Rachel, fille du Lt-Colonel Alex Mackenzie, et en secondes noces à Mlle Burroughs, de Québec (1883); major de brigade en 1863; Lt-Colonel en 1867, à la suite de la campagne contre les Péniciens. Elu en 1867 pour Terrebonne; ministre de la milice en 1878. A été sénateur et conseiller législatif.

Cabinet Fédéral.

PORTEFEUILLES.

Sir JOHN A. MACDONALD, K.C.B.,	Premier, prés. du Conseil Privé;
K.C.M. G.P.C.....	Surint., affaires des sauvages.
L'hon. John Carling	Agriculture, Statist. et Patentes.
“ Sir Alex. Campbell, C. R.....	Postes.

L'Hon. J. S. David Thompson.....	Justice.
" John Henry Pope.....	Chemins de fer et Canaux.
" Sir H. Langevin, K.C.M.C.	Travaux Publics.
" Arch. W. McLellan.....	Marine et Pêcheries.
"	Finances.
" Mack-Bowell	Douanes.
" Adolphe Caron	Milice et défense.
" John Costigan	Revenu de l'Intérieur.
" Jos. Ad. Chapleau, C.R.....	Secrétaire d'Etat.
" Thos. White.....	Intérieur.
" Frank Smth.....	Sans portefeuille.

Cabinet Provincial.

PORTEFEUILLES.

L'hon. J. J. Ross.....	} Présidence du Cons. et Commis- sariat de l'Agric. et Trav. Pub.
" J. G. Robertson.....	
" L. O. Taitton.....	Trésor Provincial.
" E. J. Flynn.....	Procureur-Général.
" W. W. Lynch.....	Commissariat des ch. de f. et Sol- liciteur-Général.
" Jean Blanchet	" des Terres de la Cour.
"	Secrétariat Provincial.

Sénateurs pour la province de Québec.

Orateur : Hon. W^m MILLER.

Les honorables	Résidence.
Armand Jos. F.....	Rivière-des-Prairies.
Baillargeon Pierre.....	Québec.
Bellerose Jos. Hya.....	St-Vincent de Paul.
Bolduc Joseph.....	St-Victor-de-Tring.
Boucherville Chas. B. de.....	Boucherville.
Chaffers W. H.....	St-Césaire.
Cochrane W. H.....	Compton.
DeBlois P. A.....	Beauport.
Ferrier Jas.....	Montréal.
Guévremont J.-Bte.....	Sorel.
Hamilton John.....	Hawkesbury.
Lacoste Alex.....	Montréal.
O'Gilvie A. W.....	Montréal.
Paquet Ans. H.....	St-Cuthbert.
Pelletier G. A. P.....	Québec.
Ross Jas. Gibb.....	Québec.
Robitaille Theo.....	New Carlisle.

Ryan Thos	Montréal.
Stevens G. G.....	Waterloo.
Thibaudeau Ros.....	Montréal.
Trudel F. X. A.....	"

Conseillers Législatifs.

Orateur : l'hon. PIERRE BOUCHER DE LABRUÈRE.

DIVISION.	NOMS.	RÉSIDENCE.
Alma	Hon. J. L. Beaudry...	Montréal.
Bedford	" T. Wood	Dunham Flats.
Golfe	" T. Savage	L'Alse au Cap.
Granville	" E. Dionne.....	Ste-Anne de la Poc.
Inkerman	" G. Bryson	Fort-Coulonge.
Kennebec.....	" Elz. Gérin.....	Trois-Rivières.
Lanaudière	" V. P. Lavallée..	St-Félix de Valois.
LaDurantaye	" Ed. Rémillard...	Québec.
La Vallière	" F. X. O. Méthot..	Trois-Rivières.
LaSalle	" F. X. P. Larue..	Portneuf.
Lorimier	" J. G. Laviolette..	Montréal.
Laurentides	" J. E. Gingras....	Québec.
Lauzon	" Geo. Couture....	Lévis.
Mille-Isles	" C. L. Champagne	St-Eustache.
Montarville	" C. deBoucherville	Boucherville.
Repentigny	" Ls. Archambault	L'Assomption.
Rougemont.....	" P.B. deLaBruère	St-Hyacinthe.
Rigaud	" E. Prud'homme.	Montréal.
Salaberry	" H. Starnes.....	Montréal.
Shawinigan	" J. J. Ross	Ste-Anne de la Pérade.
Sorel.....	" J. A. Dorion....	St-Ours.
Stadacona.....	" John Hearn.....	Québec.
Victoria	" J. Ferrier	Montréal.
Wellington	" W. H. Webb...	Melbourne.

Députés de la province de Québec au "parlement fédéral et au parlement local.

COMTÉS.	DÉPUTÉS AU FÉDÉRAL.	DÉPUTÉS AU LOCAL.
Argenteuil	Hon. J. J. C. Abbott	Wm Owens
	Montréal	Stonefield
Bagot	Flavien Dupont	Antoine Casavant
	St-Liboire	St-Dominique

Beauce.....	Linière Taschereau Ste Marie de Beauce	Hon. Jean Blanchet Québec
Beauharnois.....	J. G. H. Bergeron Montréal	Célestin Bergevin Beauharnois
Bellechasse	Guillaume Amyot Québec	Faucher de St-Maurice Québec
Berthier.....	Ed. O. Cuthbert Berthier	J. Robillard Berthier
Bonaventure.....	L. J. Riopel New-Carlisle	H. J. Martin Carleton
Brome	S. A. Fisher Knowlton	Hon. W. W. Lynch Knowlton
Chambly.....	P. B. Benoit St-Hubert	D. S. Martel Chambly
Champlain.....	Hyp. Montplaisir Cap de la Madeleine	Robert Trudel St-Geneviève Batiscan
Charlevoix	S. Xavier Cimon St-Etienne Malbaie	Onésime Gauthier St-Urbain
Chateauguay	Edward Holton Montréal	J. E. Robidoux Montréal
Ghicoutimi & Saguenay	J. Alfred Gagné Chicoutimi	E. St. Hilaire St-Prime
Compton	Hon John H. Pope Ottawa, Compton	Wm Sawyer Sawyerville
Deux-Montagnes.....	J. B. Daoust St-Eustache	B. Beauchamp St-Eustache
Dorchester	C. Alex. Lesage Ste-Claire	N. Audet St-Anselme
DrummondArthabaska	D. O. Bourbeau Arthabaska-station	Wm. J. Watts Drummondville
Gaspé	Hon P. Fortin Gaspé	Hon. Ed. Jas Flynn Québec
Hochelaga.....	Alph Desjardins Hochelaga	Hon. Ls Beaubien Montréal
Huntingdon	Julius Scriver Hemmingford	Alex. Cameron Huntingdon
Iberville.....	Frs Béchard Mount-Johnson	Alex. Ls Demers St-Geo. d'Henryville
Jacques-Cartier	Désiré Girouard Montréal	A. Boyer Lachine
Joliette.....	A. Ed. Guilbault Joliette	Alfred McConville Joliette
Kamouraska	Chs B Blondeau St-Paschal	C. A. E. Gagnon Rivière Ouelle

Laprairie.....	Alf. Pinsonneault St-Jacques-le-Mineur	L. B. A. Charlebois Laprairie
L'Assomption..	Hilaire Hurteau St-Lin	Jos. Marion St-Paul L'Ermite
Laval.....	Jos. Ald. Ouimet Montréal	Ev. Leblanc Montréal
Lévis.....	Dr. Guay Lévis	F. X. Lemieux Québec
L'Islet	Phil. B. Casgrain Québec	Chs Marcotte L'Islet
Lotbinière.....	Come J. Rinfret Ste-Croix	Hon. H. G. Joly Québec
Maskinongé.....	A. L. Désaulniers Yamachiche	Ed. Caron Louiseville
Mégantic	Hon. Frs. Langelier Québec	Dr. White
Missisquoi	Hon. Geo. B. Baker Sweetsburgh	Ed. Spencer St-Armand Est
Montcalm.....	Firmin Dugas Montcalm	J. Bte Richard St-Liguori
Montmagny.....	A. C. P. R. Landry Beauport, Québec	Naz. Bernatchez Montmagny
Montmorency..	P. V. Valin Québec	L. G. Desjardins Québec
Montréal-Est	Hon. J. C. Coursol Montmagny	Hon. L. O. Taillon Montréal
" Centre.....	J. J. Curran Montréal	Geo. W. Stephens Montréal
" Ouest	M. H. Gault Montréal	Jas McShane Montréal
Napierville.....	Médéric Catudal Napierville	F. X. Paradis St-Michel
Nicolet.....	A. Gaudette Gentilly	L. T. Dorais St-Grégoire
Ottawa.....	Alonzo Wright Ironsides, Hull	Ls Duhamel Wright
Pontiac.....	J. Bryson Portage du Fort	W. J. Poupore Chichester
Portneuf.....	E. Q. de S. Georges Québec	J. D. Brousseau Québec
Québec Centre.....	J. G. Bossé Québec	Rémi F. Rinfret Québec
" Ouest.....	Hon. Thos McGreevy Quebec	Félix Carbray Québec

Québec Est... ..	Hon. Wilf. Laurier	Joseph Shehyn	
" Comté.. ..	Arthabaska		Québec
	Hon. A. P. Caron	Hon. Pierre Garneau	Québec
Richelieu..... ..	Québec		Québec
	Ls. H. Massue	Léon Leduc	
	Varenes		Sorel
Richmond et Wolfe... ..	Wm B. Ives	Jacques Picard	
	Sherbrooke		Wotton
Rimouski..... ..	L. A. Billy	Ls Nap. Asselin	
	St-Germain-Rimouski		Rimouski
Rouville.	Geo. A. Gigault	Etienne Poulin	
	St-Césaire		Marie-Ville
St-Hyacinthe..... ..	M. E. Bernier	Hon. H. Mercier	
	St-Hyacinthe		Montréal
St-Jean..... ..	Frs Bourassa	Hon. F. G. Marchand	
	St-Valentin		St-Jean
St-Maurice	L. L. L. Desaulniers	F. R. L. Desaulniers	
	Montréal		Yamachiche
Shefford	M. Auger	Isidore Frégeau	
	Roxton Pond		Stukely
Sherbrooke	R. N. Hall	Hon. J. G. Robertson	
	Sherbrooke		Sherbrooke
Soulanges..... ..	G. W. Bain	W. Duckett	
	St-Polycarpe		Coteau-Landing
Stanstead.	Chs C. Colby	John Thornton	
	Stanstead		Coaticook
Témiscouata	P. E. Grandbois	Geo. H. Deschênes	
	R.-du-Loup (en bas)		St-Arsène
Terrebonne	Hon. J. A. Chapleau	G. A. Nantel	
	Ottawa		Montréal
Trois-Rivières... ..	Sir Hect. Langevin	Hon. Arthur Turcotte	
	Québec		Trois-Rivières
Vaudreuil..... ..	Hugh McMillan	Lapointe	
	Rigaud		Vaudreuil
Verchères.. ..	Hon. F. Geoffrion	Abraham Bernard	
	Verchères		Belœil
Yamaska	Fablen B. Vanase	Hon. J. S. C. Wurtele	
	Sorel		Montréal

COURS DE JUSTICE.

Cour Suprême.

Hon. Sir Wm J. RITCHIE, juge en chef.

L'hon. Sam. Henry Strong. L'hon. Wm Alex. Henry.
 " Téléspore Fournier. " John Wm Gwynne.
 " Henry Elz. Taschereau, Secrétaire ; Geo. Duval,

Cour du Banc de la Reine.

Sir ANTOINE AIMÉ DORION, juge en chef.

Hon. Sam. G. Monk.
 " T. K. Ramsay.
 " L. F. G. Baby.

Hon. Ulric J. Tessier.
 " Alex. Cross.

Cour Supérieure.

Hon. W. C. MEREDITH, juge en chef.

JUGES.

DISTRICTS.

Hon. W. C. Meredith	} Québec et une partie d'Arthabaska.
" Andrew Stuart	
" B. Caron	
" Ls. E. N. Casault	
" F. G. Johnson	
" F. W. Torrance	} Montréal et une partie de Terrebonne.
" Marcus Doherty	
" H. F. Rainville	
" A. C. Papineau	
" L. A. Jetté	
" L. O. Loranger	Trois-Rivières. Saint-François. Beauce et Montmagny. Ottawa et comté d'Argenteuil. Saint-Hyacinthe. Bedford. Richelieu. Saguenay et Chicoutimi. Gaspé. Joliette. Beauharnois. Iberville. Drummond et Arthabaska. Kamouraska. Rimouski.
" M. Mathieu	
" J. B. Bourgeois	
" E. T. Brooks	
" Aug. R. Angers	
" Wm McDougall	
" L. Victor Sicotte	
" G. V. G. Buchanan	
" Charles Gill	
" A. B. Routhier	
" Thomas McCord	
" F. X. Cimon	
" L. Bélanger	
" H. W. Chagnon	
" M. A. Plamondon	
" H. T. Taschereau	
" J. A. Mousseau	

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'hon. Gédéon Ouimet, *surintendant de l'instruction publique,*
président ex-officio des Comités catholique et protestant.

Membres du comité catholique.—Mgr l'archevêque de Québec;

NN. SS. les évêques de Montréal, Ottawa, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Rimouski, Sherbrooke, Chicoutimi et Nicolet; Mgr N. Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac; sir N. F. Belleau, les Hon. Juges L. A. Jetté, A. B. Routhier; les Hon. P. J. O. Chauveau, Chs. de Boucherville, Th Ryan; MM. Joseph G. Bossé, M. P., P. S. Murphy, Chs. F. Painchaud, M. D., et P. B. Benoit, M. P.

Membres du comité protestant.—Le très révérend James Williams, D. D., évêque de Québec, le Rév. John Cook, sir Wm Dawson, C. M. G., L. L. D.; l'hon. James Ferrier; R. W. Heneker, Ecr.; Rév. Dr Matthews, l'hon. L. R. Church; le Ven. Archid Lindsay, Geo. L. Maston. *Membres associés*: l'hon. W. W. Lynch, M. P. P., Dr Cameron, M. P. P., E. J. Hemming, Ecr.; les RR. chanoine Norman et Dr Cornish.

Secrétaire du comité catholique.—M. Louis Giard, M. D.; P. de Cazes, asst. secrétaire.

Secrétaire du comité protestant.—Révd. G. Weir.

CONSEIL D'AGRICULTURE.

L'hon. J. J. Ross, commissaire de l'agriculture et des travaux publics, Québec.

L'hon. GÉDÉON OUMET, surintendant de l'instruction publique (membre *ex-officio*), Québec.

L. H. MASSUE, président, Varennes.

J. M. BROWNING, vice-président, Montréal.

L'abbé F. Pilote, St-Augustin.	Ant. Casavant, St-Dominique.
Hon. Ls Beaubien, Montréal.	Aug Casgrain, Rivière-Ouelle.
Hon L Archambault, L'Assomption	L. J. Lemire, Baie-du-Febvre.
E. J. DeBlois, Québec.	O. Gauthier, St-Urbain.
A. Somerville, Lower Lachine.	Eug. Casgrain, L'Islet.
P. B. Benoit, St-Hubert.	Jas Cochrane, Compton.
S. N. Blackwood, Shefford-Ouest.	H. J. Martin, Carleton.
J. J. A. Marsan, L'Assomption.	Hec. Lussier, St-Vinc.-de-Paul.
Aug. Guilbault, Ste-Elizabeth.	Chs. Gibb, St-P. d'Abbotsford.
Dr Geo. LECLÈRE, secrétaire, No 76, rue St-Gabriel, Montréal.	

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES.

CYRILLE DUQUET, président, Québec.

S. E. DAWSON, vice-président, Montréal.

L'hon. J. J. Ross, commissaire de l'agriculture et des travaux publics, Québec.

L'hon. JEAN G. BLANCHET, secrétaire provincial (*ex-officio*), Québec.

L'hon. GÉDÉON OUMET, surintendant de l'Instruction publique
(*ex-officio*), Québec.

C. W. Carrier, Lévis	Henry Bulmer, Montréal
A. A. Stevenson, Montréal.	M. J. F. Quinn, "
Ad. Lévéque, "	L'abbé O. Audet, Bergerville
J. B. Rolland, "	Jas. Carrel, Québec.
L. I. Boivin, "	J. F. Peachy, "
Guil. Boivin, "	E. E. Taché, "
Hon. Thos. White, "	Alex. G. Lomas, Sherbrooke.
And. Boyd, "	

S. C. STEVENSON, secrétaire, No 76, rue Saint-Gabriel, Montréal.

Registrateurs de la province de Québec.

COMTÉS.	RÉGISTRATEURS.	LOCALITÉ DU BUREAU D'ENREGISTREMENT.
Argenteuil	Thomas Barron	Lachute
Arthabaska	M. J. A. Poisson.....	Arthabaskaville
Bagot	Jos. C. Bachand.....	St-Liboire
Beauce	Jean E. Proulx	St-François
Beauharnois	Joseph Mayer	Beauharnois
Bellechasse	L. Solime Forgues.....	St-Michel
Berthier	B. E. Pellant.....	Berthier
Bonaventure, 1re div...	L. P. Lebel	New Carlisle
" 2e div...	J. A. Vergé	Carleton
Brome.....	Thomas Brassard.....	Knowlton
Chambly	Pierre E. Hurteau.....	Longueuil
Champlain.....	G. H. Dufresne	Ste-Geneviève
Charlevoix et Sag. 1 d.	Charles DuBerger.....	St-Etienne de Malbai
" 2 d.	Télesphore Fortin.....	Baie St-Paul
Chateauguay.....	Alexis M. Gagnier.....	Ste-Martine
Chicoutimi 1re div.....	Ovide Bossé.....	Chicoutimi
" 2e div.....	Calixte Hébert	Hébertville
Coaticook	Otis Shurtleft	Coaticook
Compton	Samuel Orr	Cookshire
Deux-Montagnes ..	Dosithée Dupras.....	Ste-Scolastique
Dorchester.....	Frs. Fortier	Ste-Claire
Drummond	{ P. N. Dorion	Drummondville
	{ J. Mairs.....	
Gaspé	Joseph X. Lavoie.....	Percé
Hochelaga et J.-Car....	{ N. M. LeCavalier... Montréal.	
	{ Flavien Filiatrault..	
Huntingdon, 1re div...	J. B. Varin.....	Laprairie
" 2e div...	Andrew Somerville....	Huntingdon
Iberville	Michel A. Bessette.....	Iberville

Islet	Arsène Michaud.....	St-Jean Port-Joli
Iles de la Madeleine.....	Edouard Borne.....	Amherst
Joliette	Chs. A. Beaudoin.....	Joliette
Kamouraska	Henri Caron.....	St-Louis Kamourask
L'Assomption.....	Barthélemi Rocher....	L'Assomption
Lévis	L. N. Carrier.....	Lévis
Laval	Adélard E. Léonard...	Ste-Rose
Lotbinière	L. E. Lemay.....	Ste-Croix
Maskinongé	Jos. Ed. Pichette.....	Rivière-du-Loup
Mégantic	Wm. H. Lambly.....	Inverness.
Missisquoi	Richard Dickinson....	Bedford
Montcalm	A. E. Thibodeau.....	Ste-Julienne
Montmagny	Ed. Lavergne.....	Montmagny
Montmorency, 1er D ..	Gabriel Dick... ..	Château-Richer.
Montmorency, 2e D. (Isle d'Orléans.)	{ B. Peltier..	Saint-Laurent
Montréal Ouest	W. H. Ryland.....	Montréal
Montréal Est.....	J. C. Auger.....	Montréal
Napierville	Alex. Richardson.....	Napierville
Nicolet	Joseph A. Blondin.....	Bécancour
Ottawa	William Washburn...	Hull
Pontiac	Walter Rymer	Havelock
Portneuf	H. Q. de Saint-Georges	Cap Santé
Québec	C. N. Montizambert...	Québec
Richelieu	Jules Chevalier	Sorel
Richmond	J. P. Cleveland	Richmond
Rimouski, No. 1.....	J. Bte. Saucier.....	St. Jérôme, Matane
Rimouski, No. 2.	L. G. Cazeau.....	Rimouski.
Rouvile	E. Poulin	Marieville
Shefford	J. Lefebvre.....	Waterloo
Sherbrooke	Daniel Thomas	Sherbrooke
Soulanges	J. Stevens.....	Côteau-Landing.
Stanstead	C. Thomas	Stanstead-Plain.
Ste-Anne-des-Monts.....	Joseph Thibault.....	Ste-Anne-des-Monts
Saint-Hyacinthe	{ Joseph Nault.....	{ Saint-Hyacinthe
	{ Hor. Saint-Germain	{
Saint-Jean	G. A. Marchand.....	Saint-Jean
Saint-Maurice	R. Kiernan.....	Trois-Rivières
Témiscouata	Elie Mailloux.....	St-Jean-B. de l'Île Ver-
Terrebonne	Louis G. Lachaine....	Saint-Jérôme [te
Vaudreuil.....	Frs. de Sales Bastien.	Vaudreuil
Verchères.....	Aimé Geoffrion	Verchères
Wolfe.....	E. S. Darce.....	Ham Sud
Yamaska	L. M. Blondin.....	St-François du Lac

Agences des Terres de la Couronne pour la province de Québec.

NOM DE L'AGENCE.	NOM DE L'AGENT.	SA RÉSIDENCE.
Arthabaska.....	Ant. Gagnon.....	Arthabaskaville
Bonaventure	Wm. Maguire.....	New-Carlisle
Bonaventure.....	O. Martin, sous-agt.....	St-Alexis, Matapedia
Chaudière (partie de).....	J. T. Letourneau.....	St-Joseph (Beauce)
Chaudière (2e partie).....	J. E. Cayouette.....	St-Claire
Coulonge	Wm. Clarke.....	Bryson, P. Q.
Gaspé (partie de).....	Louis Roy.....	Cap-Chat
Gaspé (partie de).....	W. H. Annett.....	Bassin de Gaspé
Gaspé	Ed. Flynn, sous-agt.....	Percé
Gatineau	Robert Farley.....	Hull
Grandville	F. F. Gagnon.....	Riv. du Loup
Lac St-Jean (Sect. est).....	J. O. Tremblay.....	Chicoutimi
Lac St-Jean (Sect. ouest).....	Israël Dumais.....	N-D. du Lac St-Jean (Roberval)
L'Assomption (partie de).....	J. B. Delfausse.....	Joliette
L'Assomption (part. de et partie de la Petite Nation)	C. J. Marchand.....	Ste-Agathe des Monts
Magog		
Montmagny	Eug. Renault.....	Montmagny
Petite Nation Sect. Est).....	A. B. Filion	Grenville
Petite Nation (Sect. O.).....	J. A. Cameron.....	Thurso
Rimouski 1ère division.....	Georges Sylvain.....	Rimouski
Rimouski 2ème division.....	Alex Fraser.....	Matane
Saguenay (partie de).....	C. H. Duberger.....	Tadouzac
Saguenay (partie de).....	J. A. J. Kane.....	Malbaie
St-Charles.....	J. E. Boily.....	St-Roch (Québec).
St-François	C. Patton.....	Robinson
St-Maurice.....	Alp. Dubord.....	Trois-Rivières
Agent des Bois Couronne.....	Didace Tassé.....	Montréal

POIDS ET MESURES DU CANADA.

Tous les poids et mesures commerciaux du Canada doivent être comparés aux étalons déposés au département du Revenu de l'Intérieur.

A moins de convention contraire, les poids et mesures désignés ci-après, ont légalement les valeurs indiquées en regard.

MESURE DE LONGUEUR.

12	pouces	font	1	pied.		22	verges	font	1	chaîne.
3	pieds	"	1	verge.		100	chalnons	"	1	chaîne.
5½	verges	"	1	perche.		220	verges	"	1	furlong.
						1,760	verges	"	1	mille.

MESURE DE SUPERFICIE.

1,210 vgs. carrées font 1 rood	160 perches car. font 1 acre.
4,840 vgs. carrées " 1 acre	100,000 chaînons car. " 1 acre.
ou 43,560 pds. carrés " 1 acre	

POIDS.

7,000 grains font 1 livre.
16 drachmes " 1 once.
16 onces " 1 livre.
100 livres " 1 quintal.
2,000 livres " 1 tonneau ou <i>petite tonne.</i>
480 grains " 1 once Troy.

MESURES DE CAPACITÉ.

2 chopines font 1 pinte.
4 pintes " 1 gallon.
2 gallons " $\frac{1}{2}$ boisseau.
8 gallons " 1 boisseau.
25 gallons " 1 baril.
Le gallon équivaut à 10 livres- étalon d'eau distillée pesée à 62° F., sous une pression de 30 pcs. étalon.

L'ancien gallon équivaut au quatre-cinquièmes du gallon impérial. Ainsi 5 gallons ancienne mesure valent quatre gallons mesure actuelle. Et encore cinq pintes ancienne mesure valent un gallon impérial.

POIDS LÉGAL DES GRAINS AU MINOT OU BOISSEAU.

Dans les ventes des grains ci-après, le boisseau se détermine au poids, à moins de convention contraire, comme suit :

Blé, pois, fèves, graines de trèfle, pommes de terre, navets, carottes, panets, betteraves et oignons.....	60 livres.
Blé-d'Inde ou maïs, seigle.....	56 "
Graine de lin.....	50 "
Orge, graine de mil, sarrasin.....	48 "
Graine de chanvre.....	44 "
" " ricin (Castor beans).....	40 "
Malt.....	36 "
Avoine.....	34 "
Graine de pelouse.....	14 "

Anciennes mesures françaises encore légales pour la Province de Québec.

LONGUEUR.

- 1 pied français vaut 12 pouces et 79 centièmes, étalon du Canada (anglais).
1 arpent vaut 180 pieds français (191.85 pieds anglais).
1 perche vaut 18 pieds français (19.185 pieds anglais).

SUPERFICIE.

- Perche : 324 pieds français car. | Arpent : 36,806 pieds anglais car.
Arpent : 32,400 pieds français car. |

Réduction des arpents en acres et des acres en arpents.

Arp.	Acres.	Arp.	Acres.	Acres.	Arp.	Acres.	Arp.
1	0.8380	20	16.7606	1	1.1937	20	23.8751
2	1.6760	30	25.1409	2	2.3875	30	35.8125
3	2.5140	40	33.5212	3	3.5812	40	47.7500
4	3.3521	50	41.9015	4	4.7750	50	59.6877
5	4.1901	60	50.2818	5	5.9687	60	71.6252
6	5.0281	70	58.6621	6	7.1625	70	83.5627
7	5.8662	80	67.0424	7	8.3562	80	95.5002
8	6.7042	90	75.4228	8	9.5500	90	107.4379
9	7.5423	100	83.8034	9	10.7437	100	119.3755
10	8.3803	200	167.6068	10	11.9375	200	238.7510

Le système métrique français est aussi d'usage légal dans ce pays ; et les mesures de ce système ont en Canada les valeurs indiquées dans le statut 42 Vict., cap. 16, 1879, et annexes. Les valeurs du système métrique sont exposées plus loin. Elles ne sont cependant pas exactement celles du statut cité, mais l'erreur ne se rencontre qu'à la 3e ou 4e décimale et au-delà. C'est une comparaison avec les mesures anglaises-étalons qui est faite plus loin.

VALEURS DE QUELQUES MESURES ANGLAISES.

MESURES DE LONGUEUR.

Verge.....	3	pieds.	Hand (main).....	4	pcs.
Perche.....	16½	"	Pas (militaire).....	2½	pds.
Chaine.....	66	"	Fathom (marine)...	6	"
Furlong.....	660	"	Encablure(marine).	240	verges.
Mille.....	5,280	"	Degré: 60 milles marins	ou	
".....	80	chains.	69½	milles ordinaires.	
Palm.....	3	pcs.			

MESURES DE SUPERFICIE.

	Pds.	Vgs.	Per.	Chains
Rod, pole ou perche	272½	30½	1	
Chain (carrée).....	4,356	484	16	1
Rood.....	10,890	1,210	40	2½
Acre.....	43,560	4,840	160	10

POIDS.

1 Stone.....	14	livres.
2 Stone, 1 Quarter (gr.)	28	"
4 Quarters, 1 Hundredweight (cwt.) ou quintal.....	112	"

20 Cwt., 1 Ton. (<i>grosse tonne</i> usuelle du Canada).....	2,240	“
1 Firkin de beurre.....	56	“
“ de savons.....	64	“

MESURES USUELLES.

1 Firkin.....	9 gallons.	1 Hogshead (Vin)...	63 gallons.
1 Kilderkin.....	18 “	1 Pipe	126 “
1 Barrel.....	36 “	Ton ou 2 pipes.....	252 “

POUR PESER L'OR, POIDS DE TROIE.

3 1/6 grains.....	1 carat
24 “	1 pennyweight.
20 pennyweight.....	1 once, 480 grains.
12 onces.....	1 livre, 5,760 “

SYSTEME MÉTRIQUE

des poids et mesures et valeur comparative des mesures métriques et des mesures anglaises.

MÈTRE.—Par décret du 8 mai 1790, l'Assemblée constituante voulut mettre un terme aux nombreux abus qui résultaient de la diversité des poids et mesures en usage dans les relations commerciales ; elle chargea l'Académie des sciences de déterminer un module ou type invariable, d'où seraient déduits toutes les mesures et tous les poids. L'Académie choisit pour unité la *dix-millionième* partie de l'arc du méridien compris entre le pôle et l'équateur, c'est-à-dire du quart de la circonférence de la terre. Cette mesure reçut le nom de *Mètre*.

MÈTRE CARRÉ.—**ARE**.—L'unité de mesure de longueur étant le mètre, l'unité de mesure de superficie est nécessairement le *mètre carré*, c'est-à-dire un carré dont chacun des quatre côtés a un mètre de longueur.

L'ARE contient cent mètres, carrés, c'est-à-dire qu'il forme un carré dont chacun des quatre côtés a dix mètres de longueur.

MÈTRE CUBE.—**STÈRE**.—**LITRE**.—L'unité de volume est le *mètre cube*, c'est-à-dire un cube dont chacune des six faces a un mètre carré. Pour mesurer le volume des liquides et des céréales, on a choisi pour unité un diminutif décimal du mètre cube : le *litre*, millième partie du mètre cube. Son multiple est l'*hectolitre*, mesure de cent litres.

Pour mesurer le volume du bois, l'unité est le *mètre cube* ; mais on donne au mètre cube de bois le nom de *stère*.

Les mots *are*, *litre*, *stère* ont été choisis surtout parce qu'on peut

leur joindre des multiples ou des diminutifs, ce qui est impossible pour leurs synonymes *cent mètres carrés, millième de mètre cube, mètre cube.*

GRAMME.—On conçoit assez facilement que DU MÈTRE, unité de longueur, on ait pu former les unités de mesures de *superficie* et de *volume*; mais ce qui peut surprendre au premier abord, c'est que du mètre on soit parvenu à déduire les poids. La difficulté a pourtant été vaincue, puisque le GRAMME, unité fondamentale des poids, est égal au poids d'un centimètre cube d'eau distillée.

FRANC.—On a choisi, pour unité des monnaies, le franc, qui se rattache au système métrique par son poids, qui est de cinq grammes d'un alliage composé de neuf parties d'argent pur et d'une partie de cuivre.

NOMENCLATURE DES UNITÉS DE MESURES ET DE POIDS.—Pour résumer :

La mesure de longueur.....	a reçu le nom de	Mètre.
“ de superficie.....	“ “	Mètre carré ou Are, selon le cas.
“ de volume.....	“ “	Mètre cube, Stère Litre, selon le cas.
“ de poids.....	“ “	Gramme.
“ des valeurs ou monnaies.....	“ “	Franc.

Il n'y a aucune espèce de quantité qui ne puisse être exprimée par ces unités ou par leurs multiples ou leurs diminutifs :

MULTIPLES DES UNITÉS DES POIDS ET MESURES.—Il y a quatre multiples, et, quoique empruntés au grec, ils sont faciles à retenir; les voici :

Déca, qui signifie dix.....	10
Hecto, “ cent.....	100
Kilo, “ mille.....	1,000
Myria, “ dix mille.....	10,000

Ces quatre indications de quantités sont appelées multiples, parce que, si on les joint, soit au nom de l'unité fondamentale, le MÈTRE, soit aux noms des autres unités principales, l'ARE, le STÈRE, le LITRE, le GRAMME, elles forment des mots qui représentent ces unités prises dix fois (DÉCA), cent fois (HECTO), mille fois (KILO), dix mille fois (MYRIA). Ainsi :

Décamètre.....	signifie dix mètres.
Hectomètre.....	“ cent mètres.
Kilomètre.....	“ mille mètres.
Myriamètre.....	“ dix mille mètres.
Hectare.....	“ cent ares ou dix mille mètres carrés.

Décalitre.....	signifie dix litres ou dix décimètres cubes.
Décastère.....	“ dix stères ou dix mètres cubes.
Décagramme.....	“ dix grammes.
Hectogramme.....	“ cent grammes.
Kilogramme.....	“ mille grammes.
Myriagramme.....	“ dix mille grammes.

Les multiples décare, kiliare, myriare, kilolitre, hectostère, myriastre, kilostère, myriastère, décafranc, hectofranc, kilofranc, sont inusités; on dit *dix ares, dix heclares, cent heclares, dix hectolitres, cent stères*, etc.

DIMINUTIFS DES UNITÉS DES POIDS ET MESURES.

Déci (dixième),	diminutif de dix :
Centi (centième),	“ cent;
Milli (millième),	“ mille.

Ces trois mots viennent du latin. Si on les joint aux unités *mètre, are, stère, litre, gramme, franc*, on a de nouveaux mots qui représentent des fractions dix, cent, mille fois plus petites que le *mètre, l'are, le stère, le litre, le gramme*.

Décimètre.....	signifie la dixième partie du mètre.
Centimètre.....	“ centième “
Millimètre.....	“ millième “
Centiare.....	“ centième partie de l'are, ou un mètre [carré.
Déclitre.....	“ dixième partie du litre.
Décistère.....	“ dixième partie du stère.
Décigramme.....	“ dixième partie du gramme.
Centigramme.....	“ centième “
Milligramme.....	“ millième “
Décime.....	signifie la dixième partie du franc.
Centime.....	“ centième “
Millime.....	“ millième “

Les autres diminutifs, *déciare, milliare, millilitre, centistère, millistère*, ne sont pas usités. On dit *dixième d'are*, ou dix mètres carrés, etc.

Mesures de longueur.

Valeur d'un	Pouces.	Pieds.	Verges.	Mille.
Millimètre.....	0-03937	0-003281	0-0010936	0-0000006
Centimètre.....	0-39371	0-032809	0-0109363	0-0000062
Décimètre.....	3-93708	0-328090	0-1093633	0-0000621
Mètre.....	39-37079	3-280899	1-0936331	0-0006214
Décamètre.....	393-70790	32-808992	10-9363306	0-0062138
Hectomètre.....	3937-07900	328-089917	109-3633056	0-0621382
Kilomètre.....	39370-79000	3280-899167	1093-6330556	0-6213824
Myriamètre.....	393707-90000	32808-991667	10936-3305556	6-2138242

Réduction des milles en kilomètres et des kilomètres en milles.

Milles en kilomètres.				Kilomètres en milles.			
Mille.	Kilom.	Mille.	Kilom.	Kilom.	Mille.	Kilom.	Mille.
1	1.609	20	32.186	1	0.621	20	12.427
2	3.218	30	48.279	2	1.243	30	18.641
3	4.828	40	64.372	3	1.864	40	24.855
4	6.437	50	80.466	4	2.485	50	31.069
5	8.046	60	96.559	5	3.107	60	37.282
6	9.656	70	112.652	6	3.728	70	43.497
7	11.265	80	128.745	7	4.350	80	49.710
8	12.874	90	144.838	8	4.971	90	55.924
9	14.484	100	160.931	9	5.592	100	62.137
10	16.093			10	6.214		

Mesures anglaises.

Pouce	0 m. 02539954
Pied	0 m. 30479449
Verge	0 m. 914393
Fathom (brasse)..	1 m. 8287669
Perche ou pole ...	5 m. 02911
Furlong	201 m. 16437
Mille.	1 kil 6093149
Lieue (3 milles)..	4 " 8279447

Anciennes mesures franç.

Ligne(12 au pouce)	0 m. 002256
Pouce.....	0 m. 02707
Pied	0 m. 32484
Toise.....	1 m. 94904
Perche (18 pds.)..	5 m. 84712
Arpent.....	58 m. 4712
Lieue 84 arp.....	4 kil 91138

Mesure de superficie ou agraires.

Centiare ou mètre carrés....	Pds. car. 10.764299	Vgs. car. 1.196033	Acre car. 0.0002471
Are ou 100 mètres carrés....	1076.429934	119.603326	0.0247114
Hectare ou 10,000 mètres car.	107642.993419	11960.332602	2.4711431

Mesures anglaises.

Pouce carré.....	6.4513669 cent.
Pied carré.....	9.2899683 décim.
Verge car.....	0 m. 836097147
Perche c. (Rod.)....	25 m. 291936
Rood (¼ acre)....	0 hect. 10116715
Acre.....	0 " 404671

Mesures françaises.

Pied carré...	0 m. 105521
Toise carrée.	3 m. 798744
Perche car...	34 m. 1887
Arpent.....	0 hect. 34188

Réduction des arpents en hectares et des hectares en arpents.

Arpents de 100 perches carrées, la perche de 18 pieds.				Réduction des hectares en ar- pents de 18 pieds la perche.			
Arp.	Hect.	Arp.	Hect.	Hect.	Arp.	Hect.	Arp.
1	0.3410	20	6.8377	1	2.925	20	58.499
2	0.6838	30	10.2566	2	5.850	30	87.748
3	1.0257	40	13.6755	3	8.775	40	116.998
4	1.3675	50	17.0943	4	11.700	50	146.247
5	1.7094	60	20.5132	5	14.625	60	175.497
6	2.0513	70	23.9321	6	17.550	70	204.746
7	2.3932	80	27.3609	7	20.475	80	233.995
8	2.7351	90	30.7698	8	23.399	90	263.245
9	3.0770	100	34.1887	9	26.324	100	292.494
10	3.4189			10	29.249		

En France, la superficie des terrains se mesure par hectares : " Une terre de 20 *hectares*." Ici, c'est " une terre de tant d'*arpents*." Le rendement des grains s'estime là-bas par hectolitres. " Ce morceau de terre a donné 30 *hectolitres* de blé à l'*hectare*." Or, notre arpent étant à peu près le tiers de l'hectare, et notre minot à peu près le tiers de l'hectolitre, le rendement en hectolitres par hectare correspond au rendement en minot par arpent ; il n'y a erreur que d'un seizième.

Réduction des hectolitres en minots et des minots en hectolitres.

Minots en hectolitres.				Hectolitres en minots.			
Minot.	Hect.	Minot.	Hect.	Hect.	Minot.	Hect.	Minot.
1	0.363	20	7.269	1	2.751	20	55.024
2	0.727	30	10.904	2	5.502	30	82.536
3	1.090	40	14.539	3	8.253	40	110.048
4	1.453	50	18.174	4	11.004	50	137.560
5	1.817	60	21.808	5	13.756	60	165.072
6	2.181	70	25.443	6	16.507	70	192.584
7	2.544	80	29.078	7	19.258	80	220.096
8	2.908	90	32.713	8	22.009	90	247.608
9	3.271	100	36.347	9	24.760	100	275.120
10	3.634			10	27.512		

N. B.—Le *bushel* anglais, le *boisseau* et le *minot* impérial sont la même mesure.

Mesures de capacité.

Valeur d'un	Fds cubes	Chopines	Gallons Imp.	Boisseaux
Millilitre ou centimètre cub... }	0-000035	0-00176	0-0002201	0-0000275
Centilitre ou 10 cent. cubes... }	0-000353	0-01761	0-0022010	0-0002751
Décilitre ou 100 centim. cubes. }	0-003532	0-17608	0-0220097	0-0027512
Litre ou décim. c. }	0-035317	1-76077	0-2200967	0-0275121
Décalitre ou centistère	0-353166	17-60773	2-2009668	0-2751208
Hectolitre ou décistère	3-531658	176-07734	22-0096677	2-7512085
Kilolitre ou stère ou mètr. cube.. }	35-316581	1760-77341	220-0966767	27-5120846
Mryialitre ou décastère	353-165807	17607-73414	2200-9667675	275-1208459
Pouce cube—16.386176 Cent. cub.—Pied cube—28.315312 décim. c'				

Mesures anglaises de capacité.

Liquides.		Grains.	
Chopine	0 lit. 567933	Gallon	4 lit. 5434466
Pinte	1 lit. 135866	Peck(¼ minot)...	9 lit. 0868933
Pot	2 lit. 271733	Minot (8 gallons)	36 lit. 3475733
Gallon impérial..	4 lit. 5434466	Sac (3 minots)...	1 hect.0904272
Hogshead	2 hect. 8623684	Quarter (8 mts)..	2 hect.9078058
		Chaldron(12sacs)	4 hect.3617088

Réduction des gallons en litres et des litres en gallons.

Gallons en litres.				Litres en gallons.			
Gal.	Litres.	Gal.	Litres.	Litres.	Gal.	Litres.	Gal.
1	4.543	20	90.86	1	0.220	20	4.402
2	9.086	30	136.30	2	0.440	30	6.602
3	13.630	40	181.74	3	0.660	40	8.803
4	18.173	50	227.17	4	0.880	50	11.004
5	22.717	60	272.60	5	1.100	60	13.205
6	27.260	70	318.04	6	1.320	70	15.406
7	31.804	80	363.47	7	1.540	80	17.607
8	36.347	90	408.91	8	1.760	90	19.809
9	40.891	100	454.34	9	1.980	100	22.009
10	45.434			10	2.200		

Mesures de bois.

Corde (4 × 8 × 4) : = 3.6526752 stères.
 Stère : = 0 2737719 corde,

Poids.

Valeur d'un Mili-	Lb. av. d.p.	Cwt. ou quintal	112	2240
gramme				Tonne.
gramme	0-0000022			
Centigramme	0-0000220	0-0000002		
Décigramme	0-0002205	0-0000020		0000001
Gramme	0-0022046	0-0000197		0000010
Décagramme	0-0220462	0-0001968		0000098
Hectogramme	0-2204621	0.0019684		0000984
Kilogramme	2.2046213	0-0196841		009842
Myriagramme	22-0462125	0-1968412		0098421

Mesures anglaises.

	Troie.		Av. du poids.
Grain	6-479895 centigr.	Drachme.....	1-771946 gramme.
Pennyweight.	1-555175 gramme	Once	28-349540 "
Once.....	31-103496 "	Livre	0 kil. 453 "
Livre.....	373-241948 "	Quintal (112)...	50 kil. 802 "
		Tonne (2240)...	1016 kil. 04754.
Kilogramme.....			2.679227 livres de Troie
"			14432.49 grains " "

LOIS DE CHASSE ET DE PÊCHE

Lois de chasse, prov. de Québec, 47 Vict., chap. 25, 1884.

ANIMAUX A FOURRURE.

A.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre.

1. *L'orignal mâle* et le *chevreuil*, entre le 1er février et le 1er septembre : pénalité, \$30 à \$50.

2. *L'orignal femelle*, prohibition complète jusqu'au 15 octobre 1888 ; pénalité, \$50 à \$100.

3. Le *caribou* entre le 1er mars et le 1er septembre ; pénalité, \$30 à \$50.

Pour tuer ou prendre plus de 2 orignaux, 3 chevreuils et 2 cariboux, il faut être de cette province et avoir obtenu un permis de chasse du commissaire des terres de la Couronne ; mais les sau-

vages peuvent chasser sans permis pour leur subsistance. Pénalité pour cette clause, \$30 à \$50.

Il est défendu aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur et aux rouliers publics de transporter en tout ou en partie de l'orignal, du caribou ou du chevreuil après dix jours du commencement de la prohibition et cela sous peine d'amende de \$30 à \$50.

B.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre, sous une pénalité de \$10 à \$25.

1. Le *castor*, le *vison*, la *loutre*, la *marthe* et le *pékan* entre le 1er avril et le 1er novembre.

2. Le *lièvre*, entre le 1er mars et le 1er septembre.

3. Le *rat-musqué* entre le 1er mai et le 1er avril suivant. Ceci s'applique seulement aux comtés de Maskinongé, Yamaska, Richelieu et Berthier.

C.—Il est défendu de chasser, tuer ou prendre, sous une pénalité de \$10 à \$25.

1. La *bécasse*, les *bécassines* ou les *perdrix* de toutes espèces, entre le 1er février et le 1er septembre.

2. Les *macreuses*, les *sarcelles* ou les *canards sauvages* de toutes espèces (excepté les harles ou becs-scies, le huard et les goélands) entre le 1er mai et le 1er septembre; mais à l'est et au nord des comtés de Bellechasse et Montmorency, les habitants peuvent en tout temps, pour leur nourriture seulement, prendre et tuer les oiseaux ci-dessus.

3. Défense de chasser, tuer ou prendre les oiseaux précités (EXCEPTÉ LA PERDRIX) à toute époque, entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant son lever; et encore défense, pendant ce même temps de garder exposés des leurres ou appelants, soit près d'une cache, d'une embarcation ou du rivage.

Défense de déranger, endommager, cueillir ou enlever en aucun temps les œufs des oiseaux dont la chasse est prohibée dans cette section C, ainsi que ceux du cygne, de l'oie sauvage et de l'outarde; les bateaux et chaloupes qui contreviennent à cette défense peuvent être confisqués et vendus. Pénalité de \$10 à \$25.

D.—L'usage des cordes, collets, ressorts, cages, filets, fosses ou trappes de toutes espèces, ou tout autre engin de chasse dans le même but, est prohibé dans la chasse des animaux et oiseaux mentionnés dans les divisions A et C ci-dessus, *les perdrix exceptées*. Et quiconque trouve de ces pièges ainsi tendus, en temps de chasse ou non, peut les détruire ou les enlever. Il en est de même pour les pièges ou trappes pour les animaux mentionnés en B, quand ils sont tendus et dressés pendant la saison prohibée; pénalité \$2 à \$10.

Pour les oiseaux mentionnés dans la division C, il est défendu de se servir d'une arme à feu ayant moins que 8 de calibre: pénalité; \$2 à \$10.

Il est défendu de chasser la caille migratoire jusqu'au 31 décembre 1886.

OISEAUX INSECTIVORES.

E.—Entre le 1er mars et le 1er septembre, il est défendu, sous une pénalité de \$2 à \$5, de chasser, tuer ou prendre au moyen de filets, trébuchets, pièges, collets, cages ou autrement, les *hirondelles*, le *tritre*, les *fauvelles*, les *moucherolles*, les *pics*, les *engoulevants* (mangeurs de maringouins), les *pinsons* (rossignol, oiseau rouge, oiseau bleu, etc.) les *mésanges*, les *chardonnerets*, les *grives* (merle flûte des bois, etc.) les *roitelets*, le *goglu*, les *mainates*, les *grosbecs*, l'*oiseau-mouche*, les *coucous*, les *hiboux*, etc., etc., ou d'en enlever les nids ou les œufs;—sont cependant exceptés les *aigles*, les *foucons*, les *éperviers*, et autres oiseaux de la famille des *falconides*, le *pigeon-voyageur* (tourte), le *martin-pêcheur*, le *corbeau*, la *corneille*, les *jaseurs* (récollets), les *pies-grièches*, les *geais*, la *pie*, le *moineau*, les *élourneaux*; et quiconque trouve quelques filets, trébuchets, pièges, collets, cages, etc., etc., placés ou tendus, peut s'en emparer ou les détruire.

F.—Il est défendu, en aucun temps, de faire usage de strychnine, ou d'aucun autre poison délétère, soit minéral, soit végétal, ou de fusils tendus, dans le but de chasser ou prendre, tuer ou détruire aucun des animaux mentionnés ci-dessus.

AUTRES DISPOSITIONS.

Toute personne *n'ayant pas son domicile dans la province de Québec ou dans celle d'Ontario*, ne peut, en aucun temps, faire la chasse dans les conditions permises ci-dessus sans y être autorisée par un permis à cet effet. Pénalité égale au double de l'honoraire du permis de chasse.

Tout garde-chasse doit saisir sur le champ, tout animal ou oiseau mentionné ci-dessus — ou toute partie de cet animal, à l'exception de la peau lorsque l'animal a été tué dans un temps où la chasse en est permise, — qu'il trouve en la possession ou en la garde ou sous les soins de quelque personne, durant un temps de prohibition ou qui paraît avoir été pris ou tué durant un tel temps ou par quelqu'un des moyens illégaux mentionnés en D et en F; et il doit les apporter devant un juge de paix qui les déclare, s'il est constaté que la loi a été violée, confisqués en tout ou en partie, au bénéfice de la province.

Mais tout tel animal ou partie d'icelui peut être acheté ou vendu, quand pris légalement, PENDANT DIX JOURS à compter de l'expiration des différents temps respectivement fixés par le présent acte, pour en faire la chasse.

Sont toutefois exempts de cette saisie et confiscation, les oiseaux insectivores ou percheurs mentionnés en E, ainsi que les animaux énumérés aux sections précédentes—quand ils sont gardés vivants; mais dans ce dernier cas la preuve qu'il n'y a pas eu contravention à la loi est à la charge et aux frais du propriétaire ou possesseur des dits animaux. Pénalité pour cette section, \$5 à \$20.

LOIS DE LA PÊCHE.

Il est contre la loi de prendre le *doré*, du 15 avril au 15 mai; le *masquinongé*, du 15 avril au 15 mai; l'*achtgan*, du 15 avril au 15 mai; le *saumon* (avec des rets), du 1er août au 1er mai; le *saumon* (à la mouche), du 1er septembre au 1er mai; la *truite rouge*, de ruisseau ou de rivière, du 1er octobre au 1er décembre; la *truite grise* des lacs, du 15 octobre au 1er décembre; le *poisson blanc*, du 10 novembre au 1er décembre.

La pêche avec des *filets* et des *seines*, SANS LICENCE, est *prohibée*. Les filets doivent être levés du *samedi soir* jusqu'au *lundi matin*.

Il est en tout temps défendu de *barrer* les chenaux et les baies avec des seines ou des filets.

Cette loi s'applique aussi bien aux sauvages qu'aux blancs.

La pêche à la seine ou filet est prohibée dans les rivières suivantes, savoir: la rivière du Nord, comté d'Argenteuil; la rivière au Saumon, comté d'Huntingdon, les rivières Magog et Massawippi, comtés de Stanstead et de Sherbrooke. La limite de prohibition s'étend à un demi-mille de chaque côté de l'embouchure de chacune de ces rivières destinées à la propagation naturelle ou artificielle du poisson.

Aucune personne ne pourra, durant le temps défendu, pêcher, prendre, tuer, vendre, acheter ou avoir en sa possession aucune espèce de poissons mentionnés plus haut.

Toute personne coupable de violation de ces règlements sera passible d'une amende et frais, et à l'emprisonnement à défaut de paiement.

AVIS AUX AMATEURS DE CHASSE ET DE PÊCHE.

Le *Club pour la protection du gibier et du poisson*, ayant son bureau principal à Montréal, prie le public amateur de porter à sa connaissance les contraventions aux lois de chasse et de pêche. Adressez les lettres "Boîte de Poste 1308" Montréal au secrétaire du Club.

Quiconque poursuivra et obtiendra jugement contre quelque personne convaincue d'avoir agi en contravention de la loi de pêche et de chasse, recevra de ce Club une récompense de \$5 à \$50, suivant le cas.

Il est probable que des changements à la loi de pêche pour la *truite rouge* de ruisseau ou de rivière, seront faits pendant le temps de prohibition.

TARIF DES POSTES.

L'affranchissement est obligatoire.

<i>Lettres.</i> —Canada et Etats-Unis, $\frac{1}{2}$ once.....	3	cents.
Europe, Algérie, Egypte, Japon, Terre-Neuve. Saint- Pierre et Miquelon, $\frac{1}{2}$ once.....	5	“
Pour la localité d'où la lettre est expédiée, $\frac{1}{2}$ once...	1	“
Pour les lettres <i>chargées</i> (enregistrées) on paie, en plus de l'affranchissement ci-dessus :		
Pour le Canada, 2 cents ; Etats-Unis, Europe.....	5	cents.
<i>Cartes-Postales.</i> —Canada et Etats-Unis.....	1	“
Europe.....	2	“
<i>Journaux et Revues.</i> —Expédiés franc-de-port quand ils sont transmis par le bureau de publication à des abonnés résidant en Canada, à Terre-Neuve et aux Etats-Unis. Autrement expédiés les <i>journaux et re- vues</i> paient :		
Canada, Etats-Unis et Terre-Neuve, par 4 oz.....	1	“
“ “ “ moins de 1 oz...	$\frac{1}{2}$	“
Europe, (limite, 4 lbs. par paquet), par 2 oz.....	1	“
Dans Montréal, par journal ou revue.....	1	“
<i>Echantillons.</i> —Canada, (limite 4 lbs. ; pour Manitoba Nord-Ouest et Colombie-Anglaise, limite 35 oz. ; Win- nipeg 4 lbs.), par 4 oz.....	1	“
Etats-Unis, (limite 8 onces), par 4 oz.....	10	“
Europe, premiers 4 oz. 2 cents et 1 cent pour chaque 2 onces additionnelles.		
<i>Livres, circulaires, imprimés, musiques, dessins, titres,</i> (limite 4 lbs. ; endroits dans le Man. N.-O. et Col.-Ang. n'étant pas sur le Pacifique Canadien, limite 35 oz.)		
Canada et Etats-Unis, par 4 onces.....	1	“
Europe: livres, musique imp. circulaires (limite 4 lbs.), par 2 onces.....	1	“
Europe, papiers d'affaires et titres de toutes sortes, (limite 4 lbs.), pour les premiers 10 onces.....	5	“
et pour chaque 2 oz. additionnelles.....	1	“
<i>Paquets fermés.</i> —Canada, (limite 5 lbs. ; Man. et Col.- Ang., limite 35 onces ; excepté Winnipeg 5 lbs.), par 4 oz.....	6	“
Enregistrement.....	5	“

Entre Gascons :

—Est-ce vous ou votre frère qui êtes mort ?

—C'est mon frère ; mais j'ai été plus malade que lui.

MANDATS-POSTE.

Payables en Canada.			Autres Pays.	
Jusqu'à \$ 4.00		2 cts.	Jusqu'à \$10	10 cts.
De 4.00 à \$ 9.99	5	"	" 20	20 "
" 10.00 à 19.99	10	"	" 30	30 "
" 20.00 à 39.99	20	"	" 40	40 "
" 40.00 à 59.99	30	"	" 50	50 "
" 60.00 à 79.99	40	"		
" 80.00 à 100.00	50	"		

On peut obtenir des mandats-poste sur les pays suivants, en payant le tarif *des autres pays* tel que ci-dessus :

France, Royaume-Uni, Terre-Neuve, Etats-Unis, Indes Orientales Anglaises, Allemagne, Italie, Suisse, Belgique, Norvège, Danemark, Islande, Hollande, Suède, Jamaïque, Barbades et les Colonies Australiennes, (Victoria, Nouvelles-Galles, Nouvelle-Zélande et Tasmanie) ; Hongrie, Autriche.

N. B.—Quand la remise à faire dépasse \$50 ou \$100, limites d'un mandat, on peut demander plusieurs mandats pour former le montant de cette remise.

Tarif des cochers à Montréal.

D'un endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas 20 minutes :

	1 cheval.	2 chevaux.
1 ou 2 personnes.....	25 cents	50 cents
3 ou 4 personnes.....	50 cents	65 cents

D'un endroit à un autre, pas plus d'une demie heure :

	1 cheval.	2 chevaux.
1 ou 2 personnes.....	40 cents	65 cents
3 ou 4 personnes.....	60 cents	75 cents

Si la course est plus longue, tarif à l'heure, comme suit, pour un cheval :

1ère heure : 1 ou 2 personnes.....	75 cents
" " 3 ou 4 personnes.....	\$1.00
Heures subséquentes : 1 ou 2 personnes..	60 cents
" " 5 ou 4 personnes..	75 cents

A l'heure pour 2 chevaux :

1 ou 2 personnes.....	\$1.00
3 ou 4 personnes.....	1.25

Les fractions d'heures sont chargées au *pro rata* de l'heure, au moins un quart d'heure étant chargé quand l'heure est dépassée. Après minuit jusqu'à 4 heures, 50 pour cent de plus. Le tarif à l'heure s'applique aux courses en dehors de la ville quand l'engagement est fait en ville.

Valises : 10 cents extra ; ce qu'on peut porter à la main ne paie pas.

AUGMENTATION DE POPULATION DES PRINCIPALES
VILLES DU CANADA DEPUIS 1881.

NOMS.	PROVINCES.	POPULATION.		Augm. ou Dim.	Percen- tage.
		1871	1881		
Montréal.....	Québec	107,225	140,747	33,522	31.21
Toronto	Ontario	56,092	86,415	30,323	54.05
Québec	Québec	59,699	62,446	2,747	4.60
Halifax	Nouvelle-Ecosse.	29,582	36,100	6,518	22.03
Hamilton.....	Ontario.....	26,716	35,961	9,245	34.60
Ottawa	Ontario.....	21,545	27,412	5,867	27.23
St. Jean.....	Nouv-Brunswick	28,805	26,127	2,678	9.29
London.....	Ontario.....	15,826	19,746	3,920	24.76
Portland.....	Nouv-Brunswick	12,520	15,226	2,706	21.61
Kingston	Ontario.....	12,407	14,091	1,684	13.57
Charlottetown..	Prince-Edouard..	8,807	11,485	2,678	30.40
Guelph.....	Ontario.....	6,878	9,890	3,012	43.79
Ste. Catherine....	Ontario.....	7,864	9,631	1,767	22.46
Brantford.....	Ontario.....	8,107	9,616	1,509	18.61
Belleville.....	Ontario.....	7,305	9,516	2,211	30.26
Trois-Rivières....	Québec	7,570	8,670	1,100	14.53
St. Thomas.....	Ontario.....	2,197	8,367	6,170	280.83
Stratford.....	Ontario.....	4,313	8,239	3,926	91.02
Winnipeg.....	Manitoba.....	241	7,985	7,744	3213.27
Chatham.....	Ontario.....	5,873	7,873	2,000	34.05
Brockville.....	Ontario.....	5,102	7,609	2,507	49.13
Levis.....	Québec	6,691	7,597	906	13.54
Sherbrooke.....	Québec	4,432	7,227	2,795	63.06
Hull.....	Québec	6,890
Peterborough.....	Ontario.....	4,611	6,812	2,201	47.73
Windsor.....	Ontario.....	4,253	6,561	2,308	54.26
St. Henri.....	Québec	6,415
Fredericton.....	Nouv-Brunswick	6,006	6,218	212	3.49
Victoria.....	Colombie-Ang...	3,270	5,925	2,655	81.19
St. Jean.....	Québec	4,408	5,874	1,466	33.25
Sorel.....	Québec	5,636	5,791	155	2.75
Port-Hope.....	Ontario.....	5,114	5,585	471	9.21
Woodstock.....	Ontario.....	3,982	5,373	1,391	34.93
St. Hyacinthe....	Québec	3,746	5,321	1,575	42.04
Galt.....	Ontario.....	3,827	5,187	1,360	35.53
Lindsay.....	Ontario.....	4,049	5,080	1,031	25.46
Moncton.....	Nouv-Brunswick	†	5,032
Totaux		494,699	641,703	147,004	29.71

MÉTÉOROLOGIE.

PRONOSTICS DE LA TEMPÉRATURE.—(Sans garantie).

JANVIER.

Quand sec est le mois de janvier Année de gelée, année de blé.
Ne doit se plaindre le fermier.

Le 1er, beau et clair, beaucoup de neige ; 2, couvert et doux ; 3, 4 et 5, clair et froid ; 6, cru et couvert, nord-est ; 7, forte tombée de neige ; 8, 9 et 10, clair et adoucissant ; 11, humide et neige mouillée ; 12, 13 et 14, très froid ; 15, le temps change, et s'amollit ; tempêtes dans plusieurs endroits le 16 ; 17, 18, 19 et 20, encore du temps clair et froid se terminant par de la pluie ; 21, 22 et 23, temps excessivement doux, tonnerre quelque part ; 24, plus clair et froid ; 25, couvert et s'adoucissant ; 26 et 27, neige longue et tombant tranquillement ; 28, finira peut-être en brouillard et pluie ; 29, très doux, jusqu'au 31.

FÉVRIER.

Pluie de février
Vaut du fumier.

La veille de la Chandeleur
L'hiver se passe ou prend vigueur,

1er au 5, très doux ; 6 au 8, pluie froide finissant par un froid subit et une bonne bordée de neige, mais qui fondra bientôt ; 8, temps clair, soleil très chaud ; 9, froid ; 10, couvert et humide ; 11, grésil et pluie, neige ; dans la nuit, froid très vif ; 12, 13, 14 et 15, beau, clair, assez froid ; 16, plus doux, neige avec nord-est de peu de durée ; 17, brillant mais venteux ; 18, vent froid et *brillant*, poudrerie de neige tombant légèrement du sud-ouest et ouest ; 19, clair et peu de neige partout ; 20 au 24, temps superbe, mais finissant par une bordée de neige très forte durant jusqu'au 25 ; 26 au 28, temps clair et froid.

MARS.

Mars pluvieux,
An disetteux.

Quand en mars il tonne,
Apprêtez cercles et tonne.

1er, brillant et clair ; 2, couvert et assez froid, neige et vent ; 3, vent, temps couvert ; 4, pluie ; 5 et 6, temps froid, s'adoucissant ; 7 et 8, neige et poudrerie, grosse tempête en plusieurs endroits ; 9, pluie

et neige; 10, clair et très froid; 11, humide et couvert, un peu de neige vers le soir; 12, 13, 14 et 15, froid, se couvrant ensuite, et neige dans la nuit du 15; 16, beau; 17, très froid; 18 au 20, beau, se couvrant; 21, neige en abondance, mais de peu de durée; 22, temps superbe, un peu froid; 23, 24 et 25, couvert et s'adouciissant; 26, pluie et tempête de neige durant jusqu'au 27; pluie et vent; 29, le temps s'éclaircit et se met au froid; 30, temps clair, soleil très chaud, temps de printemps.

AVRIL.

Bourgeon qui pousse en avril
Met peu de vin au baril.

Il n'est si gentil mois d'avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

1 et 2, couvert, chaud, pluie légère; 3, 4 et 5, temps clair, froid le matin; la neige disparaît rapidement; 6, couvert et pluie; 7 et 8, temps vaporeux et doux, nuits chaudes; 9, chaud, temps d'été, neige presque toute fondue, débâcle commence sur les petites rivières; 10 au 13, un revers de temps, neige avec vent, mais pas de froid; 14, gelée et temps clair; 15 au 20, temps clair et chaud, soleil très ardent pour la saison; 21, change et se met à la pluie avec alternances de neige et grésil durant jusqu'au 22 au soir; 23, temps froid le matin, soleil ardent jusqu'au 27; débâcle sur le Saint-Laurent. Beau et chaud jusqu'au 30.

MAI.

Du mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur.

Mai frais et venteux
Fait l'an plantureux.

Couvert et temps cru, du 1er au 3; gelée le 4 et beau les 5, 6 et 7; 8 et 9, froid; 10, plus chaud; 11 et 12, beau et clair; 13, temps d'été avec vapeurs dans l'air; vent le 14; nuit un peu froide; 15, temps d'été, végétation avancée, feu dans les bois; 16, orage et tonnerre; 17 et 18, couvert et incertain; 19, beau jusqu'au 20 au soir; couvert et pluies et ondées du 21 au 24; 25, frais et se tenant couvert; 26 et 27, humide et chaud; du 28 au 31, temps chaud.

JUIN.

Les pluies pendant le mois de juin
Font belle avoine et chétif foin.

Eau de Saint-Jean ôte le vin
Et ne donne pas de pain,

1er au 5, beau et chaud; du 6 au 9, pluie fréquente, temps couvert; 10, temps assez frais; 11 au 13, clair et nuits froides; 14, couvert et venteux, pluie; 15 au 18, clair et chaud, très beau temps; 19, pluie abondante, avec gelée probable, peu forte; temps clair le 20 et soleil ardent malgré le vent; 21 au 25, très beau et très favorable à la végétation des prairies. Sécheresse ensuite.

JUILLET.

Au plus tard en juillet
La faucille au poignet.

Qui veut bon navet
Le sème en juillet.

1 au 2, orage violent ; 3 au 7, clair et chaud et se couvrant vers le 6 ; ondées le 7, temps excessivement chaud ; coups de soleil les 8 et 9 ; 10, un peu moins chaud, vent du nord-est ; 11, beau, se couvrant ; 12, pluie fraîche ; 13 au 16, chaud et menaçant ; 16, temps mort et fatiguant jusqu'au 19 ; pluie le 20 et temps frais jusqu'au 23 ; plus chaud du 23 au 25, ondées et temps très chaud dans les derniers ours du mois ; belle apparence de récolte.

AOÛT.

De l'Assomption la clarté
Fait du vin la qualité.

Le semer et la moisson
Ont leur temps et leur saison.

1er au 3, chaud et pesant ; 4 au 6, plus frais et couvert ; du 7 au 15, couvert, vent, orages ; changeant continuellement ; 15 au 17, s'éclaircissant : forte pluie le 17 ; 18, beau et chaud jusqu'au 20 ; pluie encore et chaleurs très fortes jusqu'au 25 ; du 26 au 31, plus frais et très beau pour les moissons.

SEPTEMBRE.

Si l'osier fleurit
Le raisin mûrit.

A la Saint-Michel
La chaleur remonte au ciel.

1er au 8, assez frais ; pluie vers le 8 et temps assez agréable à la suite ; 10, moins beau, couvert et vent ; 11, 12 et 13, pluie de nord-est et très frais ; après cela temps clair et de plus en plus chaud jusqu'au 20 ; couvert ; 22, beau et agréable jusqu'au 28 ; brume et temps chaud à la suite ; menaces de gelée.

OCTOBRE.

A la Saint-Rémi
Tous perdreaux sont perdrix.

Froid d'octobre sur les chenilles
Courts rameaux, longues vendan-
[ges.

1er, couvert et chaud ; 2 et 3, plus frais ; vent et nuages de l'est, brouillards de pluie ; 5 au 8, beau soleil et temps agréable ; couvert le 9 et pluies fréquentes avec vent, nuages, temps d'automne jusqu'au 17 ; gelée entre le 17 et le 20, très forte ; beau temps le 20 ; frais et vent les 22 et 23 et pluie le 24 ; beau temps ensuite jusqu'au 30, et pluie le 31.

NOVEMBRE.

En novembre s'il tonne.
L'année sera bonne.

A la fête de saint Clément
Cessez de semer le froment.

Pluies assez abondantes les 1er et 2; champs préparés pour les labours; du 4 au 9, temps frais et clair; pluie encore le 10, chaude et longue, temps de printemps jusqu'au 18; 18, neige peu abondante; temps clair le 19 et froid jusqu'au 24; couvert, vent de nord-est, et probablement assez de neige pour faire des chemins, vers le 27 ou le 28.

DÉCEMBRE.

Si l'hiver ne fait son devoir
Aux mois de décembre et janvier,
Au plus tard il se fera voir
Dès le deuxième de février.

Clair et froid en commençant et sans beaucoup de neige; beau temps pour les chantiers jusqu'au 10; du 10 au 13, bonne tempête de neige, excellents chemins à la suite; temps froid et sec du 14 au 17; plus doux ensuite jusqu'au 21; assez beau; 22 au 26, couvert et neige, poudrier, beau ensuite pour finir l'année.

TEMPÊTES, VENT ET TEMPÉRATURE.**Règles pour les connaître d'avance.**

1. Tournez-vous du côté de la mer la plus rapprochée de vous.
2. Si le vent vous souffle dans la figure, à une vitesse de 4 à 8 milles à l'heure, il ne pleuvra pas, l'atmosphère devant en toute probabilité absorber l'humidité, et en prenant de l'expansion, la maintenir à l'état de vapeur.
3. Si le vent a une vitesse de 10 à 15 milles, il y a chances de pluie ou de neige, sur le continent; le baromètre doit indiquer une dépression atmosphérique.
4. Avec une vitesse de 20 à 30 milles, le vent indique une pluie ou neige violente se dirigeant dans les terres; et avec 40 ou 60 milles de vitesse, il y a tempête ou cyclone.
5. Si le vent vous souffle en plein dans le dos, la tempête ou le mauvais temps achève et retourne à la mer; et le baromètre monte généralement.
6. Si le vent vous souffle de côté, il y a généralement signe de mauvais temps plus fort ailleurs qu'à l'endroit où vous êtes.

Un signe infallible de pluie dans deux ou trois jours :

Lorsque, pendant le beau temps, on aperçoit dans le ciel, de petits nuages effilés, presque transparents, échevelés et prenant la forme de saule pleureur ou de feuille de palmier, c'est un signe de pluie certaine avant deux ou trois jours. Si ce phénomène se révèle à la suite de mauvais temps, il n'est pas autre chose que la suite de l'humidité de l'atmosphère et ne présage pas de mauvais temps.

Ce signe se traduit, par le proverbe suivant

Temps pommelé, fille fardée
Ne sont pas de longue durée.

Pauvre Lune!!

Si la lune est seulement un peu mêlée à tout ce qu'on lui reproche, et si elle peut faire tout ce qu'on lui attribue, elle est le plus singulier des astres. Horrible fée et noire mégère dans la "Lune Rousse," elle devient à ses heures douce et bonne fée,—l'astre des nuits!!
Bonnes gens qui prenez vos inspirations d'elle, écoutez l'histoire de sa dangereuse puissance et de ses bienfaits :

1. Le bois doit être coupé en vieille lune (décours), sinon il pourrit et se pique parce qu'il reste humide.
2. L'ail planté en lune nouvelle est meilleur et est mieux divisé.
3. L'avoine semée en lune nouvelle talle trop, reverdit chaque nuit et mûrit inégalement.
4. Les patates semées en lune nouvelle poussent trop en tige (en orgueil), et les jeunes tubercules en font d'autres petits.
5. L'oignon planté en lune nouvelle reste petit, s'allonge et monte à fleur.
6. Les pois et haricots (fèves) pour manger en vert, doivent être semés en lune nouvelle ; ils fleurissent longtemps. Pour récolter semer en pleine lune.
7. De même pour les lentilles.
8. L'oseille se coupe en lune pleine.
9. On doit faucher la luzerne, le trèfle et le foin en lune nouvelle pour qu'ils repoussent plus vite.
10. La vigne taillée en lune vieille donne du fruit ; en lune jeune, du bois.
11. Épinards, salades, raves, carottes, cerfeuil semés en lune nouvelle montent trop vite.
12. Les graines de fleurs se sèment quand la lune est grande, pour que les fleurs soient grandes et doubles.
13. Le fumier sorti et mis en tas en lune nouvelle fermente et se fait mieux qu'en pleine lune.

14. Vent du nord et pleine lune donnent vin clair au soutirage ; vent de sud et nouvelle lune donnent vin trouble.

15. Les veaux sont forts ou faibles comme la lune à leur naissance.

16. De même pour les poulets.

17. Le cochon tué en pleine lune donne du lard plus ferme et de meilleur conserve.

EN RÉSUMÉ : La pleine lune retarde le développement des animaux et des végétaux, et produit force et grain parce qu'elle permet à la nutrition de fonctionner plus longtemps. C'est la *bonne lune* par opposition à la *mauvaise lune*, qui avance la naissance, active la végétation, fait monter en bois ou en paille, et ne laisse qu'herbe et faiblesse.

UN BAROMÈTRE.—Voici un baromètre à la portée de tous, proposé par M. H. de Parville.

Prenez une bouteille, une fiole, ni trop grande ni trop petite. Bouchez-la hermétiquement et faites traverser le bouchon par un tube de verre de trois millimètres de diamètre et de cinquante à soixante centimètres de longueur. Le tube doit se prolonger aux deux tiers de la bouteille.

Puis chauffez légèrement la bouteille pour dilater l'air, et, à l'aide d'un entonnoir, faites entrer de l'eau par le tube. Le liquide devra monter dans la bouteille au-dessus de l'extrémité plongeante du tube. Il montera d'ailleurs dans le tube à un certain niveau.

Voilà tout l'appareil.

Si le temps tourne à la pluie, la colonne liquide montera. S'il tourne au beau, elle descendra.

Pour éviter l'influence de la température, il sera bon d'envelopper la bouteille d'une épaisse couche de sciure de bois ou de la planter dans un pot de terre.

CHOSSES UTILES

Trois Calculs difficiles rendus faciles.

Il n'est pas un homme d'affaires à la campagne, notaire, avocat ou marchand à qui l'on n'a fait une des trois questions suivantes :

1. Monsieur, veuillez donc me dire ce que je dois faire dans ce cas-ci : Un ami a vendu sa terre pour \$5000 payable en 10 paiements égaux et annuels sans intérêts de \$500 chacun. Pour l'obliger, je veux acheter ces paiements, mais je veux payer aujourd'hui la somme nécessaire pour qu'au bout des 10 paiements achetés retirés par moi, je me trouve comme si j'avais retiré 6 pour cent sur la somme que je dois lui payer et que je vous prie de m'indiquer.

2. J'ai aussi un marché en mains de son voisin. Celui-ci a vendu

sa terre \$5000 dont le prix est payable sans intérêt, mais seulement dans 10 ans d'ici. Combien dois-je donner comptant pour retirer 6 pour cent sur mon argent, en recevant les \$5000.

3. Une autre personne me doit aujourd'hui \$5000 avec intérêt de 6%; elle voudrait me payer chaque année, pendant 10 ans, une somme fixe qui rembourserait en même temps le capital et les intérêts. Quel est le paiement qu'elle aurait à me faire chaque année?

Ces trois questions sont longues à résoudre. Nous donnons à nos lecteurs le moyen de le faire en deux minutes. Et les calculs ci-après peuvent s'appliquer à n'importe quelle somme pour de un à cinquante ans.

1er cas :—Etant donné un certain nombre de paiements annuels consécutifs d'un montant fixe, sans intérêt, on trouvera leur valeur présente à 6% en multipliant le montant d'un paiement par le chiffre décimal correspondant au nombre des paiements, dans le tableau ci-après.

EXEMPLE : \$500 dues chaque année d'ici à 10. Je multiplie le montant d'un paiement, \$500 par le chiffre qui est vis-à-vis 10, nombre des paiements, et cela me donne la valeur présente des 10 paiements \$3680,

Paiements.	P.		
1.....	0.9434	18.....	10.8276
2.....	1.8334	19.....	11.1581
3.....	2.6730	20.....	11.4699
4.....	3.4651	21.....	11.7141
5.....	4.2124	22.....	12.0416
6.....	4.9173	23.....	12.3034
7.....	5.5824	24.....	12.5504
8.....	6.2098	25.....	12.7834
9.....	6.8017	26.....	13.0032
10.....	7.3601	27.....	13.2105
11.....	7.8869	28.....	13.4062
12.....	8.3838	29.....	13.5907
13.....	8.8527	30.....	13.7648
14.....	9.2950	31.....	13.9291
15.....	9.7122	32.....	14.0840
16.....	10.1059	33.....	14.2302
17.....	10.4773	34.....	14.3681
		35.....	14.4982
		36.....	14.6210
		37.....	14.7368
		38.....	14.8460
		39.....	14.9491
		40.....	15.0463
		41.....	15.1380
		42.....	15.2245
		43.....	15.3062
		44.....	15.3832
		45.....	15.4558
		46.....	15.5254
		47.....	15.5890
		48.....	15.6500
		49.....	15.7076
		50.....	15.7619

2e Cas :—Etant donné une somme due dans un certain nombre d'années, sans intérêt on trouvera la valeur présente de cette somme à 6% en la multipliant par le chiffre décimal correspondant à l'année de l'échéance de la somme, dans le tableau ci-après.

EXEMPLE :—\$5000 dues la 10e année d'ici : Je multiplie \$5000 par

le chiffre vis-à-vis la 10e année, .558395 et cela me donne la valeur de ces \$2791.97.

Année	Année.	Année.	Année.
1	943396	18	350344
2	889996	19	330513
3	839619	20	311805
4	792094	21	294155
5	747258	22	277505
6	704961	23	261797
7	665057	24	246979
8	627412	25	232999
9	591898	26	219810
10	558395	27	207368
11	526788	28	195630
12	496969	29	184557
13	468839	30	174110
14	442301	31	164255
15	417265	32	154957
16	393646	33	146186
17	371364	34	137912
		35	130105
		36	122741
		37	115793
		38	109239
		39	103056
		40	097222
		41	091719
		42	086527
		43	081630
		44	077009
		45	072650
		46	068538
		47	064658
		48	060998
		49	057546
		50	054288

3e Cas :—Etant donné une somme actuellement due et qu'on offre de remplacer par plusieurs paiements fixes annuels, on trouvera le montant de ces paiements en multipliant la somme due par le chiffre décimal placé en regard du nombre des paiements que l'on veut faire.

EXEMPLE :—\$5000 dûs que l'on veut remplacer par 10 paiements. Je multiplie \$5000 par le chiffre placé vis-à-vis 10 nombre de paiements à faire : 1359 et je trouve \$679.50 pour valeur de chacun des paiements fixes.

1	1.0600	18	.0924	35	.0690
2	.5454	19	.0896	36	.0684
3	.3741	20	.0872	37	.0679
4	.2886	21	.0850	38	.0674
5	.2374	22	.0830	39	.0669
6	.2034	23	.0813	40	.0665
7	.1791	24	.0797	41	.0661
8	.1610	25	.0782	42	.0657
9	.1470	26	.0769	43	.0653
10	.1359	27	.0757	44	.0650
11	.1268	28	.0746	45	.0647
12	.1193	29	.0736	46	.0644
13	.1130	30	.0726	47	.0641
14	.1076	31	.0718	48	.0639
15	.1030	32	.0710	49	.0637
16	.0990	33	.0703	50	.0634
17	.0954	34	.0696		

LE CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

Cette institution financière qui ne fonctionne que depuis quatre années dans notre pays n'a pas encore reçu du public de la campagne l'encouragement qu'elle mérite. Il existe des préjugés contre le système de prêts qui lui est propre, parcequ'on ne le comprend pas bien. Pour des cultivateurs, le système de prêts remboursables au moyen d'une annuité fixe pendant un nombre d'années au choix de l'emprunteur, présente des avantages considérables que l'on ne trouve nulle part ailleurs, dans les conditions où ces prêts se font à présent.

Le Crédit-Foncier prête, des sommes au-dessus de \$500 pour de dix à cinquante ans, et cette somme est remboursable au moyen d'une *annuité*, c'est-à-dire d'une somme *annuelle fixe et invariable* pendant toute la durée du prêt. Cette somme est calculée de façon que, quand l'annuité de la dernière année a été payée, tout se trouve acquitté, *capital et intérêt*. L'on comprend que la somme à payer chaque année, si l'on emprunte pour dix ans, sera plus forte que si l'on emprunte pour cinquante ans. Voici les sommes à payer chaque année, suivant le temps pour lequel on emprunte :

Pour un emprunt de	Somme à payer chaque année par \$100
10 ans.....	\$14.24
15 "	10.98
20 "	9.44
25 "	8.60
30 "	8.06
35 "	7.74
40 "	7.52
45 "	7.36
50 "	7.26

Ainsi si l'on emprunte \$1000 pour 15 ans, on paiera *chaque* année 10 fois \$10.98, c'est-à-dire \$109.80 par année, et les quinze paiements faits, l'emprunteur ne devra plus rien.

Le paiement annuel à faire comprend l'intérêt à 7% sur le capital, et le surplus qui est donné se trouve payé pour amortir le capital.

Mais l'on voudra bien remarquer ceci : Quelqu'un emprunte \$1000 du Crédit-Foncier, payables en dix années. Cet emprunteur paiera annuellement la somme de \$142.40; il y a dans ce montant \$70 pour les intérêts à 7 pour cent et le surplus, c'est-à-dire \$72.40, forme l'amortissement. Or 10 paiements de \$72.40 ne font en tout et partout que \$724.00. Comment se fait-il que le Crédit-Foncier tienne l'emprunteur quitte de \$1000 lorsque ce dernier n'a payé que \$724 à part ses intérêts,

Eh bien! voilà où est l'avantage de cette institution. Chaque paiement, de \$72.40 en sus des intérêts, est mis au profit de l'emprunteur par le Crédit-Foncier qui lui paie 7 POUR CENT A INTÉRÊTS COMPOSÉS pour tout le temps qu'il a ces paiements en mains. Et ces intérêts, seuls, se montent à la somme de \$276 qui, ajoutés au capital payé, \$724, forment et acquittent les \$1000 de l'emprunt.

Cet avantage est unique, parceque en dehors du Crédit-Foncier, il n'y a ni banque ni emprunteur qui voudra vous assurer *sept pour cent à intérêts composés* sur des paiements de \$72.40 par an, et même 2 ou 3 fois plus considérables. En supposant, dans l'exemple de tantôt, qu'une banque vous payât 5%, cela ne pourrait donner au bout de dix ans que \$910.63; et à 6% que \$954.28. Et plus le prêt est long, plus la différence dans le résultat des intérêts composés est considérable. Et il faut bien remarquer que l'argent payé au Crédit-Foncier *ne peut pas se perdre* puisqu'il est paye en exécution d'un contrat écrit et que c'est autant de remis sur le capital.

Maintenant quels sont ceux qui doivent emprunter dans cette institution? Ce système est favorable à celui qui doit à plusieurs créanciers. Il pourra s'en libérer et mettre ordre à ses affaires en empruntant du Crédit-Foncier. Il sera alors à l'abri de demandes imprévues et de frais fréquemment répétés. S'il veut vendre, il le pourra facilement, parceque l'acquéreur aura la faculté de continuer les paiements établis ou de rembourser la balance du prêt. Tous deux n'auront pas à redouter une demande de remboursement général, comme c'est toujours le cas dans une vente à laquelle sont intéressées plusieurs personnes ayant des créances payables à demande ou à courte échéance.

Le cultivateur qui veut améliorer sa ferme, pour en augmenter le revenu et la valeur, trouvera à cette Société le capital nécessaire, à un intérêt modéré. Un emprunt à long terme lui fournira les moyens de recueillir le résultat ordinairement lent des améliorations agricoles.

Un père qui n'a pas d'avances, pourra facilement établir ses enfants en engageant sa propriété pour le quart ou la moitié de sa valeur. Avec de l'argent comptant que lui fournira la Société, il achètera des terres que ses enfants mettront en valeur. Les annuités à payer ne représenteront qu'un loyer très modéré, qui ne durera que le nombre d'années stipulées, après quoi la dette sera éteinte. Ce seront alors d'heureux propriétaires de plus, qui pourront jouir, en toute sûreté des travaux qu'ils auront faits pour se créer un foyer.

Le système d'amortissement adopté par le Crédit-Foncier est aussi très avantageux aux corporations qui ont à construire des édifices pour les besoins de plusieurs générations, telles qu'églises, presbytères, écoles, marchés, salles publiques, &c., &c. L'amortissement d'un emprunt, payable en 50 ans, ne serait à sept pour cent que de

26 centins par année par \$100, en sus de l'intérêt. Les Fabriques ont une position exceptionnelle pour profiter de ces avantages ; nous attirons ici l'attention de messieurs les curés de paroisses.

La corporation toucherait l'argent de suite, pour construire ou finir ses édifices. La génération actuelle en jouirait immédiatement, paierait une partie du coût et laisserait aux générations suivantes à payer leur juste part. Cette disposition est certainement plus juste que de tout faire payer à ceux qui ont le trouble de construire des édifices qui serviront autant et plus à leurs descendants.

Voici, a présent, les conditions auxquelles les prêts sont faits :

La Société n'accepte pour gages dans la campagne que des fermes d'une superficie de 50 arpents au moins avec des bâtisses d'une valeur de \$400 au moins, cependant l'étendue et la valeur de la ferme pourront suppléer au défaut de bâtisses ; 40 arpents au moins devront être défrichés, dont 25 sans souches et en bonne culture.

Le montant des prêts peut atteindre la moitié de la valeur des immeubles à être hypothéqués.

L'évaluation est faite sur la double base du revenu net et du prix que la propriété pourrait se vendre.

La Société ne prête que sur première hypothèque. Elle n'accepte pas d'hypothèques sur les mines et carrières ; les terres à bois ; les immeubles indivis ; les immeubles dont l'usufruit et la nue propriété ne sont pas réunis.

Un prêt au moyen duquel des hypothèques existantes doivent être remboursées, est considéré comme fait sur première hypothèque.

Si parmi les créances, quelques-unes ne peuvent pas être remboursées immédiatement, cette circonstance n'empêche pas la réalisation du prêt. Le contrat de prêt en fait mention, et une somme suffisante reste en dépôt entre les mains de la Société jusqu'au moment où les créanciers inscrits peuvent être remboursés. La somme ainsi retenue produit au profit de l'emprunteur des intérêts au taux de 5 pour cent par an.

Les biens hypothéqués susceptibles de périr par le feu doivent être assurés contre l'incendie, aux frais de l'emprunteur, et l'indemnité qui serait due en cas de feu doit être transportée à la Société.

L'assurance doit être faite par une Compagnie acceptée par la Société ; elle doit être maintenue pendant la durée du prêt. La Société a toujours le droit d'acquitter elle-même la prime annuelle de l'assurance ; dans ce cas le montant en est ajouté à l'annuité ou remboursé semestriellement avec l'intérêt.

L'annuité est payable par semestre, le premier juin et le premier décembre.

L'annuité ne doit pas être supérieure au revenu net dont la propriété paraît susceptible.

L'intérêt seul est dû à partir de la réalisation du prêt jusqu'à la première échéance ; le premier semestre de l'annuité est payé à la deuxième échéance.

L'emprunteur peut toujours rembourser le capital ; et dans ce cas les paiements qu'il a faits avec leurs intérêts composés, sont diminués sur le montant du prêt et il n'y a à rembourser, que la balance de la somme empruntée. On peut aussi rembourser une partie du capital, et dans ce cas l'annuité ne se paie qu'en proportion de ce qui reste dû.

La seule indemnité qu'exige le Crédit-Foncier dans le cas de ces remboursements partiels ou en totalité, c'est trois mois d'intérêts sur ce qui est remboursé.

On peut obtenir toutes autres informations en s'adressant à Montréal et à Québec aux bureaux du Crédit-Foncier Franco-Canadien, et à St. Hyacinthe, chez M. J. de L. TACHÉ, Notaire.

Le prophète du village.

Tel est le nom donné, dans le pays qu'il habitait, à un homme mort cette année à l'âge de cent vingt-cinq ans, six mois, trois jours, une heure, cinq minutes, trois secondes.

Il a demandé par son testament que cette mention fut faite exactement sur son acte de décès, où nous l'avons copiée.

Le prophète du village s'était vu appeler ainsi parce que, à la différence de Mathieu Laensberg, qui se trompait toujours, lui ne se trompait jamais dans ses prédictions.

Cependant, il faisait des prédictions sur tout le monde et sur toutes choses.

Le prophète du village était de taille moyenne, avait une physiologie avenante, des yeux, mais des yeux qui lisaient jusque dans le cœur des gens qu'il fixait. Il y lisait si bel et si bien qu'il savait aussitôt votre passé et vous disait votre avenir. Jamais, depuis que le monde est monde, on n'avait encore vu un homme aussi étonnant que le prophète du village ; peut-être ne verra-t-on jamais son semblable. Jugez-en plutôt vous-mêmes :

Il y avait dans le pays une femme qui avait une figure rougeaude, et qui, le dimanche, rapportait du marché du bourg où elle se rendait à l'office, une bouteille d'eau-de-vie qu'elle cachait soigneusement, qu'elle vidait et remplissait sans cesse.

Le prophète devina son habitude dès qu'il la vit, et lorsque des voisins l'interrogèrent sur le compte de cette femme, il répondit : " Cette femme est la ruine de son mari et de ses enfants ; elle aura une triste fin. "

Ayant dit ces mots, le prophète, avec l'air soucieux qu'il prenait

chaque fois qu'il prévoyait un événement fâcheux pour son prochain, rentra chez lui.

Chacun répéta la prédiction du prophète du village, et huit jours après, jour pour jour, on apprit que cette femme ayant approché une chandelle allumée de son visage, le feu avait pris dans sa bouche et qu'elle était morte en charbon sans qu'on eût pu éteindre le feu.

Le prophète du village expliqua que cet accident peut arriver à tous ceux qui font un usage immodéré des boissons alcooliques ; leur chair en est imprégnée comme le serait un linge ou une éponge, et elle se consume comme le feraient ces objets ainsi imbibés.

Il fit voir cela dans plusieurs livres dans lesquels cela était écrit.

Quand le prophète du village voulait corriger quelqu'un du penchant de l'ivrognerie, il le regardait fixement et lui disait : " Prends garde, Pierre ou Jean, suivant le nom qu'il portait ; prends garde, mon gars, si tu ne cesses pas, je te prédirai ta ruine et ta mort. " C'était fini... Si le gars ne se corrigeait pas pour l'amour de Dieu, il le faisait par la crainte de la prévision du prophète.

Un jour, le prophète du village apprend que le fils de Jérôme a gagné au jeu une somme de 30 francs ; et pendant que tous les amis du jeune homme se réjouissaient : " Tant pis pour lui, " dit le prophète ; il prit son air soucieux et ajouta ; " Il finira mal, " et il rentra chez lui tout chagrin.

Au fond, le prophète avait un cœur excellent. Le fils de Jérôme continua à jouer ; il perdit et gagna, et perdit et gagna, et perdit ; et un jour n'ayant plus d'argent, il vola.

Les gendarmes vinrent pour le saisir ; il sauta par une fenêtre pour se sauver, et il se tua.

Le prophète dit en apprenant ce malheur : " Il n'y a point de bonheur pour les buveurs ni pour les joueurs. " Dès qu'on parle d'un joueur ou d'un buveur dans le pays, on répète la sentence du prophète du village.

Un autre jour il apprend qu'un habitant rusé a gagné un procès douteux, à la justice de paix de son canton. " C'est un malheur pour cet homme, " dit le prophète... Il prit son air soucieux, qui ne présageait jamais rien de bon pour ceux dont il venait de parler. Le paysan, enhardi par ce succès, eut, quelques mois après, un procès à l'occasion d'un marché de deux bœufs. Le procès fut porté devant le tribunal, les avocats ne mangèrent point les deux bœufs, mais bien leur valeur ; les pauvres bêtes furent vendues pour payer la fourrière ; le mobilier du paysan fut saisi et vendu ; il manqua bien d'aller en prison à cause d'une injure qu'il avait dite à l'huisier. Ce paysan rusé est, avec sa famille, réduit à la mendicité. Ce que voyant, le prophète dit :

De bon procès,
Ni de mauvais,
N'en aie jamais.

Chaque fois qu'on parle de procès dans le pays, on répète le proverbe du prophète du village.

Un voisin, peu aisé, tue sur un de ses champs ensemencés, des poules et des pigeons d'un autre cultivateur : il s'en vante comme d'un exploit et dit qu'il continuera d'user ainsi de son droit et de tirer sur tous les animaux qu'il trouvera dans ses pièces de terre... "Tant pis pour lui," dit le prophète en apprenant ses menaces, et il ajouta : "Celui qui use de tout son droit est bien près de le dépasser..." Le lendemain, le malheureux chien du propriétaire des poules et des pigeons est trouvé au pied d'une meule de paille, sanglant et les yeux crevés ; des plombs retirés de ses blessures prouvent que le chien a reçu un coup de fusil ; les gendarmes apprennent ce fait, interrogent celui qui a tué les poules et les pigeons ; il nie avoir tiré sur le chien, mais dans son trouble, et par la permission de Dieu, qui veut que la vérité soit découverte, il avoue avoir vu le chien dans son champ... Ses menaces, le meurtre des poules et des pigeons, accompli à l'aide d'une arme à feu, l'aveu qu'il a vu le chien dans son champ, la nature des blessures faites aussi avec une arme à feu ; l'impossibilité d'imputer cet acte à aucune autre personne, prouvant suffisamment sa culpabilité, *même en l'absence de tout témoignage*, et par application de la loi qui défend de faire du mal aux animaux, il est condamné par le juge de paix à vingt-quatre heures d'emprisonnement, 15 francs d'amende, 150 francs de dommages et aux frais.

Voilà un coup de fusil bien payé.

En apprenant cette condamnation, le prophète du village dit : "C'est bien jugé," et il ajouta :

Celui qui, même sans témoin,
Fait du mal à son voisin,
D'être puni ne tarde point.

Et maintenant, dans le pays, chaque fois que l'on apprend que quelqu'un a à se plaindre d'un voisin, on répète le proverbe du prophète du village... Il disait souvent aussi : "L'œil de la justice déjoue toute malice."

Notre digne prophète avait composé un recueil de ses proverbes pour être publié à la suite d'un ouvrage destiné au peuple. Il avait intitulé ce livre : *La Conscience*... Malheureusement une contestation s'est élevée entre ses héritiers sur la question de savoir auquel appartiendra ce livre que l'on considère comme tout ce qu'il possède de plus précieux. On ignore quand finira ce procès. Il en est de celui-ci comme de toutes contestations judiciaires. En attendant que nous puissions lire dans le livre du prophète du village, rappelons-nous que Dieu, sous le même nom de conscience, nous a donné le meilleur de tous, celui-ci où chacun de nous peut à toute heure

lire ses devoirs et trouver toute tracée la ligne de conduite qu'il doit tenir dans toutes les circonstances à l'égard de ses semblables ; ne faisons jamais à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait à nous-mêmes, et faisons ce que nous voudrions que l'on fit pour nous.

Aimons et honorons Dieu... Soyons scrupuleux observateurs des lois.

Sachons nous dévouer au service de notre patrie.

PITON DU GAULT.

La prière d'un Soldat.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le sonnet à la sainte Vierge, du général Vergé, dont parle Louis Veillot dans ses *Lettres à sa sœur* :

Sonnet à la sainte Vierge, à l'occasion de la prise du Mamelon-Vort (redoute de Kamtschacka), le 7 juin 1855, devant Sébastopol.

Sainte Mère de Dieu, que je n'ai vainement
Jamais dans le péril à mon aide appelée,
Ma confiance en toi ne peut être égalée
Que par ma gratitude et mon amour ardent.
J'ai hâte d'accomplir le vœu qu'en t'implorant
J'ai fait, lorsque j'allais courir dans la mêlée :
" De ta conception divine, immaculée,
" Je confesse le dogme avec un cœur fervent."
Oui, c'est bien toi qui m'as guidé dans la bataille ;
Qui des globes de feu, du plomb, de la mitraille,
As préservé mon front d'où l'effroi fut banni ;
Et je te dois de plus une illustre victoire,
Mais à toi seule aussi j'en rapporte la gloire :
Sainte Mère de Dieu que ton nom soit béni !

GÉNÉRAL CH. VERGÉ.

Au camp de Traktir, sur la Tchernafia, le 21 juin 1855.

Après dîner :

—De toutes les langues européennes, dit quelqu'un, la plus difficile à retenir est la langue russe.

—Non, fit un autre, je crois plutôt que c'est le turc.

—Allons donc, insinua avec autorité un troisième et peu galant convive, la langue la plus difficile à retenir, c'est celle des femmes.

RÊVES AMBITIEUX

Si j'avais un arpent de sol, mont, val ou plaine,
Avec un filet d'eau, torrent, source ou ruisseau,
J'y planterais un arbre olivier, saule ou frêne ;
J'y bâtirais un toit, chaume, tuile ou roseau.

Sur mon arbre un doux nid, gramen, duvet ou laine,
Retiendrait un chanteur, pinson, merle ou moineau,
Sous mon toit un doux lit, hamac, natte ou berceau,
Retiendrait une enfant, blonde, brune ou châtaine.

Je ne veux qu'un arpent : pour le mesurer mieux,
Je dirais à l'enfant la plus belle à mes yeux :
Tiens-toi debout devant le soleil qui se lève !

Aussi loin que ton ombre ira sur le gazon,
Aussi loin je m'en vais tracer mon horizon ;
Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve.

LES DEUX CORTÈGES.

Deux cortèges se sont rencontrés à l'église.
L'un est morne ; il conduit le cercueil d'un enfant
Une femme le suit : presque folle, étouffant
Dans sa poitrine en feu, la sanglot qui la brise.

L'autre, c'est un baptême ; — au bras qui le défend
Un nourrisson gazouille une note indécise ;
Sa mère, lui tendant le doux sein qu'il épuise.
L'embrasse tout entier d'un regard triomphant.

On baptise, on absout, et le temple se vide.
Les deux femmes, alors, se croisant sous l'abside,
Echangent un regard aussitôt détourné,

Et — merveilleux retour qu'inspire la prière,
La jeune femme pleure en regardant la bière,
La femme qui pleurait sourit au nouveau-né.

JOSÉPHIN SOULARY.

En police correctionnelle :

— Pr-venu, vous n'avez rien à ajouter à votre défense ?

— Mon président, il ne me restait plus que cent sous ; je les ai
donnés à mon avocat.

Un Parisien à un Marseillais, qui est en train d'achever un énorme gigot :

—Comment, vous pouvez manger un gigot pareil, à vous tout seul !
Le Marseillais avec modestie :

—Il y a des fois où je laisse l'os !

POÉSIE.

J'ai vu tous les yeux qu'on aime en ce monde,
Tous les plus beaux yeux :
Les yeux caressants d'une tête blonde
Qui m'ouvrit les cieux ;
Puis deux grands yeux doux qui m'allaient à l'âme
Et que j'ai perçus,
Tous les yeux aussi qu'en cherchant la femme
Nous avons tous vus ;
Des yeux verts profonds, des yeux bleus limpides,
Des yeux noirs brûlants,
Et ces yeux bénis qu'on trouve timides
Et qu'on dit troublants...
Mais tous ces beaux yeux je n'y lirai guère,
Ils sont dépassés.
Les yeux les plus beaux qui soit sur la terre
Sont les yeux baissés.

LES ARMÉES.

Savez-vous combien les armées réunies de toute l'Europe comptent d'hommes dans leurs rangs ?

9,557,000 hommes qui, placés pour une revue sur la même ligne auraient une longueur de 6,016 kilomètres. Pour passer sur le front de bataille, il faudrait galoper douze jours et six heures, ou aller en train express quatre jours et dix-huit heures.

La fin du monde en 1896.

Nous avons publié l'année dernière le quatrain suivant.

Quand Georges Dieu crucifera,
Que Marc le ressuscitera
Et que saint Jean le portera,
La fin du monde arrivera.

Or il arrive cette année que le vendredi saint tombe le 23 avril, fête de saint Georges ; Pâques, le 25 avril, fête de saint Marc ; et la

Fête-Dieu, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste. Cette prédiction a cours depuis longtemps paraît-il.

LE RHIN ALLEMAND

Tout le monde connaît un peu le "*Rhin Allemand*", de Musset ; on lira donc avec intérêt une traduction de la chanson célèbre du poète Becker, qui porte le même nom et à laquelle Musset répondit par les couplets français que nous donnons plus bas. Cette chanson de Becker est le chant national des Prussiens ; lors des événements de 1840, elle fut très répandue en Allemagne. On prêtait alors à la France le projet de reconquérir la frontière du Rhin. Voici la traduction du poème de Becker :

—Ils ne l'auront pas le libre Rhin Allemand, quoiqu'ils le demandent dans leurs cris comme des corbeaux avides,

—Aussi longtemps qu'il roulera paisible portant sa robe verte, aussi longtemps qu'une rame frappera ses flots.

—Ils ne l'auront pas le libre Rhin Allemand, aussi longtemps que les cœurs s'abreuveront de son vin de feu ;

—Aussi longtemps que les rocs s'élèveront au milieu de son courant, aussi longtemps que les hautes cathédrales se réfléchiront dans son miroir ;

—Ils ne l'auront pas le libre Rhin Allemand, aussi longtemps que nos hardis jeunes gens feront la cour à nos jeunes filles élancées ;

—Ils ne l'auront pas le libre Rhin Allemand, jusqu'à ce que les ossements du dernier homme soient ensevelis dans ses vagues.

Ce chant est très beau, mais la fière et gaillarde réponse du poète français est à relire : la voici :

Nous l'avons eu, votre Rhin Allemand
 Il a tenu dans notre verre.
 Un couplet qu'on s'en va chantant,
 Efface-t-il la trace altière
 Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang

Nous l'avons eu, votre Rhin Allemand ;
 Son sein porte une plaie ouverte
 Du jour où Condé triomphant,
 A déchiré sa robe verte :
 Où le père a passé, passera bien l'enfant.

Nous l'avons eu, votre Rhin Allemand :
 Que faisaient vos vertus Germaines
 Quand notre César tout-puissant,
 De son ombre couvrait vos plaines ?
 Où donc est-il tombé ce dernier ossement ?

Nous l'avons eu, votre Rhin Allemand ;
 Si vous oubliez votre histoire,
 Vos jeunes filles sûrement
 Ont mieux gardé votre mémoire ;
 Elle nous ont versé, votre petit vin blanc.

S'il est à vous, votre Rhin Allemand
 Lavez-y donc votre livrée
 Mais parlez en moins fièrement :
 Combien, aux jours de la curée,
 Etiez-vous de corbeaux contre l'aigle expirant ?

Qu'il coule en paix, votre Rhin Allemand,
 Que vos cathédrales gothiques
 S'y reflètent modestement.
 Mais craignez que vos airs bachiques
 Ne réveillent les morts de leur repos sanglant !

PROVERBES CHINOIS.

La langue des femmes est leur épée, et elles ne la laissent jamais rouiller.

La jeune fille est une fleur, la jeune femme est un fruit ; si le fruit se trouve mauvais, quel souvenir restera-t-il de la fleur ?

Plus une femme aime son mari, plus elle le corrige de ses défauts, plus un mari aime sa femme, plus il augmente ses travers.

Louer son fils, c'est se vanter ; blâmer son père, c'est se flétrir.

Votre secret est votre esclave si vous le gardez ; vous êtes le sien si vous le déclarez.

Le monde est un écho qui redit comme on lui dit ; dites du bien des autres si vous voulez qu'on en dise de vous.

Un ivrogne est allongé dans le ruisseau qui coule à gros bouillons.

Il fait de vains efforts pour se relever. L'eau, chaque fois, le fait glisser et retomber à terre.

Alors, l'ivrogne montrant le poing à l'eau :

—T'as beau faire, va ! j'te boirai pas !

Et il se retourne sur le dos.

En police correctionnelle :

Le président.—Prévenu, voilà la cinquième fois en moins d'un an que vous comparez ici sous la prévention d'ivrognerie.

Le prévenu.—C'est vrai, mon président. Aussi je voulais vous demander si, en prenant un abonnement, ça ne me coûterait pas moins cher.

Marivaudage :

—Voyons, comtesse, vous ne me ferez pas même l'aumône d'un regard ?

—Mon cher, vous êtes comme les mauvais pauvres ; vous ne vous souvenez jamais d'avoir reçu.

Copié dans un vieux journal de 1807 :

Deux fermiers parlaient de l'espoir

Que pour la récolte prochaine

Un vent chaud faisait conc-evoir.

“ — Si ce temps dure une semaine,

“ Dit l'un d'eux, voisin, sur ma foi,

“ Bientôt tout sortira de terre.

“ — Ah ! que dites-vous là, compère !

“ Bon Dieu ! songez donc que j'ai, moi,

“ Trois femmes dans le cimetière ! ”

Depuis la fameuse comète de 1811, bien des hôtelleries ont pris cet astre pour enseigne, et Blavignac a copié ces vers au-dessous de l'une d'elles :

Ceuss qui dize que le vin fait du mal

Cet encor de fier-z-animal !

FAITS AGRICOLES.

MOYEN DE RECONNAITRE SI UN ŒUF DONNERA UN POULET MALE OU UN POULET FEMELLE.

En partant de ce fait que les os de la femme sont plus lisses et plus nets que ceux de l'homme,—ce dont on peut s'assurer par l'examen comparatif de squelettes des deux sexes,—un Français, M. Génin, après trois ans d'observations, a formulé la règle suivante qu'il donne comme infaillible : "Tous les œufs contenant des germes de mâles, portent des *rides* au bout supérieur (c'est-à-dire le petit bout), tandis que les œufs femelles sont aussi lisses, aussi unis à un bout qu'à l'autre."

LA VERMINE DES VOLAILLES

Pour en purger un poulailler, un procédé consiste tout simplement à les frotter avec de la suie, et à soupoudrer avec cette matière carrosive les nids ou les poules pondent ou couvent leurs œufs. La vermine disparaît partout où pénètre l'odeur de la suie.

AUTRE MOYEN :—Les poules étant rentrées le soir, placez dans le poulailler une branche d'*aulne*.

Le lendemain vous la trouverez couverte d'une multitude de ces petits poux qui tourmentent vos poules.

Brûlez la branche et recommencez aussi souvent qu'il sera nécessaire.

ÉPOQUE DES MOISSONS DANS LE MONDE

Voici pour le monde entier, les différents mois pendant lesquels, d'après l'*Agence Havas*, on fait la moisson des blés.

En janvier, la moisson se termine dans la plupart des districts de l'Australie; elle commence en Nouvelle-Zélande, au Chili et dans quelques régions de l'Amérique du Sud.

En février, la moisson commence en Égypte et aux Indes.

En avril, moisson en Syrie, Chypre, en Perse et en Asie Mineure.

En mai, moisson dans l'Asie centrale, en Chine, au Japon, en Algérie, au Maroc.

En juin, moisson en Californie, Orégon, dans les Etats du Sud des Etats-Unis, en Espagne, Portugal, Italie, Hongrie, Turquie, Roumanie, Russie méridionale, Bulgarie, Midi de la France.

En juillet, la moisson commence dans la plus grande partie de la France, dans le Sud de l'Angleterre, dans tous les Etats de l'Amérique du Nord, en Allemagne, Autriche, Suisse et Pologne. En

août, continuation dans les pays ci-dessus, en Belgique, Hollande et Danemark.

En septembre, moisson en Ecosse et dans quelques parties du Nord de l'Angleterre, de la Suède, de la Russie du Nord.

En octobre, moisson du blé et de l'avoine en Ecosse, du maïs en Amérique.

En novembre, on commence à moissonner dans l'Afrique du Sud, au Pérou et dans le Nord de l'Australie.

En décembre, commencement de la moisson à la Plata, au Chili et dans l'Australie méridionale.

MOYEN DE RENDRE UN ARBRE FRUITIER PLUS PRODUCTIF

Bien souvent des arbres très vigoureux ornent tout simplement le verger avec leurs grandes branches et leurs larges feuilles, et produisent peu ou pas de fruits. Faut-il abattre un tel arbre? La sagesse des nations nous dit oui, et c'est exagérer les choses; il faut tout simplement le punir, et voici comment: Tailler long et tardivement. Si l'arbre est fortement raciné, déchausser et couper une ou deux grosses racines. Supprimer les engrais azotés et les remplacer par des engrais minéraux, cendres, superphosphates, plâtras de démolition, etc. Ces moyens amèneront abondance de fruits.

DURÉE DE LA VIE DES ANIMAUX

Un bœuf qui n'irait pas à la boucherie aurait de la peine à atteindre 50 ans.

Un cheval ne dépasserait guère 25 ans. L'âne n'irait pas plus loin.

Le mulet atteindrait 66 ans. Il est si entêté!

Un chien de 20 à 27 ans n'est pas commun.

Un chat de 20 ans est aux extrêmes limites de la vie.

Un porc de 20 ans serait une rareté.

Une chèvre et une brebis de 15 ans n'iraient pas plus loin.

Un lapin de 8 à 10 ans serait bien près de la mort.

Une pintade, un poulet et un dindon de 12 ans vont finir leur carrière.

Une oie de 30 ans commencerait à devenir un prodige.

Le chardonneret et le moineau peuvent atteindre 25 ans.

Le corbeau, à ce qu'on prétend, rendrait des points à tous les oiseaux, 100 ans ne lui font pas peur.

LES BÊTES QU'IL NE FAUT PAS TUER.

Combien de ces petits êtres que l'on détruit sans motifs?

Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent?

Pourquoi mettre le pied sur le petit grillet ou carabe doré qui, dans nos jardins, fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons, qu'il mange ?

Pourquoi tuer le petit orvet inoffensif, qui croque les sauterelles ?

Pourquoi tuer le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille, à laquelle nous ne pouvons toucher sans inconvenient ?

Pourquoi tuer le grimpereau et dénicher la fauvette, ennemis des guêpes ?

Pourquoi faire la guerre aux moineaux, qui ne mangent un peu de grains qu'à défaut d'insectes, qui exterminent tant d'insectes nuisibles aux grains ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étourneaux, qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux dans leurs prés ?

Pourquoi tuer la coccinelle (bête au bon Dieu), qui se nourrit de pucerons ?

Pourquoi prendre au piège les mésanges, dont chaque couple prend 120,000 vers et insectes en moyenne pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange des limaces, des hecmars et des fourmis ?

Pourquoi sauver la vie à des milliers de cousins en détruisant l'engoulevent ou mangeur de maringouins ?

Pourquoi tuer la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la guerre des hirondelles aux moucherons ?

Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre comme la souris de blé ?

Pourquoi dire que la chouette mange les pigeons et les jeunes poulets, puisque cela n'est pas vrai ? Pourquoi la détruire, puisqu'elle fait la besogne de sept ou huit chats en mangeant au moins 6,000 souris par an ?

Rendement des bestiaux à la boucherie, pour 100 du poids vif.

	Bêtes maigres.	Bêtes mi-grasses.	Bêtes grasses.
Bœufs et Vaches Viande.....	45 à 50	50 à 55	55 à 60
“ “ Suif.....	2 à 4	4 à 6	6 à 10
“ “ Cuir	7 à 8	6 à 7	5 à 7
	Viande nette.	Peau.	Suif.
Veaux.....	50 à 60	} 8 à 10	3 à 7
Moutons	45 à 50		
Porcs	70 à 75		

ASSAINISSEMENT DES ÉTABLES.

Voici un procédé simple et peu coûteux de désinfection, à l'aide duquel on prévient les maladies contagieuses, qui font tant de ravages dans les étables et ruinent souvent les propriétaires de bestiaux.

Il consiste dans l'emploi d'une solution dans 15 gallons d'eau, d'une livre de *chlorure de chaux*, avec laquelle on lave à l'éponge toutes les parois, planches, râteliers et dépendances, puis le sol de l'étable. Quand tout est bien sec, on fait rentrer le troupeau.

Le *chlorure de chaux* coûte de 5 à 10 cents la livre. Il convient de le tenir en bouteille fermée, si on veut en avoir toujours sous la main.

Comme on le voit, on peut prévenir sa ruine à bon marché.

RICHESSSE DE DIVERS FUMIERS

D'après les analyses chimiques :

Le fumier de mouton est le plus riche à poids égal, il convient surtout aux terres argileuses et froides, aux plantes oléagineuses : navette, colza, chou, chavvre, tabac. Les brasseurs assurent que l'orge fumée avec le fumier de mouton, est pauvre en amidon, et les usiniers lui reprochent de diminuer le sucre dans les betteraves.

Le fumier de cheval se décompose avec une grande rapidité et produit beaucoup de chaleur. C'est pourquoi on s'en sert pour former les couches des jardiniers. A l'état frais, il ne convient pas aux terres légères, siliceuses et calcaires, mais à moitié pourri, on peut l'employer dans tous les sols.

Le fumier de vache est moins actif que les deux précédents. Quand on l'emploie en grande quantité, il dure longtemps et convient à tous les sols et à toutes les cultures.

Le fumier de porc occupe le dernier rang, à cause de son âcreté. Mêlé aux autres il devient excellent.

DURÉE DE L'EXISTENCE DE QUELQUES ARBRES.

Les arbres dont les noms suivent sont censés plantés dans des terrains qui leur conviennent et dans des climats favorables :

Le *bouleau* vit de 80 à 90 ans ; le *charme* jusqu'à 150 ans ; le *châtaignier* plusieurs siècles ; le *chêne rouvre* plusieurs siècles ; l'*érable sycomore* et *plane* de 160 à 200 ans ; l'*érable champêtre* autant ; le *hêtre* 300 ans ; le *mélèze* plusieurs siècles ; le *tremble* 50 à 60 ans ; le *pin sylvestre* 200 ans ; l'*acacia* (robinier faux acacia) 100 ans ; le *sapin* 300 ans ; le *saule marceau* 60 ans ; le *saule blanc* 50 à 60 ans ; le *sorbier cormier* 200 ans ; le *tilleul* 500 ans,

L'ŒUF

L'œuf est un aliment et un bon aliment. Il ne contient que des principes nutritifs et on ne peut trouver la moindre trace d'un principe qui puisse amener un empoisonnement.

L'œuf se sert de plus de six cents manières et toujours il est agréable au goût, toujours sain et bienfaisant, dit Grimaud de la Reynière, et il ajoute : " L'œuf est à la cuisine ce que les articles sont aux discours, c'est-à-dire d'une si indispensable nécessité que le plus habile cuisinier renoncerait à son art si on lui en interdisait l'usage.

On les mange à la bonne femme, à la bourguignonne, à l'italienne, à l'allemande, à la Monime, à la sauce Robert, à la Régence, à l'huile, au basilic, à l'estragon, à l'orange, au lard, au père Douillet, aux truffes, au soleil, aux écrevisses : on les sert tantôt en crépines, tantôt au jus, tantôt bouillis, tantôt aux pointes d'asperges. On les poche, on les frit, on les saute, etc., etc.

Toutes ces préparations si diverses ne le font pas digérer plus facilement, bien loin de là. Souvenez-vous qu'il n'y a rien de meilleur et de plus digestible qu'un œuf frais et peu cuit ; tandis qu'un œuf dur est assez indigeste.

Mangez donc des œufs à la coque ; vous aurez ainsi la nourriture la plus simple que vous offre le règne animal et la plus digestible. Cette dernière qualité fait qu'on le recommande aux convalescents, aux enfants et aux personnes d'un estomac délicat. Mais mangez-en très-peu lorsqu'ils ont été dénaturés de mille manières par l'art de la cuisine : placez-les alors parmi les aliments dont il ne faut pas abuser.

Dr. H. VIGOROUX,

CONSERVATION DES BOUQUETS

Si l'on asperge un bouquet d'eau fraîche, et qu'on le mette tremper dans une eau de savon, elle nourrira les tiges et conservera les fleurs. Tous les matins, retirez le bouquet de l'eau de savon ; laissez tremper quelques instants les tiges dans l'eau fraîche, aspergez de nouveau les fleurs avec de l'eau fraîche, remplacez les tiges dans l'eau de savon. Celle-ci sera renouvelée tous les trois ou quatre jours. De cette manière, on peut conserver un bouquet pendant un mois dans toute sa fraîcheur, et même plus longtemps dans un endroit passable. Mais il faut manier délicatement les fleurs, afin de ne pas les effeuiller. Les fleurs, dès qu'elles sont destinées à un bouquet, ne doivent pas être cueillies par un grand soleil ; coupées, elles doivent être tenues dans l'ombre. Il faut éviter de les garder dans les mains échauffées par la transpiration. On recommande aussi de couper la tige de chacune nettement avec un couteau et non pas avec des ciseaux qui briseraient les tiges et obstrueraient les tubes par lesquels l'eau monte pour porter aux fleurs une fraîcheur constante,

Quelles sont les poules que l'on doit conserver dans la ferme et celles qui doivent être mises dans le pot ?

Pour résoudre ce problème de ménage, il faut avant tout se rendre compte de ce que coûte à nourrir une volaille.

Un calcul approximatif indique que pendant qu'elle produit cent œufs, une poule coûte pour la nourriture :

Avec du sarrazin	\$0.50
— du blé d'Inde	0.60
— de l'avoine	0.75
— du blé	1.00

Il est nécessaire de remarquer qu'on ne peut uniquement nourrir la volaille avec des grains : la verdure lui est indispensable ; on peut aussi lui donner quelques pâtées de pommes de terre hachées, qui réduira la quantité de blé noir et d'avoine.

On peut compter les cent œufs comme rapportant \$1.00. C'est donc un joli revenu que procure une poule, et qui ne coûte que quelques soins quotidiens pour assurer le bon état de la basse-cour.

Voici le tableau de la production d'une poule :

1re année de la naissance, de	15 à 20 œufs
2e	70 à 80 —
3e	70 à 80 —
4e	70 à 80 —
5e	70 à 80 —
6e	50 à 60 —
7e	18 à 50 —
8e	18 à 50 —
9e	1 à 10 —

Pendant toute sa vie, une bonne pondeuse donne 400 à 500 œufs qui se répartissent comme ci-dessus.

On voit par ce tableau que c'est une mauvaise spéculation que de garder une poule trop faible.

CONSEILS HYGIÉNIQUES.

L'ART DE SE BIEN PORTER.

L'eau pure, l'air pur, la lumière du soleil et une nourriture saine sont les quatre conditions fondamentales pour se maintenir en bonne santé.

I. Tenez toujours votre peau propre. Le corps est couvert de pores ou de petits trous, qui aisément engorgés par la transpiration et la malpropreté, engendrent la maladie. C'est pourquoi il faut se laver avec soin et tenir ses habits très propres. En conséquence, faites un usage fréquent d'ablutions et de bains.

II. Des vêtements sales sont aussi mauvais qu'une peau mal-propre, et contribuent de même à rendre le corps malade. Les couvertures et autres objets de literie comme les habits en contact avec la peau, doivent être aérés tous les jours et lavés fréquemment.

III. Il est *très important* de respirer l'air pur : le mauvais air est un véritable poison. Si l'on en respire une certaine quantité, il peut donner la mort ; à moindre dose il est encore nuisible à la santé.

De là, la nécessité absolue d'établir une aération parfaite dans chaque chambre habitée, en ayant soin de laisser à la partie supérieure de la fenêtre une ouverture, ou ventouse, par laquelle s'échappera l'air vicié et échauffé qui a déjà été respiré.

Ne craignez jamais d'avoir trop d'air dans l'appartement, à la seule condition d'éviter les courants d'air, qui viennent frapper directement le corps.

Rien n'est plus apte à vous faire mourir, à petit feu, que l'atmosphère vicié et méphitique d'une chambre à coucher, et renouvelez-en l'air le plus souvent possible en tenant le feu allumé, et de temps à autre la fenêtre ouverte.

IV. *Prenez garde aux mauvaises odeurs.* Tenez constamment propres vos fenêtres, vos planchers, vos escaliers et vos corridors, sans économiser l'eau de savon et l'eau de chaux.

Ne laissez jamais s'accumuler dans votre maison ou dans votre voisinage des amas de poussières, des détritux de toute sorte de matières végétales ou animales.

A la moindre odeur désagréable, faites examiner avec soin l'état des tuyaux des cabinets d'aisance, de la pierre à éviter, et maintenez-les toujours, par de fréquents lavages, dans des conditions d'extrême propreté.

V. Plus vous aurez à votre disposition de lumière, d'air et de soleil, et mieux vous vous porterez. Laissez-les sans cesse inonder votre chambre.

Ni hommes ni plantes ne peuvent fleurir dans un endroit obscur ; le séjour plus ou moins prolongé qu'on y ferait conduirait indubitablement à l'alanguissement et à la maladie.

Souvenez-vous que prévenir vaut mieux que guérir ; *une maille reprise à temps en épargne neuf*, comme dit le proverbe.

DIPHTÉRIE ET PICOTE.

Dans le cours de l'année 1885, des villes et des paroisses ont été sérieusement éprouvées par ces terribles maladies. Nous croyons être utiles à nos lecteurs en leur donnant les précautions à prendre pour se préserver de ces fléaux, et les règles que l'on doit suivre dans les cas déclarés, pendant et après la maladie.

INDICATIONS GÉNÉRALES.

La diphtérie et la picote sont des affections *éminemment* contagieuses, l'une et l'autre et pour tous les âges.

Toute relation des enfants avec les diphtériques ou les picotés, les condamne presque infailliblement à la maladie.

On ne connaît jusqu'à ce jour aucun médicament qui *préserve* sûrement de la diphtérie.

Il est très important de surveiller attentivement le début de tout mal de gorge.

Il y a un préventif presque assuré de la picote : c'est la vaccine ; faites vacciner vos enfants en bas âge, avec du vaccin venant directement des établissements de vaccine, et non pas provenant d'une personne vaccinée ; exigez cela du médecin. Faites-vous revacciner au bout de sept ans au plus.

Il importe, surtout pour la diphtérie de nourrir les enfants aussi bien que possible, et de ne pas les soumettre à l'action prolongée du froid humide.

CONDUITE A TENIR QUAND UN CAS DE DIPHTÉRIE OU DE PICOTE SE DÉCLARE DANS UNE FAMILLE.

Il est indispensable d'éloigner immédiatement *toute personne* qui ne concourt pas au traitement du malade, et surtout les enfants ; faites sortir ceux-ci de la maison, à tout prix.

On choisit une chambre dans le haut de la maison, très bien aérée, on enlève le tapis et toute les tentures et jusqu'aux plus petits objets inutiles.

Après que la chambre a été bien nettoyée, on y place le malade, et les autres occupants ne doivent pas y avoir accès.

Les garde-malades ne doivent communiquer que le moins possible avec les autres personnes. Leurs aliments, ainsi que ceux du malade, doivent être placés sur une table à la porte de la chambre. On laisse la porte soigneusement fermée et on suspend une tenture constamment imbibée d'une solution d'acide carbolique.

Il faut tenir la chambre très bien aérée, toujours avoir des désinfectants, tout ce qui sort de la chambre, voire même couteau, fourchettes, cuillers et plats, doit être passé dans une solution de zinc, tel qu'indiqué ci-dessous, avant qu'on s'en serve de nouveau.

Les personnes qui soignent le malade éviteront de l'embrasser, de respirer son haleine, et de se tenir exactement en face de sa bouche pendant les quintes de toux ; prendre encore plus des mêmes précautions pour la picote.

Si ces personnes ont des crevasses ou de petites plaies soit aux mains, soit au visage, elles auront soin de les recouvrir de collodion.

Elles se nourriront bien et devront sortir plusieurs fois dans la journée au grand air ; mais sans s'exposer dans la rue dans le cas de picote. Elles prendront la précaution de se laver préalablement le visage et les mains avec de l'eau renfermant $\frac{1}{2}$ once d'acide borique par pinte d'eau (et de se désinfecter à la vapeur du soufre ou de chlore dans le cas de picote).

Enfin elles éviteront de séjourner nuit et jour dans la chambre du malade.

MESURE DE DÉSINFECTION

1o Les matières rendues à la suite de quintes de toux ou de vomissements seront désinfectées à l'aide d'une solution contenant deux onces de sulfate de fer ou de zinc par pinte d'eau, avant d'être jetées aux égouts.

Les linges, vêtements, etc., souillés par le malade, seront immédiatement lavés dans une de ces solutions, puis plongés dans l'eau maintenue bouillante pendant une heure au moins.

Pour désinfecter les fosses d'aisance, égouts, évier, caves, privés, cours et écuries, on les lave avec une solution de sulfate de fer (couperose verte) dans l'eau chaude, dans la proportion d'une livre et demie de couperose par gallon d'eau. Dans la chambre du malade, l'air frais est le premier désinfectant.

Les cuillers, tasses, verres, etc., ayant servi au malade, devront, aussitôt après, être plongés dans l'eau bouillante.

2o Quelle que soit l'issue de la maladie, la désinfection de la chambre est indispensable. On fera des fumigations de la manière suivante :

Après avoir fermé toutes les ouvertures et les fentes, on placera sur un lit de sable une terrine contenant des charbons ardents sur lesquels on mettra une quantité de soufre concassé proportionnelle à la capacité de la chambre ; il faut 2 livres de soufre pour une chambre de dix pieds par dix pieds, et par huit ou neuf de hauteur ; ou environ 1 once par 30 pieds cubes.

La chambre restera close pendant vingt-quatre heures, puis sera largement aérée.

Les vêtements, linges, draps et couvertures ayant servi au malade et aux garde-malades, seront désinfectés avant d'être renvoyés à la lessive, avec une des solutions indiquées précédemment.

Les matelas seront ouverts et laissés dans la chambre pendant la fumigation et ensuite passés au four ou lavés comme ci-dessus.

LES DÉSINFECTANTS

Le soufre en bâtons convient mieux pour la désinfection ; on le casse en petits morceaux et il brûle lentement sur les charbons.

Le sulfate de zinc (poudre blanche sans odeur) et le sulfate de fer (couperose verte) se trouvent dans toutes les pharmacies.

UN REMÈDE ESSAYER CONTRE LA DIPHTÉRIE.

Voici la communication intéressante que le docteur Delthil a faite à l'Académie de médecine :

La diphtérie, vulgairement appelée croup, est caractérisée par un exsudat fibrineux, ou fausses membranes, qui tapissent les voies respiratoires, la trachée, parfois les bronches elles-mêmes. Le docteur Delthil a remarqué que ces dépôts de fibrine fondaient en quelques instants au contact de vapeurs de goudron et d'essence de térébenthine. Partant de ce principe, on a pu sauver des enfants considérés comme perdus, râlants et presque morts ; même après la trachéotomie, il suffit d'allumer près du lit un mélange de térébenthine et de goudron ; la chambre s'emplit d'une fumée noire et épaisse, au point que les assistants ne peuvent se voir, mais sans éprouver aucun malaise.

L'enfant aspire fortement et voluptueusement cette atmosphère de résine, y sentant la vie ; bientôt les fausses membranes se décolloquent et sont expectorées sous forme de crachats de rhume qui, recueillis dans un verre, continuent à se dissoudre visiblement. Le docteur Delthil fait en même temps laver la gorge de l'enfant avec du coaltar et de l'eau de chaux. L'enfant est radicalement guéri en deux ou trois jours. Des fumigations sont en outre un excellent désinfectant comme parasiticide et microbicide ; ceux qui ont approché ces malades, même des enfants, n'ont nullement contracté la terrible maladie.

Ce traitement, si simple et si merveilleux, est donc à la fois un remède absolu et un précieux préventif.

CONSEIL AUX FUMEURS.

Nous trouvons dans la *Revue d'économie rurale* un conseil aux fumeurs, que nous prenons la liberté de transcrire :

« Un bon conseil qui s'adresse à ceux de nos lecteurs qui fument habituellement la cigarette, — ce qui, au dire de tous les médecins, constitue un véritable danger pour l'organisme, lorsqu'il y a abus. La recette suivante a pour but de prévenir ce danger, ou plutôt de le rendre nul : Placez une livre de tabac dit *Caporal* dans un vase assez grand en ayant soin de l'émietter. Versez sur ce tabac environ un demi-litre de thé fort. Remuez un instant, faites égoutter et laissez sécher le tabac sur un linge.

Ainsi préparé, le plus médiocre tabac deviendra excellent, car il conservera son parfum, moins l'âcreté qui le rend nuisible. Nous engageons nos abonnés à essayer du procédé ; nous sommes certains que tous nous remercieront de le leur avoir enseigné. »

AU "BON MARCHÉ."

MORIN & BERGERON,

IMPORTATEURS DE

Marchandises Sèches

63—RUE ST-SIMON (Place du Marché)—63

Le plus bel établissement de Saint-Hyacinthe

UN SEUL PRIX. PAS DE CREDIT

Nouveautés ; Bon Marché.

Tailleur et Modistes de première classe attachés à l'Établissement.

RAYMOND & FRERE

SAINT-HYACINTHE

Magasin général le plus complet.

VOITURIERS.—Bois plié pour voitures d'hiver et d'été, Jantes, Raies, Moyeux, Ressorts, Essieux, Castings, Bourrures, Soufflets, Toiles et Prélarts, Peintures et Vernis.

FORGERONS.—Fer et Feuillard de toutes proportions, Acier, Charbon, Enclumes, Étaux, Soufflets de Forge, Filières, etc.

MENUISIERS.—Outils de toutes sortes—tels que Moulins à mortaiser, à percer, Varlopes, Galères, Rabots, en acier et en bois.

CULTIVATEURS—Instruments Aratoires, tels que Bêches, Pelles, Rateaux, Fourches ; Plâtre à terre, Sel, Fil de Fer à clôture, galvanisé, à barbe et autre—Graines de Mil et de Trèfle.

POELES A FOURNEAUX, de chambre, à cuisine, au charbon et au bois, couchettes en fer, pour communautés et maisons privées. — CLOUS, Papier goudronné, Peintures spéciales pour maison, Coaltar.—Pelleteries, Robes de Cariole, Casques, Mitaines.

Vins, Liqueurs, Epicerie, Provisions,

**MARCHANDISES DE NOUVEAUTÉS, CHOIX COMPLET,
Faïences et Verreries.**

On prend en échange la cire, la laine, la toile du pays, les chapeaux de paille et la vieille fonte.

GRAINS ET FARINES

MAISON ÉTABLIE EN 1848.

SARAZIN & MENARD

SAINT-HYACINTHE

COIN DES RUES MONDOR ET CASCADES

ACHAT et VENTE de GRAINS de TOUTES ESPECES

MOULIN A FARINE, A VAPEUR. de 1re CLASSE

TOUJOURS EN MAINS :

MOULÉE, SON, GRU, GAUDRIOLE

Plâtre pour les champs

SEL de première qualité pour FROMAGERIES — GROS SEL

EN GROS ET EN DÉTAIL

JOS FONTAINE & CIE

PEINTRES-DECORATEURS & TAPISSIERS

SAINT-HYACINTHE

Exécutront toutes commandes qu'ils recevront en fait de

PEINTURES. DECORATION. TAPISSERIE.

avec goût,soin, promptitude, qualité dans l'ouvrage et à des

PRIX RAISONNABLES

MATERIAUX & OUVRIERS DE PREMIERE CLASSE

UNE VISITE SOLLICITEE

BUREAUX RECOMMANDÉS A SAINT-HYACINTHE.

J. DE L. TACHE
NOTAIRE

COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

CESSIONNAIRE DU GREFFE DE FEU M^e LOUIS TACHE, N. P.

SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA

“ SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE ”

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

EMPRUNTS AU CRÉDIT-FONCIER FRANCO CANADIEN

Emprunts et placements de toutes sortes.

BUREAU : 39, rue Saint-Anne, Saint-Hyacinthe.

EDOUARD MALLETTE

AVOCAT

No. 5, RUE SAINT-DENIS, No. 5

(Porte voisine du Percepteur du Revenu, C. A Boivin.)

Attention spéciale donnée aux Collections et aux Causes Criminelles.

E. SENECAI & FILS

IMPRIMEURS-ÉDITEURS-RELIEURS

20, rue Saint-Vincent, Montréal.

HOTEL YAMASKA

SAINT-HYACINTHE

Coin des rues Girouard et Laframboise

Hôtel de première classe, pourvu de toutes les améliorations modernes.
TABLE, VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.

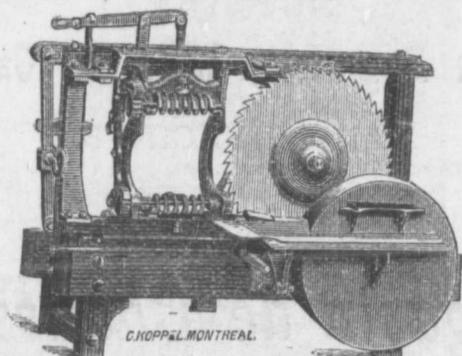
Messieurs les voyageurs que leurs affaires amènent à Saint-Hyacinthe, trouveront à cet hôtel tout le confort de la maison, du foyer ; avec les dernières améliorations des établissements publics, téléphone, télégraphe, service acoustique, bains, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS

J. E. PERREAULT, Propriétaire.

Salles d'échantillons pour les commis-voyageurs.

LA MACHINE A BARDEAUX COMBINEE



“EUREKA”

SCIE AVEC PLANEUR REDRESSEUR

Cette machine sans rivale vient d'obtenir un **DIPLÔME D'HONNEUR** à l'Exposition Provinciale de Montréal, au mois de septembre 1884.

Nous faisons une spécialité de différentes espèces de Machines à Bardeaux garanties par plusieurs patentes.

1. La Machine à bardeaux combinée “EUREKA,” Scie avec Planeur redresseur, patentée le 23 novembre 1882, et 19 mars 1884. Capacité, 2000 bardeaux à l'heure.

2. La Machine à bardeaux améliorée et redresseur (déligneur) avec la même scie, patentée le 8 avril 1873. Capacité, 1000 à 1500 bardeaux à l'heure.

Nous fabriquons aussi toutes espèces de machines pour moulins à scie et à farine, engins à vapeur, bouilloires, etc.

Ordres par lettres exécutés promptement. Ouvrage de première classe.

I. FRECHETTE & FILS,

ST-HYACINTHE, P. Q.

L. N. LUSSIER & CIE

Batisse Pagnuelo, 122, rue Cascades,

SAINT-HYACINTHE

Nous avons ouvert notre

Magasin de Chaussures

à notre ancienne place.

Notre assortiment est complet et neuf, et a été acheté à des prix qui nous permettent de vendre à des conditions plus avantageuses que jamais pour la pratique.

Spécialité:

CHAUSSURES FRANÇAISES, ANGLAISES et AMÉRICAINES

DES MEILLEURES MANUFACTURES

**Chaussures sur mesure exécutées à 24 hrs
d'avis, par des ouvriers d'expérience.**

L. N. LUSSIER & Cie,

PORTE VOISINE DE LA BANQUE JACQUES-CARTIER

SAINT-HYACINTHE.

JOSEPH LEDUC

FERBLANTIER



FERBLANTERIE :

Chaudières à sucre, canistres à lait
pour fromageries, etc.

SPÉCIALITÉ :

Couvertures en ferblanc, en
tôle galvanisée et en
ardoise.

Poêles à charbon, de cuisine et à
fourneaux, à l'huile de charbon.

*M. LEDUC a ouvert un magasin
de Ferronneries de toutes sortes,
Huiles, Peintures, Vernis, Vitres,
aux plus bas prix.*

Posage de fournaies à vapeur
basse pression, eau chaude,
air chaud, etc., et tous autres
appareils de chauffage.

SI VOUS VOULEZ ACHETER A BON MARCHÉ
ET ÊTRE BIEN SERVI

ALLEZ CHEZ

JOS. LEDUC

64, Place du Marché, Rue Saint-Simon, Saint-Hyacinthe.

FONDERIE AGRICOLE

ÉTABLIE EN 1830

Propriétaires : J. B. BEDARD & FILS.

Le plus vieil établissement du district de Saint-Hyacinthe.

On y fabrique : INSTRUMENTS ARATOIRES, CHARRUES de 10 patrons différents, en acier et en fonte ; CHARRUE à jardinages, pour sarcler et renchausser.

POELES DE TOUTES SORTES

A fourneaux, de cuisine, fournaies chauffant au bois et au charbon et de patrons élégants.

PRIX QUI DÉFIENT LA COMPÉTITION.

On demande de bons agents

Rue Saint-François, Saint-Hyacinthe.

OSCAR LAMOUREUX

— **ENTREPRENEUR** —

CONSTRUCTION DE TOUS GENRES

EN PIERRE, BOIS ET BRIQUE

M. Lamoureux, vù sa longue expérience de la construction, compte sur une large part du patronage public.

Spécialité de travaux de maçonnerie.

Ouvrage de première classe.

Il sera répondu à toutes informations demandées par la poste à

OSCAR LAMOUREUX,

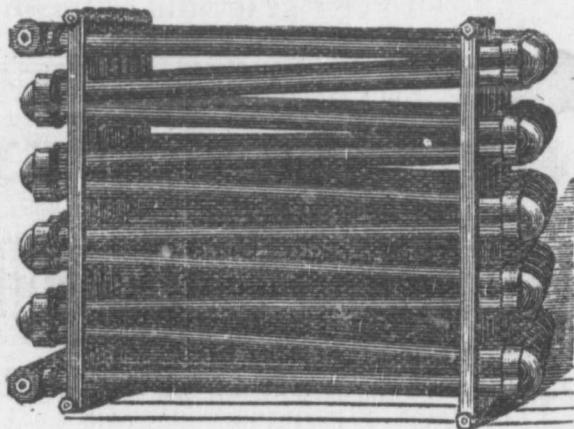
Saint-Hyacinthe.

Aux Boulangers et aux Cultivateurs — M. Lamoureux fait une spécialité de la construction des fours à pain.

ADRIEN BLONDIN

PLOMBIER

RUE CASCADES, porte voisine de la banque St-Hyacinthe
SAINT-HYACINTHE



APPAREILS A GAZ

APPAREILS DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET A L'EAU CHAUDE
TUYAUX A L'EAU, POMPES, ROBINETS,
APPAREILS DE LIEUX D'AISANCE (*Water Closets*),
LAVEMAINS, etc.

De toutes descriptions, fournis, posés et ajustés à bonne condition
et à la satisfaction générale.

JETS D'EAU ET MOTEURS HYDRAULIQUES

Des systèmes les plus améliorés, posés avec soin.

Des ouvriers habiles et compétents, des matériaux de première classe
et de l'ouvrage garanti, tel est mon mot d'ordre.

Une visite pourra vous en convaincre.

RÉFÉRENCES : Jos. Nault, Ecr., Régistrateur ; L. A. Choquet & Frère, li-
braires ; Rév. Messire Chartier, Ptre Procureur du Séminaire Saint-Hyacinthe -
Révérendes Sœurs du Précieux Sang.

KIRKPATRICK & COOKSON

ÉTABLIS EN 1860

96, RUE DES SŒURS GRISES, 96
MONTREAL

Nous recevrons avec plaisir des offres de

FROMAGE

Notre agent sera à SAINT-HYACINTHE tous les samedis pendant la saison.

ÉTABLI EN 1869

J. T. LÉTOURNEUX

IMPORTATEUR DE

PEINTURES DE TOUTES SORTES

Huiles, Vernis, Térébinthine

VERRES A VITRES, GLACES DE MIROIRS, PINCEAUX

MASTIC, ÉTOUPPE, COALTAR,

Teintures de toutes sortes, Médecines patentées, etc., etc.

259, RUE ST-PAUL

MONTREAL.

C. B. LANCTOT

IMPORTATEUR DE

† Bronzes et Ornaments d'Église †

Chasublerie. Vases sacrés.

Passementerie or et argent. Mérinos à soutane. Sais noirs et blancs.

Toiles. Vins de messe. Huiles et cierges.

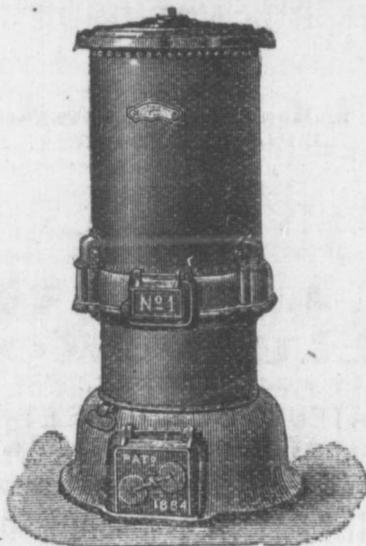
Manufacturier de statues. Chasubleries, Bannières, Soutanes.

Un magnifique choix de **Chemins de Croix** en relief, en peinture à l'huile sur toile et sur tôle, en chromo-lithographie, etc.

1664, RUE NOTRE DAME,—MONTREAL,—1664.

FOURNAISE MANNY

Diplomée à l'EXPOSITION DE LA PUISSANCE



tenue à Montréal, du 5 au 13 Septembre 1884.

Cette FOURNAISE chauffe à l'eau chaude ou à la vapeur ; on emploie la vapeur dans les petites églises de la campagne, qui ne demandent pas à être chauffées tous les jours.

Cette FOURNAISE est particulièrement applicable au chauffage des églises, communautés religieuses, presbytères, résidences privées, jardins d'hiver, etc., etc.

La **FOURNAISE MANNY** étant faite d'acier laminé, elle est la plus sûre, la plus durable et la plus économique.

On peut voir fonctionner la fournaise Manny à St-Hyacinthe, à la résidence privée de Mr L. A. CHOQUET, libraire, coin des rues Girouard et Rosalie.

Pour prix et détails, s'adresser à

L'ASSOCIATION HYDRO-CALORIQUE,

N° 1608, RUE NOTRE-DAME,

MONTREAL.

L. J. A. SURVEYER
MARCHAND FERRONNIER

1588, RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

(Vis-à-vis le Palais de Justice.)

Fournitures de maison: **POÈLES, USTENSILES** de cuisine,
LE PLUS GRAND CHOIX.

Ferronnerie, Quincaillerie et Serrurerie. Le vrai Magasin de Famille.

VARIÉTÉ ET BON MARCHÉ.

UNE VISITE S. V. P.

A. A. AYER & CO.

56, Rue McGill

MONTREAL.

EXPORTATEURS DE BEURRE ET FROMAGE

Agent pour Saint-Hyacinthe et environs: W. W. PICKETT.

KIRKPATRICK & COOKSON

Meuniers et Marchands de Farine

MOULINS À FARINE DANS LE HAUT-CANADA

OFFICE:

96, RUE DES SŒURS GRISES

MONTREAL.

J. L. CASSIDY & CO.

339 & 341, RUE SAINT-PAUL

MONTREAL.

GROS & DETAIL

Faïence, Verreries, Poterie,

ARGENTERIE.

LA PLUS ANCIENNE maison Canadienne
de Montréal.

AUGUSTE COUILLARD

Ferronneries, Quincaillerie

Contellerie, Peinture, Vernis,
Verre à vitres.

POÈLES DE TOUTES SORTES

FOURNITURES DE MAISON

Scies Rondes, Outils.

233 A 239, RUE ST. PAUL

MONTREAL.

MONTREAL

JOSEPH PAQUETTE

BUREAUX :

Nos. 286 à 290

Rue Craig

Vis-à-vis le

Marché

aux

Animaux.



MANUFACTURE :

Nos. 14 à 22

RUE PERTHUIS

Entre la

Rue

Notre-Dame

et Craig.

ATELIERS D'OUVRAGES EN BOIS :

PORTES,

CHASSIS,

JALOUSIES,

ARCHITRAVES,

PLINTHES,

MOULURES

TOURNAGE et DECOUPAGE

ENTREPRISES D'EGLISES ET DE MAISONS

UNE SPÉCIALITÉ

Ordres exécutés promptement, satisfaction garantie

FABRIQUE DE

COUTEAUX

Pour PLANERS et toutes autres Machines.

Une visite sollicitée des entrepreneurs de la campagne.

L. P. MORIN

MANUFACTURIER DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES, Etc.

Aussi Tournage, Découpage, Embouvetage, Etc.

Exécutés sous le plus court délai et à prix modérés

Ateliers & Bureaux : RUE ST-ANTOINE, Pres de la Riviere

ST. HYACINTHE.

CELESTIN DION

134, RUE DE LA CASCADE

SAINT-HYACINTHE.

MARCHANDISES SECHES

Les cultivateurs sont spécialement invités à faire une visite à ce magasin où ils trouveront **Qualité et bon marché.**

(Porte voisiné de L. A. Choquet & Frère, Libraires.)

MAGASIN GÉNÉRAL

—:—

SAMUEL BOURGEOIS

Place du Marché Saint-Hyacinthe

MAISON TRES RECOMMANDEE

POUR SES

Epiceries, Provisions, Ferronneries, Vins, Liqueurs, Faïences
Verreries, Huiles, Vernis, Peintures, Chaux, Plâtre.

Marchandises Sèches et Nouveautés

ASSORTIMENT COMPLET

AGENCE DES CELEBRES MOULINS A COUDRE "WHITE"

Le magasin le plus vaste, le plus éclairé et le plus achalandé à cause du

BON MARCHÉ

La Banque Jacques-Cartier

AGENCE DE SAINT-HYACINTHE - - - - A. CLEMENT, Gérant

BUREAU : BLOC PAGNUELO

Intérêt aux taux courants sur les dépôts à terme ou à demande.
COLLECTIONS.

TRAITES sur tous les points du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe
CHANGE SUR NEW-YORK ET SUR L'ANGLETERRE

BUREAU PRINCIPAL - - Place d'Armes, Montréal.

Magasin de Chaussures

GEORGE HAMEL

Ancienne Maison de Madame MOISAN, coin des rues
Cascades et St-Denis, Place du Marché.

TOUJOURS EN MAINS : Chaussures Françaises et Anglaises des
meilleures Manufactures.

Assortiment complet : GROS ET DÉTAIL
PRIX LES PLUS REDUITS

EUGENE LAMARCHE

No. 116 rue Cascades, Place du Marché
Porte voisine de Pagnuelo frères.

TOUJOURS EN MAINS : Montres, Horloges, Bijouteries, Lunettes,
Gravures sur acier.

Reparations soignées et satisfaction garantie

COFFRES-FORTS (Safes). Agence de la maison GOLDIE et
McCULLOUGH, de Galt, Ont.

CHOQUETTE ET CIE.

(Successeurs ALFRED CHOQUETTE.)

FABRICANTS ET MARCHANDS DE MEUBLES

Tous ouvrages exécutés à la Fabrique sur Commande.

FABRIQUE : | MAGASIN :
VILLAGE LA PROVIDENCE. | PLACE DU MARCHÉ, (Bloc Bourgeois.)

☛ Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LAPORTE
FERRONNERIES & PEINTURE, Spécialité

PLACE DU MARCHÉ

SAINT-HYACINTHE

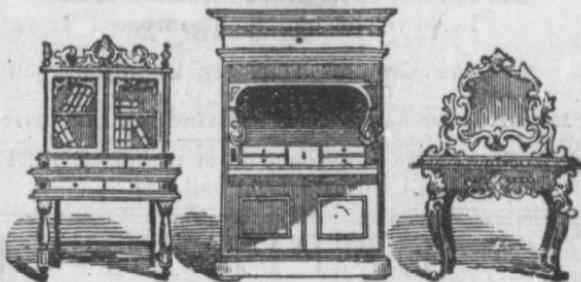
52 Rue St. SIMON, Voisin de Morin & Brodeur

—o—o—o—
Fer, Peinture, Vitres,
Bois plié pour les Voituriers,
Balances, Fil à Cloture
Poeles de toutes sortes, Outils
En Gros, au prix de Montreal.

GRAND MAGASIN DE MEUBLES

B. A. BENOIT

Nos 32 & 38
Rue Cascades



Bloc LARIVIERE
St - Hyacinthe.

MEUBLES, OUVRAGES D'EBENISTERIE,

POUR

SALONS, CHAMBRES A COUCHER, BIBLIOTHÈQUES

Choix considérable

Lits a Ressorts, Cercueils en Métal, EN GROS ET EN DETAIL,

VENEZ VOIR

LIBRAIRIE DU SACRÉ-CŒUR

L. A. CHOQUET & FRÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS-IMPORTATEURS

140, RUE DES CASCADES & 51, RUE MONDOR
SAINT-HYACINTHE.

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

JURISPRUDENCE
LITTÉRATURE

THÉOLOGIE
MÉDECINE

LIVRES DE PIÉTÉ

PAPETERIE



COMPTABILITÉ

Articles Religieux, Images, Chromos

SPÉCIALITÉ DE CHEMINS DE CROIX.

ENCADREMENTS DE GRAVURES A DES PRIX MODÉRÉS

TAPISSERIES :

Des arrangements conclus avec les fabriques de Tapisserie nous permettent de vendre aux prix des fabriques à Messieurs les marchands, et à des prix exceptionnellement réduits, dans le détail.

IMPORTATION D'EUROPE SUR COMMANDES

Le "Courrier" de St.-Hyacinthe

FONDÉ EN 1853

Publié à Deux Editions.

Ce Journal, un des plus anciens de la province de Québec, est le plus répandu de tous les journaux publiés à la campagne.

Circulation Considérable !!

Le COURRIER offre de grands avantages aux annonceurs.

L'édition Hebdomadaire renferme huit pages de matière à lire chaque semaine, soit 416 pages par année.

Romans émouvants et choisis.

ABONNEMENT :

Edition Semi-Quotidienne - - - - - \$3.00 par année
" Hebdomadaire - - - - - 1.00 "

IMPRESSIONS DE TOUTES SORTES

FAITES AVEC GOUT ET PROMPTITUDE.

Attention spéciale donnée aux ordres envoyés par malle, téléphone ou télégraphe.

BOUCHER DE LA BRUÈRE,

Editeur-Propriétaire

59 RUE DES CASCADES, ST. HYACINTHE, P. Q.

Eusèbe Sénécal & Fils, Imp., Montréal.



Manège à 2 chevaux du Moulin à battre
et séparateur de
O. CHALIFOUX & FILS.

AUX CULTIVATEURS

O. CHALIFOUX & FILS

Fabrique d'Instruments Agricoles

SAINT-HYACINTHE, QUÉ.

La plus recommandable pour le fini, la qualité et le fonctionnement de ses machines.

RATEAUX A CHEVAUX

DEUX BEAUX MODÈLES

Le "TIGRE," le roi des rateaux, qu'un enfant peut mener,
le "WARRIOR," patente de 1883, avec son levier ingénieux.

N'allez pas ailleurs avant de voir nos instruments.

Machine à Scier le Bois

Billots, bois de corde, sans rivale pour les chantiers. Fonctionne avec notre Manège à deux chevaux.

SEMOIR NOUVEAU

Sème 12 arpents par jour. Ce semoir est fabriqué et vendu meilleur marché que tout autre. Qualité sans égale.

ASSURANCES ET PL

J. O. DION

COURTIER ET AGENT D'ASSURANCES

39, Rue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe, 39

(SUR LA PROPRIÉTÉ DE FEU LOUIS TACHÉ)

LE SEUL ETABLISSEMENT DANS CE GENRE D'AFFAIRES.

les

← ASSURANCES →

CONTRE LE FEU :

Hartford, Queen,
Glasgow and London,
National of Ireland,

SUR LA VIE :

Ætna,
Confédération,
Citoyenne, (contre les Accidents.)

← PLACEMENTS →

Prêts et emprunts d'argent.—Ventes et achats de parts de banque et autres institutions.—Ventes et achats d'immeubles à des conditions spécialement avantageuses, etc.

COMPTABILITE :

Liquidations, Inventaires de magasins, Administration.

L. A. CHOQUET & FRERE

LIBRAIRES-ÉDITEURS-IMPORTATEURS

140, coin des rues Cascades et Mondor, 140

ST-HYACINTHE.

919